



Sous la direction de la Professeure Rachele Borghi

Tourisme et patrimoine récent à Casablanca

MÉMOIRE DE RECHERCHE

Présenté à
l'Unité d'enseignement et de recherche en Tourisme
de l'Institut Universitaire Kurt Bösch
pour obtenir le grade de Master of Arts interdisciplinaire en études du tourisme

par

Nazly SAFARZADEH

de

Pully, Vaud

Mémoire N°

SION

Septembre, 2012

Résumé

Casablanca, ville construite presque entièrement dans le courant du XX^{ème} siècle par le Protectorat français, a fait l'objet d'une quantité importante d'études historiques, urbanistiques et architecturales. Mais cette ville n'a que rarement été abordée du point de vue touristique. Dans le but de présenter un état des lieux de la mise en tourisme de Casablanca et de l'intégration du patrimoine architectural récent dans ce processus, ce travail de mémoire propose d'identifier l'image touristique actuelle de Casablanca. Aussi, deux acteurs principaux du développement touristique seront considérés, à savoir Casamémoire, association locale de sauvegarde du patrimoine récent et le Conseil régional du Tourisme, chargé de la promotion touristique de la ville. De plus, la prise en compte de quatre guides de voyage fréquemment utilisés permettra de vérifier l'image qui est diffusée aux potentiels visiteurs et la place occupée par le patrimoine récent dans la présentation de la ville.

Mots-clés : patrimoine, patrimoine récent, mise en valeur du patrimoine, tourisme urbain, tourisme culturel

Abstract

Casablanca, a city that was almost entirely built during the 20th century by the French protectorate has been the subject of many important studies in the fields of history, urbanism and architecture. However, this city has but rarely been approached through the perspective of tourism. So as to present a survey of the development of tourism in Casablanca and the integration of recent architectural heritage into this process, this thesis offers to identify the present image of tourism in Casablanca. Also, two of the main actors of tourism development are taken into consideration, Casamémoire, a local association whose aim is to safeguard the recent heritage and the Regional Tourism Council, responsible for the promotion of tourism in Casablanca. Moreover, four of the most commonly used tourist guides are taken into account so as to offer a comparison and verify the image that is sent out to the potential visitors as well as to what extent the recent heritage is shown in the presentation of the city.

Key-words : heritage, recent heritage, promotion of heritage, urban tourism, cultural tourism

Je souhaite adresser mes sincères remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur soutien et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire :

La Professeure Rachele Borghi, Directrice du présent travail de mémoire.

Le Professeur Stéphane Nahrath, responsable de l'Unité d'enseignement et de recherche en études du tourisme de l'Institut Universitaire Kurt Bösch.

Le Professeur Philip Jaffé, Directeur de l'Institut Universitaire Kurt Bösch.

Laure Augereau, Directrice de projets à Casamémoire.

Abderrahim Kassou, Trésorier de Casamémoire.

Jacqueline Alluchon, membre active de Casamémoire.

Saïd Mouhid, Directeur du Conseil Régional du Tourisme de Casablanca.

Table des matières

Introduction et problématique du mémoire	6
1. Patrimoine et patrimoine récent : usages et interprétations	8
1.1. Patrimoine et <i>heritage</i>	8
1.2. La notion de patrimoine récent et de <i>recent heritage</i>	13
2. Intégration du discours sur le patrimoine dans les études de tourisme.....	16
2.1. Processus de patrimonialisation et lien entre tourisme et patrimoine	16
2.2. La mise en valeur du patrimoine bâti	18
2.3. Tourisme urbain, tourisme culturel et tourisme patrimonial	21
2.4. Les grandes institutions : approches du patrimoine et du tourisme.....	24
3. Méthodologie et opérationnalisation	27
3.1. Contexte et limites spatio-temporelles de l'étude de terrain	27
3.2. Méthodes d'analyse, description des données et sources	30
3.2.1. Mode de production des données, choix des sources et méthodes d'analyse	30
3.2.2. Description des données.....	33
3.2.3. Les sources	37
3.3. Enjeux et problèmes méthodologiques.....	39
3.3.1. Période et durée de la recherche de terrain	39
3.3.2. Entretiens.....	39
3.3.3. Biais.....	39
4. Terrain : Casablanca	41
4.1. Historique de la naissance de Casablanca	41
4.2. Le tourisme à Casablanca dans le cadre du tourisme au Maroc : histoire, statistiques et potentialités touristiques	44
4.3. Les projets de développement touristique à Casablanca	49
4.3.1. Casa City Center.....	50

4.3.2.	Projet de la Marina de Casablanca	50
4.3.3.	Aménagement des plages de Sidi Abderrahmane, d'Anfa et d'Aïn Sebaâ	52
4.3.4.	Réhabilitation de l'âme culturelle de Casablanca	52
4.3.5.	Projet du tramway	57
4.4.	Le patrimoine récent à Casablanca	58
4.4.1.	Ancienne Médina et ville nouvelle.....	58
4.4.2.	Les Habous ou Nouvelle Médina	61
4.4.3.	Écochard : logements sociaux et programme industriel.....	62
4.4.4.	Destructions versus protection	63
4.5.	Acteurs du développement touristique de Casablanca	66
4.5.1.	Casamémoire : « Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX ^{ème} siècle au Maroc »	66
4.5.2.	Conseil régional du Tourisme de Casablanca	78
4.6.	L'image de la ville dans les guides de voyage	84
4.7.	Pistes de réflexion et discussion des hypothèses	91
	Conclusion.....	93
	Références bibliographiques	95
	Pages spécifiques de sites internet	100
	Sources	102
	Sites internet.....	103
	Annexes	

Table des figures

Figures :

Figure 1 : Périmètre du bien proposé à l'inscription.....	29
Figure 2 : Limites administratives de la ville de Casablanca.....	29
Figure 3 : Vue d'ensemble du projet de la Marina.....	51
Figure 4 : Hôtel Lincoln ou Immeuble Bessoneau.....	53
Figure 5 : Église Sacré-Cœur	55
Figure 6 : Villa dite Rouge.....	55
Figure 7 : la Mosquée Hassan II.....	56
Figure 8 : Le Palais de justice (1920-1923)	60
Figure 9 : Vue aérienne du quartier des Habous vers 1955	62
Figure 10 : Les Carrières centrales.....	63
Figure 11 : Schéma des produits cibles de la Vision Casablanca 2012	81

Tableau :

Tableau 1 : Récapitulatif des données récoltées, produites et utilisées dans le cadre du travail de mémoire.....	33
--	----

Introduction et problématique du mémoire

La ville de Casablanca constitue pour de nombreux chercheurs un terrain d'étude captivant. Sa fonction de capitale économique instaurée par Lyautey dès l'établissement du Protectorat français au Maroc lui permet de disposer d'une certaine ouverture sur l'Europe et le monde grâce à son port et son aéroport, qui sont notamment les plus importants du Royaume. De plus, la ville regorge d'un patrimoine architectural décrit comme « unique » ou « remarquable » dans des ouvrages et articles tels que *Casablanca en mouvement. Des innovateurs dans la ville* de Zakia Daoud (2005) ou *À propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca* de Pascal Garret (2003). L'héritage architectural casablançais date pour sa plus grande majorité du XX^{ème} siècle, la ville presque toute entière ayant été construite par le Protectorat français. Seuls quelques remparts et portes de son ancienne Médina datent du XVI^{ème} siècle. Casablanca, qui a vu naître l'urbanisme vers les années 1920, a été un terrain d'expérimentation d'architectes pour la plupart européens et ce legs du passé reste aujourd'hui encore visible. Si son histoire, son urbanisme et son architecture ont été analysés à maintes reprises (Cohen et Eleb, 2004 ; Kassou, 1998 ; Brace Taylor, 1984), Casablanca n'a que rarement été abordée du point de vue touristique.

Compte tenu de son rôle de capitale économique, les voyages d'affaires ont été développés au détriment du tourisme d'agrément. Mais depuis une dizaine d'années, le Conseil Régional du Tourisme (CRT) de Casablanca se penche sur l'idée d'attirer un tourisme d'agrément à Casablanca. En collaborant avec Casamémoire « Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc », le CRT a non seulement participé aux Journées du Patrimoine de Casablanca lors des troisième et quatrième éditions en 2011 et 2012 et à la production d'une carte guide de l'architecture moderne (cf. Annexe 1.4), mais a également intégré l'architecture casablançaise dans son dernier Programme de Développement Régional Touristique (PDRT). Pour part, Casamémoire, témoin de l'abandon et du délaissement du patrimoine casablançais par les autorités et les propriétaires privés, monte de nombreuses actions et projets, comme par exemple la constitution d'un dossier de candidature à l'inscription de Casablanca au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Bien que le Ministère de la Culture intervienne dans les processus de mise en tourisme et de mise en valeur du patrimoine, le CRT et Casamémoire semblent être les deux seuls acteurs réellement capables d'associer le patrimoine du XX^{ème} siècle ou patrimoine récent de la ville et le tourisme d'agrément en cours de développement.

L'objectif de ce travail étant de faire un état des lieux de la mise en tourisme de Casablanca et de l'intégration du patrimoine récent dans ce processus, la question de départ est de savoir quelle est, à l'heure actuelle, l'image touristique de Casablanca. La première hypothèse que je tenterai de vérifier réside dans l'idée que Casablanca n'est considérée comme une destination touristique ni par les deux acteurs pris en compte à savoir le CRT et Casamémoire, ni dans les messages diffusés dans les supports touristiques. Comparée aux villes impériales qui sont à la base de la conception du tourisme urbain au Maroc, Casablanca est une ville qui accueille principalement des visiteurs venus pour les affaires. La seconde hypothèse réside dans le fait que Casamémoire a une influence sur l'image touristique de Casablanca qui est en train de se développer au niveau international et participe à l'intégration du patrimoine récent dans cette image. Ainsi, il s'agira d'identifier quelle image circule sur Casablanca appréhendée d'un point de vue touristique, que ce soit à l'échelle internationale en tenant compte des messages diffusés dans les guides de voyage, mais aussi à l'échelle nationale au niveau du PDRT. Il sera également question de tenter de mesurer le poids du patrimoine récent dans l'image diffusée sur Casablanca dans les guides touristiques et dans les projets de développement

touristiques de la ville. Ceci implique l'observation des actions, intentions, logiques respectives, et stratégies de mise en valeur touristique du patrimoine des deux acteurs susmentionnés. Et par mise en valeur touristique du patrimoine, nous entendons tout événement ou projet susceptible de valoriser touristiquement, de requalifier, voire de réhabiliter l'héritage architectural de la ville. Mais cette recherche suggère également l'identification de l'image émise par les guides de voyage qui, en tant que supports touristiques, représentent un condensé d'informations destinés aux visiteurs de Casablanca.

Cette recherche nécessite la constitution d'un cadre théorique précis. Ainsi, le premier chapitre concernera la définition et l'histoire de la notion de patrimoine et de patrimoine récent tandis que le second chapitre reliera ces deux notions au tourisme. Il sera avant tout question de décrire la manière dont la notion de patrimoine est intégrée dans les études du tourisme. Pour ce faire, le processus de patrimonialisation sera dépeint et directement mis en lien avec le tourisme. Suivra la définition de mise en valeur du patrimoine bâti, la description des caractéristiques principales du tourisme urbain, du tourisme culturel, du tourisme patrimonial, puis la présentation des approches du patrimoine et du tourisme des grandes institutions telles que l'UNESCO, l'ICOMOS, l'UNWTO, le WMF et la Docomomo.

Le troisième chapitre, dédié à la méthodologie, résumera le contexte et le périmètre spatio-temporel du terrain, décrira les sources et les données utilisées et relatera les problèmes méthodologiques rencontrés sur le terrain.

Le quatrième chapitre consacré à Casablanca représentera la partie la plus conséquente de ce travail de mémoire. Il proposera dans un premier temps une esquisse de l'histoire de la naissance de la ville, de l'histoire du tourisme, puis de l'histoire du patrimoine récent à Casablanca. Dans un second temps, les acteurs pris en compte, c'est-à-dire Casamémoire et le CRT seront présentés, leurs pratiques décrites, leur approche du tourisme à Casablanca et la place qu'ils donnent au patrimoine récent dans la mise en tourisme actuelle ou projetée seront identifiées. Les parties concernant Casablanca dans quatre guides de voyage, à savoir le Guide Vert Michelin, le Guide du Routard, le Lonely Planet et Le Petit Futé seront présentés, puis des pistes de réflexion seront proposées.

Finalement, la conclusion permettra de reprendre et de tenter de répondre à la question de départ, de mesurer les apports et les limites de la recherche et de suggérer des questionnements qui pourront éventuellement mener à la poursuite de cette recherche.

1. Patrimoine et patrimoine récent : usages et interprétations

1.1. Patrimoine et *heritage*

« Pour certains, le patrimoine existe de toute éternité, pour d'autres, il remplit une fonction, pour d'autres encore il nourrit le récit national, ou incarne essentiellement la modernité » (Poulot, 2003, p. 36).

D'après Choay (1992), la notion de patrimoine a été élaborée dans la culture de l'Europe occidentale. Sachant que la France et l'Angleterre sont les premiers à avoir parlé de restauration et de conservation du patrimoine¹, j'ai décidé de me concentrer en particulier sur la notion francophone de patrimoine et anglophone d'*heritage* et de mettre en évidence les nuances d'usage de ces termes.

À l'origine, le terme « patrimoine » était employé dans le sens de patrimoine familial, et désignait les héritages familiaux, matériels ou immatériels. Venant du latin *patrimonium*, il faisait référence à l'héritage du père et à ce qui devait être légué aux générations suivantes. Le terme a ensuite été utilisé pour désigner plus particulièrement les vestiges archéologiques, les édifices religieux et lieux de pouvoir. Plus tard, il désignait également les lieux de mémoire, les savoir-faire et certaines caractéristiques de la culture - chants, récits, danses, ou le patrimoine immatériel. Au fil des années, la notion de patrimoine a inclus des bâtisses individuelles, puis des sites voire des quartiers entiers, elle concernait la ville, puis la nature et l'environnement. Elle s'est donc appliquée à d'autres domaines, menant ainsi à des notions telles que « patrimoine historique », « patrimoine naturel » ou « héritage naturel » (Choay, 1992).

Certains auteurs appréhendent cette évolution comme un « éclatement de la notion [de patrimoine] » (Audrerie, 1997, p. 6), voire un élargissement aussi bien spatial, chronologique que thématique de celle-ci (Babelon et Chastel, 1994 ; Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003a) et affirment que le terme « patrimoine » désigne aujourd'hui tous les biens du passé. Ainsi, le « patrimoine » peut être défini comme un bien matériel ou immatériel ainsi étiqueté dans un but de conservation et de protection (Choay, 1992) ou comme « ce que nous décidons de préserver, de réutiliser ou de transmettre » (Grefte, 2000, p. 31). De plus, certains auteurs affirment que « Si tout n'est pas patrimoine, tout, potentiellement, peut le devenir, dès lors qu'une communauté voit dans ce legs du passé - aussi modeste soit-il - un "bien commun" [...] » (Kneubühler, 2010, p. 2)².

Le présent travail de mémoire aborde un angle particulier du patrimoine, celui de « patrimoine bâti de milieu urbain », aussi appelé « patrimoine architectural urbain ». Ces notions sont reconnues par les chercheurs comme étant des sous-ensembles de « patrimoine historique » ou « patrimoine culturel ».

Le patrimoine bâti regroupe les constructions monumentales, les éléments architecturaux dits mineurs, c'est-à-dire les constructions privées et non-monumentales, l'architecture dite vernaculaire - liée au terroir - et l'architecture industrielle - dont font partie par exemple les usines, gares et hauts-fourneaux. La notion de « patrimoine bâti » se développe à partir du

¹ L'Italie et l'Autriche font également partie des premiers pays à avoir abordé le sujet, par contre, les études sur le patrimoine en font moins référence que de la France et de l'Angleterre.

² Voir aussi Gravari-Barbas et Guichard-Anguis (2003b).

XIX^{ème} siècle et tend à éliminer l'utilisation des termes « monuments » et « monuments historiques ». Elle regroupe des objets divers et parfois moins valorisés au niveau national ou local, mais inclut également les monuments. Le « patrimoine bâti » n'est pas synonyme de « monuments historiques », car il regroupe des objets architecturaux qui ne sont pas toujours monumentaux (Choay, 1992).

Les monuments permettent de « fixer, illustrer, préciser l'histoire nationale » (Babelon et Chastel, 1994, p. 71). En effet, ils ont une fonction de commémoration. De par la mémoire qu'ils incarnent, ils peuvent aider à maintenir l'identité d'une communauté. Le terme monument ou *monumentum* en latin, vient de *monere*, qui signifie littéralement « rappeler à la mémoire ». Un monument servirait ainsi à rappeler des personnes, des événements, des croyances, des rites et des règles sociales qui constituent l'identité d'un groupe (Choay, 2009). Au début du XIX^{ème} siècle, certains monuments ont été choisis pour constituer un patrimoine national et incarner la mémoire des États-nations (Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003b).

Quant au terme plus générique de « patrimoine », il « est avant tout référence au passé. Il est l'héritage commun, qu'il convient de protéger » (Audrerie, 1997, p. 6). Il s'agit alors de protéger un « héritage commun » dans le but de maintenir « des formes de différenciation matérielle sans lesquelles les identités, à tous les niveaux, du local au régional, au national, à l'euro-péen, paraissent menacées » (Claval, 2003, p. 50). Ceci a fortement encouragé certains pays à patrimonialiser des quartiers entiers, des villages voire des régions³. En ce sens, le patrimoine, comme le monument, témoignent de l'histoire de la nation et constituent une image de son identité. Pour Anderson (1996), la constitution d'un patrimoine à l'intérieur des États-nations, a permis d'ancrer dans la mémoire des citoyens une expérience commune et a donc participé à la reconnaissance d'une « communauté imaginaire »⁴, et donc d'une identité nationale, aussi bien historique, sociale, que culturelle. L'idée consistant à utiliser des éléments du passé comme marqueurs d'identité pousse certains auteurs, comme Tunbridge et Ashworth (cités par Harvey, 2001), à affirmer que la sélection d'un *heritage* se fait sur la base d'un passé imaginé, voire embelli et qu'à un moment donné, une décision doit être prise sur ce qui doit être transmis à une génération future imaginée. Aussi, la mémoire collective est réinterprétée et l'histoire reconstruite. Finalement, les auteurs relèvent que le patrimoine est une construction sociale et qu'il constitue une manière de marquer la mémoire, non seulement des citoyens des États-nations, mais des individus de manière générale.

L'histoire du patrimoine en France et de l'*heritage* en Angleterre permet d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de ces notions. Le premier pays à avoir porté un intérêt particulier à son patrimoine fut la France dès la Révolution française. En 1792, une commission se créait dans le but de préserver les monuments. Une nouvelle conception apparut alors, celle de patrimoine national (Audrerie, 1997). Un nouveau regard était également porté sur les

³ Voir la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr/list/>.

⁴ Anderson parle d'une communauté « *imaginaire (imagined)* » parce que même les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens : jamais ils ne les croiseront ni n'entendront parler d'eux, bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion » (Anderson, 1996, p. 19) (l'italique et l'anglais font partie du texte original). Son ouvrage intitulé *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* décrit le processus qui a donné naissance aux États-nations dans le courant du XIX^{ème} siècle. Dans son analyse, il remarque que la légitimité des États dynastiques n'avait rien en commun avec les nations modernes. Les dynasties régnaient sur des États différents. En guise d'exemple, les « Romanovs régnaient sur des Tatars et des Lettons, des Allemands et des Arméniens, des Russes et des Finnois » (p. 93). La mise en place d'un patrimoine national constitua donc une infime part de ce processus, sachant qu'il fallut également mettre en place une langue commune d'imprimerie. Par ailleurs, les objets patrimoniaux devinrent des emblèmes pour les États-nations que l'on pouvait retrouver sur les cartes postales ou sur les timbres-poste.

monuments, considérés comme reflétant la culture et la nation, alors même que les révolutionnaires incitaient à la destruction de symboles tels que les châteaux, les armoiries ou les églises. Une année plus tard, le musée des monuments français fut inauguré. On y exposait des maquettes et des croquis des monuments protégés.

En 1810, Alexandre de Laborde, alors Ministre de l'Intérieur, proposa de dresser une liste des monuments n'ayant pas subi les dégâts du vandalisme révolutionnaire. La publication de cet inventaire provoqua chez quelques érudits le désir de les découvrir. Des excursions s'organisèrent dans le but de visiter les monuments inventoriés (Audrerie, 1997).

Le poste d'inspecteur général des monuments historiques fut créé en 1830. Ludovic Vitet - en 1830 - et Prosper Mérimée - en 1834 - furent successivement chargés de classer des édifices au statut de monument historique et de les surveiller. L'État français alloua à cet effet des crédits pour la restauration et l'entretien des bâtiments classés. Les montants restaient néanmoins dérisoires et nombreux furent les monuments sacrifiés. En 1887, la première loi sur la protection des Monuments historiques était votée (Choay, 1992). Puis, le Ministère français du commerce, de l'industrie et des colonies organisa en 1889 le « premier Congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments » (Germann, 2009, p. 19). Les monuments devinrent la preuve de l'histoire de la Nation et furent considérés comme participant à la formation d'une communauté d'appartenance d'envergure nationale (Choay, 1992). Lors de ce même Congrès, l'appartenance des monuments d'art à l'humanité entière était établie. Les principes édictés ont par la suite été mis à jour par la Société des Nations en 1931 avec la Charte d'Athènes, lors de la première conférence internationale pour la conservation des monuments historiques (Germann, 2009).

En 1913, une nouvelle loi de protection des monuments historiques fut mise en place et vint se substituer à celle de 1887. Notons que les objets alors reconnus comme monuments historiques étaient les vestiges de l'Antiquité, les édifices religieux datant du Moyen Âge et certains châteaux. En 1943, la loi du 25 février prévoyait de protéger les ords des monuments historiques à l'intérieur d'un périmètre de 500 mètres. À cette époque, l'industrialisation précipita la mise en place de lois de protection des monuments. En effet, Choay (1992) décrit l'ère industrielle comme un processus de transformation et de dégradation de l'environnement humain. La Seconde Guerre mondiale ayant fait de nombreux dégâts matériels, les constructions se firent en abondance et le caractère historique et architectural des centres-villes ainsi transformés n'était pas pris en considération. De plus, les quartiers anciens étaient vus comme obscurs, les constructions anciennes disparates et leur présence était conçue comme un obstacle au développement d'une ville aérée. Dans de nombreuses villes, des quartiers furent rasés et reconstruits pour une meilleure circulation automobile et une insertion des secteurs d'activité tertiaire (Audrerie, 1997). Ces phénomènes poussèrent André Malraux, alors Ministre d'État chargé des Affaires culturelles, à faire voter en 1962 la loi sur les secteurs sauvegardés, aussi appelée Loi Malraux. Cette loi avait pour objectif de figer des quartiers entiers. Ainsi, les ensembles urbains ou sites étaient petit à petit appréciés comme des biens patrimoniaux à conserver, à l'instar des éléments architecturaux individuels (Choay, 1992). D'après Audrerie (1997), la Loi Malraux a montré que les monuments ne devaient plus être pris en compte en tant qu'objets individuels, mais qu'ils formaient des ensembles cohérents avec les quartiers anciens qui les entouraient et que les bâtiments datant parfois de différentes époques participaient à l'ambiance urbaine.

En 1964, lors de la seconde conférence internationale pour la conservation des monuments historiques à Venise, certains principes de restauration et de conservation des sites et

monuments historiques furent définis par l'ICOMOS⁵. En 1972, l'UNESCO adopta la « Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine culturel et naturel », aujourd'hui ratifiée par 187 pays du monde entier, et qui définit une politique d'intervention (Choay, 1992). Ainsi, « La société internationale se sent responsable de la sauvegarde des œuvres d'intérêt universel, témoignage de la culture de l'homme à travers le temps et l'espace. La planète entière est désormais convertie à la démarche patrimoniale » (Audrerie, 2003, p. 18).

Si en France, les termes utilisés sont « monument historique » et « patrimoine », en Angleterre, on parle d'« *heritage* ». Certains auteurs remarquent qu'il y a autant de définitions et d'interprétations de ce terme qu'il y a de chercheurs dans le domaine⁶. Je me concentrerai donc sur la notion d'*heritage* interprétée dans le sens de patrimoine bâti. D'après Choay (1992), le concept d'« *heritage* » a été développé en Angleterre par John Ruskin⁷ et William Morris⁸. Dès les années 1860, Ruskin attira l'attention de l'opinion publique sur la dégradation des villes anciennes. Il fut le premier à considérer comme objets à protéger les ensembles urbains aussi bien que les édifices individuels, et les monuments historiques aussi bien que l'architecture domestique. William Morris le suivit de près dans ses idées. Tous deux s'opposèrent à toute forme d'intervention sur les bâtiments, même s'il s'agissait de restauration. Ils prônaient un anti-interventionnisme radical et concevaient la préservation de l'authenticité des bâtiments comme un principe de leur conservation. De ce fait, ils pensaient que les marques du temps faisaient partie de l'essence-même des édifices. Ces derniers devaient donc être mis hors d'atteinte et ne devaient être manipulés d'aucune manière, car ils n'appartenaient qu'à ceux qui les avaient construits. Ainsi, John Ruskin et William Morris admettaient uniquement leur consolidation et leur entretien. De plus, Ruskin considérait la restauration comme synonyme de destruction. Par ailleurs, il opposait radicalement l'architecture traditionnelle et les constructions modernes. Il pensait que les villes anciennes devaient être habitées comme à l'époque pré-industrielle⁹ et les percevait comme des incarnations de l'identité personnelle, locale, nationale et humaine (Choay, 1992).

En ce qui concerne les monuments historiques, Ruskin leur conférait une valeur universelle, et leur attribuait la qualité de s'adresser à tous les humains. En 1877, Morris fonda la *Society for the Protection of Ancient Buildings* (SPAB) et monta un inventaire rassemblant 749 églises. Notons que même si les sociétés de protection étaient très impliquées, l'État n'intervenait que très peu dans la gestion et la protection des monuments historiques. Par contre, Harvey (2001) relève que la fondation de la SPAB et de la *National Trust*¹⁰ en 1884 a fortement participé à l'activation de mesures de protection de l'*heritage* britannique. En 1882, l'*Ancient Monument Protection Act* fut édicté suite à l'échec d'adoption de plusieurs textes. Le document a été révisé en 1900 et en 1910 et ne concernait que des monuments. Plus tard, en 1979, l'*Ancient*

⁵ L'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) est une organisation non gouvernementale de l'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*).

⁶ Voir Harvey (2001) et Timothy et Boyd (2006).

⁷ Écrivain et critique d'art britannique (1819-1900).

⁸ Écrivain et architecte britannique (1834-1896).

⁹ Malgré le rôle prépondérant de l'Angleterre dans la révolution industrielle, le pays reste, aujourd'hui encore, très attaché aux traditions. En Angleterre, les monuments du passé sont indispensables à la vie du présent, et font partie de la quotidienneté. Notons que la définition la plus communément acceptée par les chercheurs est « *the present-day use of the past* » (Timothy et Boyd, 2006, p. 2).

¹⁰ Sur son site internet, la *National Trust* se décrit comme suit : « We're a UK conservation charity, protecting historic places and green spaces, and opening them up for ever, for everyone », « we were founded with the aim of saving our nation's heritage and open spaces ». Voir <http://www.nationaltrust.org.uk>.

Monuments and Archaeological Areas Act étendit la protection à des périmètres plus larges (Choay, 1992).

Ruskin et Morris furent les premiers à militer pour la défense des monuments historiques, non seulement en Angleterre, mais aussi en France, en Suisse et en Italie et donc les premiers à appréhender leur protection outre les frontières britanniques (Choay, 1992).

En France, deux grandes figures de l'art et de la littérature française, Auguste Rodin¹¹ et Anatole France¹², partageaient les opinions de Ruskin et Morris et n'approuvaient pas le principe de la restauration. Mais la France n'adopta l'approche dite ruskinienne que de façon limitée. En effet, les Français considéraient qu'il y avait peu de monuments auxquels il ne fallait pas toucher (Choay, 2009).

À la même époque, Eugène Viollet-le-Duc¹³ représentait pour sa part le progressisme français. Face à l'état de délabrement de certains monuments, il considérait la restauration comme un moyen de remettre à neuf les édifices, même si cela impliquait la perte de certains caractères initialement présents, voire l'ajout de nouvelles parties. Notons qu'en Angleterre, Gilbert Scott¹⁴ était du même avis que Viollet-le-Duc. Ruskin et Morris qualifiaient d'ailleurs son travail de « vandalisme restaurateur » (Choay, 2009).

De manière générale, l'Angleterre a montré plus de respect que la France en matière de restauration. Bien que la révolution industrielle soit née en Angleterre, le pays est resté très attaché aux traditions et à l'idée de *revival*. La France s'est quant à elle montrée plus progressiste et a estimé que la modernité devait coexister avec les monuments du passé, leur donnant un sens et une valeur (Choay, 1992).

¹¹ Sculpteur français (1840-1917).

¹² Écrivain français (1844-1924).

¹³ Architecte français (1814-1879).

¹⁴ Architecte britannique (1811-1878).

1.2. La notion de patrimoine récent et de *recent heritage*

« Les cent dernières années n'avaient-elles pas, elles aussi, au même titre que celles qui avaient précédé, produit un patrimoine à préserver, connaître, faire connaître ? » (Du Payrat, 2001, p. 9).

Les nuances des notions de patrimoine et d'*heritage* précédemment explorées constituent une base de compréhension des notions plus précises de patrimoine récent et de *recent heritage* en anglais. Le patrimoine récent est ici considéré comme synonyme d'héritage récent - et par conséquent de *recent heritage* -, mais aussi comme sous-ensemble du patrimoine architectural urbain. L'approche que j'ai décidé d'adopter est celle de Mutual Heritage¹⁵ qui comprend dans sa définition de patrimoine récent « le patrimoine architectural et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles » (Carabelli, 2011, p. 22). Notons qu'il est difficile de mettre une limite temporelle claire au terme « récent ». Cependant, les auteurs s'entendent sur la période se situant entre 1850 et 1950.

De manière générale, la question de la reconnaissance d'un patrimoine architectural récent a rarement été abordée. Nous sommes plus communément confrontés à des réflexions sur des objets, datant par exemple de l'Antiquité, ou de la Renaissance, qui bénéficient d'une plus grande légitimité quant à leur statut patrimonial, étant plus anciens (Abry et Carabelli, 2005). Jusqu'à la fin des années 1950, le cadre chronologique retenu pour désigner un objet de patrimoine en France ne dépassait pas la moitié du XIX^{ème} siècle (Choay, 1992). La dénomination de patrimoine s'appliquait aux édifices monumentaux construits avant 1830. En 1960, une exposition au Musée national d'Art moderne de Paris intitulée « Les sources du XX^{ème} siècle »¹⁶ permit une ouverture et un nouveau regard sur l'architecture du XX^{ème} siècle. En 1962, la Loi Malraux stipulait que les ensembles urbains, voire des villes entières devaient être appréciés comme des monuments à protéger (Abry et Carabelli, 2005), ce qui constituait déjà un premier pas vers la reconnaissance du patrimoine récent, à la vue du nombre important de bâtiments datant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Par contre, Malraux considérait comme patrimoine les bâtisses construites avant le XVIII^{ème} siècle. Il lui semblait donc sensé de détruire des bâtiments du XIX^{ème} siècle pour les remplacer par des HLM (Neyret, 2001).

En 1965, la « Maison radieuse » de Rezé les Nantes construite en 1955 par Le Corbusier¹⁷ fut classée patrimoine historique. Cet immeuble dédié au logement social, a pu jouir du statut de patrimoine parce qu'il symbolisait le mouvement moderne à l'instar de son architecte qui en était le porte-parole. D'après Denèfle (2005), c'est le travail de Le Corbusier qui a été classé, car « La reconnaissance d'une œuvre récente pose le problème du recul nécessaire pour l'élection d'un ensemble contemporain à la représentation d'un moment majeur dans la constitution du patrimoine universel » (p. 52).

¹⁵ Mutual Heritage est un projet financé par l'Union européenne qui « vise à reconnaître et à promouvoir la valorisation du patrimoine récent des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, en identifiant les différentes valeurs architecturales et urbaines produites pendant cette période afin de lui obtenir la reconnaissance en tant que patrimoine culturel » (Destaing et Trazzi, 2009, p. 13). Plus de précisions sont apportées dans le chapitre 4 dédié à l'étude terrain à Casablanca. Voir www.mutualheritage.net.

¹⁶ Notons que cette exposition avait comme sous-titre « de 1884 à 1914 ».

¹⁷ Charles-Édouard Jeanneret-Gris, plus connu par son pseudonyme Le Corbusier est un architecte et urbaniste franco-suisse (1887-1965).

Un renversement se produisit en 1971 avec la destruction des Halles de Baltard, à Paris, qui dataient du XIX^{ème} siècle, mais aussi de quelques centres historiques. Michel Guy, alors secrétaire d'État à la Culture, réagit en 1974, en dressant - avec l'aide de conservateurs régionaux des Bâtiments de France - une liste de bâtiments, centres historiques, et villes à protéger, datant pour la plupart des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Une décennie plus tard, le premier colloque public sur le patrimoine national, intitulé « Les Monuments historiques demain » eut lieu dans la capitale française. Suite à cela, les protections prirent une nouvelle ampleur en tenant compte par exemple des édifices industriels, ferroviaires, ainsi que des boutiques, cafés, brasseries, restaurants et salles de spectacle. En 1987, un autre colloque - « Les enjeux du patrimoine du XX^{ème} siècle » - eut lieu au Couvent de la Tourette¹⁸ et permit aux experts du patrimoine de **recréer des liens avec l'international**, mais aussi de stimuler les actions régionales. S'ensuivit « le débat européen sur le patrimoine du XX^{ème} siècle [...] lancé à Vienne en 1989 pour tenter de définir une plate-forme commune de critères de protection, toujours d'actualité » (Toulier, 2005, p. 300).

Dans les années 1990, « la considération populaire s'attache [...] aux moindres vestiges du passé le plus proche » (Neyret, 2001, p. 23). Cet élargissement temporel de la notion de patrimoine peut s'observer sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO avec l'inscription en 2003 de la ville blanche de Tel-Aviv¹⁹ construite dans les années 1930, et du Havre²⁰ en 2005, reconstruite par Auguste Perret²¹ dans les années 1950 (Destaing et Trazzi, 2009).

En France, on compte en 2005 2.5% d'édifices du XX^{ème} siècle dans la liste des bâtiments protégés. Parmi ceux-ci, 40% datent de la période qui précède 1945 et seulement 10% ont été construits après 1945 (Lahmini, 2005). **Notons également l'existence du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle »²² depuis 1999 qui s'applique aux bâtiments ou ensembles urbains protégés ou non du siècle passé et qui peut aboutir à une valorisation du patrimoine récent. Ce label est proposé aux propriétaires et aux collectivités locales.** « Une fois reconnus, identifiés et protégés, ces patrimoines doivent être entretenus et restaurés pour assurer la transmission de l'héritage. Plusieurs dizaines d'édifices significatifs des courants architecturaux du XX^{ème} siècle ont été restaurés durant ces dernières années » (Toulier, 2005, p. 303).

Par conséquent, si les vestiges archéologiques ou les édifices datant de l'Antiquité sont directement considérés comme des biens patrimoniaux, les architectures récentes ont plus de difficultés à être classées, et, le cas échéant, à être protégées. D'une part, la quantité des édifices datant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles constitue un obstacle²³. D'autre part, ces bâtisses n'ont pas perdu leur fonction première et sont donc encore habitées ou utilisées. Béghain (2001) propose alors le questionnement suivant : « Peut-on d'ores et déjà constituer l'architecture du XX^{ème} siècle en patrimoine ? Ces villes où nous vivons, ces maisons que nous habitons, ces équipements que nous fréquentons, bref l'espace et la matière qui sont le cadre de notre vie sont-ils [...] déjà rendus à l'état de mémoire ? » (p. 45).

¹⁸ Le Couvent de la Tourette était un lieu stratégique pour l'organisation de ce colloque, car le bâtiment a été construit par Le Corbusier et a été classé Monument historique en 1979. Il se trouve dans le département du Rhône en France.

¹⁹ Voir la ville blanche de Tel-Aviv sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr/list/1096>.

²⁰ Voir Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr/list/1181>.

²¹ Architecte français (1874-1954).

²² À ce sujet, voir le site internet officiel du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle » :

http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/VISITES/labelxx/lieu_frameset.htm.

²³ Notons à ce sujet que « le XX^{ème} siècle est le siècle qui a le plus construit » (Toulier, 2005, p. 301).

Étant donné que Casablanca, et donc le terrain que j'ai décidé de présenter dans ce travail de mémoire, se situe dans un pays méditerranéen, il paraît intéressant d'explorer brièvement la notion de patrimoine récent telle qu'elle est conçue dans cet espace en particulier. À ce sujet, Abry et Carabelli (2005) relèvent que :

Dans le paysage méditerranéen, l'héritage architectural récent peut être considéré comme le produit des différentes opérations urbanistiques acheminées avec la révolution industrielle et qui ont coïncidé, dans les pays de la rive sud, avec les politiques locales d'occidentalisation et, plus partiellement, avec les dominations coloniales européennes. (p. 13)

D'une part, le caractère récent de ce patrimoine ne lui permet pas d'être totalement ancré dans la mémoire collective des habitants. D'autre part, du fait de son origine coloniale, il peut, à une échelle individuelle, souffrir d'un manque d'intérêt, voire être refoulé, rapportant une période de domination coloniale qui subit certaines occultations. En effet, cette période de l'histoire peut parfois être sous-évaluée et perçue négativement. Ainsi, « la loi du talion est souvent appliquée à ce type de patrimoine » (Abry et Carabelli, 2005, p. 18). Notons que la construction des villes de la rive sud de la Méditerranée a été influencée par les savoir-faire locaux, les colonies européennes, les protectorats en place et plus anciennement par l'empire Ottoman. Par contre, les colonisations - empire Ottoman, protectorats et colonies européennes - ont construits des quartiers entiers que l'on peut aujourd'hui encore reconnaître dans les villes d'Alger, Rabat, Casablanca ou Tunis. « Les cultures des deux rives de la Méditerranée se sont donc entremêlées, posant aujourd'hui l'épineux problème de l'appropriation par la population locale » (Destaing et Trazzi, 2009, p. 15). Finalement, l'usage du terme « récent » peut dans certains cas représenter une manière d'esquiver l'usage du terme « colonial » qui est perçu négativement par l'opinion publique (R. Carabelli, communication personnelle, 29 avril 2011). Certains auteurs parlent aussi de « patrimoine partagé » dans le cas précis des villes du sud de la Méditerranée. Awad (2005) explique à ce sujet :

Morphologiquement, elles [les formes bâties] représentent un patrimoine « partagé » entre les deux rives de la Méditerranée en raison de leurs affinités sur le plan artistique et technique, qu'il s'agisse des modèles de composition urbaine, des types de distribution des systèmes constructifs ou des répertoires décoratifs qui les caractérisent. Les architectures des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en Méditerranée témoignent en outre de bien des influences croisées. Que l'on songe, sur la rive sud, à toute la gamme des métissages des modèles européens avec des traditions locales, ou, sur la rive nord, aux multiples esthétiques orientalistes. (p. 4)

Certaines questions restent alors à approfondir, comme par exemple celle de savoir quelle signification est aujourd'hui donnée à ce patrimoine dit « partagé ». Les populations locales se reconnaissent-elles dans ce patrimoine ? Est-ce qu'elles le considèrent réellement comme un patrimoine à préserver et à mettre en valeur ? Et finalement, quelle est la place de ce patrimoine récent dans l'image touristique des villes de la rive sud de la Méditerranée ?

2. Intégration du discours sur le patrimoine dans les études de tourisme

« Pour simplifier au maximum, le patrimoine sans tourisme est "pauvre" parce qu'il s'offre uniquement à une communauté limitée alors que le tourisme sans patrimoine est "pauvre" parce qu'il est délocalisé et délocalisable » (Carabelli, 2011, p. 22).

2.1. Processus de patrimonialisation et lien entre tourisme et patrimoine

Le tourisme et le patrimoine entretiennent des liens étroits. Parmi ces liens, notons d'une part que le patrimoine a été l'une des motivations des premiers touristes. En effet, les notables britanniques du Grand Tour partaient à la découverte des monuments et hauts lieux historiques d'Europe. D'autre part, le tourisme peut être conçu comme un protecteur privilégié du patrimoine (Audrerie, 2009), sachant que les retombées économiques du tourisme peuvent contribuer à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine. De plus, les bâtisses et les monuments d'une ville font office de décor, donnent le ton et participent à l'ambiance urbaine. Ils constituent une toile de fond sur laquelle les activités touristiques sont mises en évidence (Bokhorst, 2010, cité par Halbertsma, 2011).

Afin de bénéficier de mesures de protection et de mise en valeur, mais aussi de participer à l'attrait touristique d'un territoire, un objet doit obtenir une reconnaissance patrimoniale grâce au processus appelé patrimonialisation. Bouin (2009) définit ce dernier comme suit :

La "patrimonialisation" d'un bien ou d'un savoir consiste à qualifier un site, une pratique comme étant un bien commun ayant une valeur collective potentielle. Cette démarche peut viser tout aussi bien des biens matériels mobiliers ou immobiliers, des paysages ; que des biens immatériels tels que des savoir-faire, des techniques, des modes d'expression... autant de valeurs communautaires propres à faire le cas échéant, l'objet de mise en valeur touristique. (p. 25-26)

Notons qu'un objet doté d'une « valeur collective » aux yeux des différents acteurs symbolise par exemple une période historique et ravive ainsi la mémoire des habitants d'un lieu. La patrimonialisation pousse la plupart du temps les acteurs publics et privés locaux à porter un nouveau regard sur le patrimoine et à le valoriser en lui donnant une valeur économique liée au tourisme (Bouin, 2009). Si tel est le cas, le bien mis en valeur peut contribuer à l'affirmation du caractère unique du lieu, ce qui s'avère avantageux du point de vue touristique et suscite l'intérêt des visiteurs potentiels.

L'opération de patrimonialisation relèverait, d'après Léniaud (1994, cité par Greffe, 2000), de l'application de trois critères :

- Le « critère de communication » : un bien devient patrimoine parce qu'il est porteur de sens pour une communauté, qu'il symbolise l'histoire d'un lieu ou porte les valeurs d'une collectivité.
- Le « critère de scientificité » : un bien devient patrimoine parce qu'il est reconnu comme ayant une valeur historique ou artistique et est irremplaçable. Ce critère peut se substituer au « critère de communication » si ce dernier n'est pas admis.
- Le « critère économique » : un bien devient patrimoine parce qu'il possède une valeur économique et que sa dégradation, voire sa disparition représentent une perte pour une communauté.

Sachant que la patrimonialisation est entendue comme un processus ou une opération, on peut la décrire, d'après Verdelli (2010), comme une articulation de trois phases :

- La phase d' « identification » : le bien doit jouir d'une reconnaissance institutionnelle, même si chaque acteur contribue potentiellement à son identification. Sans cette phase, la suivante ne peut pas être conçue.
- La phase de « protection/conservation » : cette phase est divisée en deux parties. Premièrement, la protection consiste en l'application de règles et ne peut être effectuée sans une reconnaissance institutionnelle. Elle est donc profondément associée à une volonté politique. Deuxièmement, la conservation implique la mise en place d'outils et d'actions opérationnelles. Elle peut, ou non, être confortée par des lois et supportée par des institutions publiques.
- La phase de « valorisation » : un bien devient patrimoine s'il fait l'objet d'une mise en valeur projetée ou effective.

Cette dernière phase peut inclure le tourisme comme moyen de mettre en valeur le patrimoine et inversement la mise en valeur d'un bien potentiellement patrimonial peut attirer les visiteurs.

La mise en valeur d'un bien patrimonial peut mener à sa dégradation sauf si des régulations quant à l'accès aux sites et aux biens patrimoniaux sont mises en place. Il s'agit par exemple de réduire les jours ou les heures de visite, de limiter le nombre de visiteurs, de les inciter à se déchausser à l'entrée d'un bâtiment, d'interdire l'entrée à certaines parties du bâtiment ou du site voire de dévier les visiteurs vers des sites patrimoniaux moins connus. Et dans des cas où les bâtiments sont menacés de destruction, il est aussi envisageable d'en interdire complètement l'accès (Choay, 1992).

Quant au label « Patrimoine mondial de l'UNESCO », qui provoque dans la majorité des cas un accroissement du flux touristique, il mène, d'après Choay (1992), vers la marchandisation et la destruction des lieux et du patrimoine. L'auteur (2009) observe dans ces cas une accumulation des visiteurs et une disparition de certaines activités culturelles locales qui avaient lieu avant la labellisation. Pour sa part, Bouin (2009) affirme que la démarche consistant à attirer les flux touristiques peut tout aussi bien être marquée par une volonté de durabilité. Dans sa réflexion, il s'appuie sur le Code mondial d'éthique du tourisme dont il cite un extrait : « les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, du moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation, l'enrichissement de ce patrimoine » (Code mondial d'éthique du tourisme, 1999, Art.4, al. 3, cité par Bouin, 2009, p. 26). Par contre, il admet que ce Code doit être complété par des régulations claires au niveau national pour être efficace et qu'il ne contient aucun article portant sur la limitation du nombre de touristes sur les sites patrimoniaux.

2.2. La mise en valeur du patrimoine bâti

Considérant le développement croissant du tourisme et le fait qu'il représente une part importante du budget de nombreux États, de nombreuses régions et municipalités, on comprend que la mise en valeur du patrimoine historique prenne de l'ampleur. La notion de mise en valeur est donc clairement connotée par celle de plus-value en termes économiques (Choay, 1992). Un bien patrimonial valorisé suscite de l'intérêt, est attractif et évoque au visiteur la beauté et l'agrément. Les retombées économiques résultant par exemple de l'augmentation des visites touristiques permettent aux propriétaires de conserver, voire de restaurer les monuments et favorisent le développement des territoires. La valorisation du patrimoine offre aux collectivités territoriales une occasion de montrer une image positive du lieu. Elle donne aux États un moyen d'entretenir la cohésion nationale, par l'évocation d'une histoire et d'une identité commune à la mémoire des habitants. Elle peut être prise en compte dans la création de nouveaux emplois et mettre en évidence le caractère unique d'un lieu dans un contexte de globalisation (Grefte, 2003).

Pour certains auteurs, le moyen le plus efficace de pérenniser, de protéger le patrimoine et de le mettre en valeur est de lui donner une place dans la société, une fonction ou d'« habiter le patrimoine » pour reprendre les termes utilisés par Gravari-Barbas (2005). Dans les cas où une conservation de type muséale²⁴ n'est pas envisageable, il faut penser à la réaffectation du bien patrimonial délaissé et ayant perdu sa fonction première. Ces dernières années, des friches industrielles à caractère patrimonial ont par exemple été réaménagées en « quartiers culturels ». Ces reconversions doivent dans l'idéal tenir compte de la mémoire et des représentations de ceux qui ont participé à la patrimonialisation des bâtiments en question. Par conséquent, « *habiter le patrimoine* » implique [...] la prise en compte du contexte patrimonial, l'intégration sensible de tous les paramètres (architecturaux, naturels, sociaux, artistiques ou économiques) et la (ré)interprétation fine du sens du lieu, du site, du monument » (Gravari-Barbas, 2005a, p. 13).

Ces adaptations fonctionnelles peuvent provoquer des conflits entre les acteurs qui ont une influence sur la manière de reconvertir et donc d'« habiter » le patrimoine. Par exemple, des rivalités peuvent naître entre ceux qui souhaitent le protéger et ceux qui s'intéressent au foncier à d'autres fins, entre ceux qui détiennent les droits de propriété et ceux qui détiennent les droits d'usage, voire ceux qui tentent de restreindre les droits de développement, entre touristes et indigènes, etc. (Grefte, 2000).

À ce sujet, Gravari-Barbas (2005b) dresse une liste des acteurs potentiellement impliqués dans les conflits et de leurs objectifs afin d'observer les divergences possibles :

- Les habitants : il s'agit d'un groupe hétérogène. Les stratégies des habitants sont donc influencées par les différents moyens dont ils disposent, leurs différents statuts et le contexte local.
- Les associations et collectifs d'habitants : leur objectif est avant tout de défendre les intérêts d'un groupe, qu'il s'agisse des habitants, d'une communauté ou de professionnels.
- Les élus : ils sont poussés par différentes volontés selon la politique de logement en vigueur. Ils souhaitent par exemple maintenir ou au contraire renouveler la population d'un quartier, encourager la cohésion sociale ou mélanger les différentes couches sociales.

²⁴ Notons que la conservation muséale n'est conçue que pour les monuments et que cette solution est rarement appliquée (Gravari-Barbas, 2005a).

- Les architectes : ils ont pour objectif de promouvoir un mode d'habiter, en fonction du type architectural du bâtiment.
- Les experts et techniciens du patrimoine : leur approche du patrimoine est influencée par les politiques en place, les tendances récentes et les pressions multiples.
- Les ONG : elles tentent d'influer la gestion du patrimoine en la menant vers des mesures de protection qui iront au-delà du périmètre local.

Chesnel (2001) relève que si le souhait est d'exploiter un patrimoine architectural urbain du point de vue touristique, il faut attirer les touristes et les inciter à rester en ville. La mise en valeur du patrimoine passe par son accessibilité, sa description et donc sa présentation au visiteur via l'information - qui doit être une priorité -, par exemple grâce à une signalétique ou à l'élaboration d'un circuit. La mise en scène du patrimoine, par exemple par l'organisation d'un festival, encadre la visite et encourage les touristes à se fixer dans une ville pour quelques jours. Pour que le flux touristique s'installe sur le long terme, la ville nécessite une mise en valeur de son patrimoine qui soit exemplaire. Les institutions politiques locales doivent envisager la restauration des biens patrimoniaux, prendre des initiatives pour attirer les investissements extérieurs et encourager la mise en place d'actions de valorisation.

Depuis quelques années, les villes portent plus d'attention sur les éclairages des rues et des monuments comme l'une des manières de valoriser le patrimoine bâti. La mise en lumière des édifices ne cesse de se perfectionner, ce qui permet de réveiller la curiosité des passants. Le regard se focalise sur un bâtiment et la fonction, mais aussi l'histoire de ce dernier sont ainsi révélés. Le bâtiment reprend vie, devient plus lisible et sa présence est mise en valeur à l'intérieur du quartier dans lequel il se trouve (Migeon, cité par Borghi, Mariotti et Safarzadeh, 2011). Dans certains cas, la lumière peut être accompagnée d'autres intermédiaires, comme le son (musique ou voix-off) ou la présence d'un guide. Néanmoins, Choay (1992) pense que ces « commentaires » ou « illustrations » rendent le public passif et ne le laissent pas découvrir l'édifice avec ses propres yeux.

Si les visites guidées sont plus couramment employées que l'éclairage dans la valorisation du patrimoine, elles n'attirent pas un large public. Les visiteurs ne formant pas un tout homogène, il s'agit de leur proposer différentes approches. Chesnel aborde l'idée de mettre à disposition des guides expérimentés et fins connaisseurs de l'histoire du patrimoine architectural aux publics intéressés par la culture locale. Au grand public, des mises en scènes sont selon lui plus appropriées. Dans ce cas, il s'agit par exemple d'organiser des événements, ou de faire intervenir des guides ou des comédiens déguisés en tenue d'époque qui raconteraient l'histoire du lieu. Ainsi, une « expérience de la sorte est révélation pour qui découvre la ville : elle marque émotionnellement, aide le visiteur d'un soir à déchiffrer, et l'incite à poursuivre sa découverte le lendemain et les jours suivants » (Chesnel, 2001, p. 20). De cette manière, l'héritage prend un sens particulier pour les visiteurs qu'ils soient passionnés de culture ou simplement curieux.

L'auteur donne d'autres exemples de mise en scène du patrimoine :

- La projection d'un film en plein air, et ce dans le voisinage d'un monument, voire directement sur la façade d'un monument.
- Un repas en plein air qui regrouperait les habitants d'une ville et qui attirerait sans conteste le regard des touristes. Ce repas pourrait par exemple prendre place dans un parc réputé pour son patrimoine bâti, voire à l'intérieur d'un bâtiment désaffecté à caractère patrimonial.
- L'organisation d'un défilé de mode dans ces mêmes lieux pourrait également être une option à retenir.



Toutefois, Chesnel pense que le festival reste l'occasion la plus intéressante d'attirer le flux touristique autour d'un patrimoine bâti, car il dure plusieurs jours et investit différents quartiers de la ville. Il argumente en pointant le renouvellement chaque année du festival et son lien étroit avec les lieux publics et l'espace urbain en général. « *Le festival redonne vie au patrimoine* (le justifiant de nouveau en quelque sorte), *ajoutant une vie magique à une ville qui conserve par ailleurs sa vie propre*²⁵ » (Chesnel, 2001, p. 24). De plus, il permet de développer efficacement le tourisme dans des villes de « bonnes tailles » qui jouissent de moyens financiers suffisants et d'une volonté de promotion touristique. L'auteur le considère comme un élément essentiel du tourisme urbain, incitant les touristes à séjourner dans la ville ou dans la région et donnant une valeur particulière à la culture régionale.

²⁵ En italique dans le texte original.

2.3. Tourisme urbain, tourisme culturel et tourisme patrimonial

Quelles sont les caractéristiques du tourisme urbain, du tourisme culturel et du tourisme patrimonial ? Quels liens entretiennent ces trois types de tourisme ? Si le tourisme urbain est un type de tourisme attirant les visiteurs vers les villes, le tourisme culturel et le tourisme patrimonial peuvent aussi bien se pratiquer en milieu urbain qu'en milieu rural - par exemple lors de visites de sites archéologiques ou de villages historiques. Mon attention portera sur le tourisme culturel et patrimonial tel qu'ils sont pratiqués dans les villes. Notons que le tourisme urbain, généralement associé aux affaires et au commerce, intègre toujours plus les activités culturelles et les visites du patrimoine. On le lie donc aisément au tourisme patrimonial et au tourisme culturel.



Selon l'approche du tourisme urbain de Cazes et Potier (1996) que j'adopte, le tourisme urbain comprend différentes sous-catégories selon les motivations des visiteurs : le « tourisme d'agrément » dont un tiers consiste à partir en excursion ; le « tourisme à motivation sociale » où l'on retrouve la famille ou les amis dans la ville en question ; le « tourisme d'affaires » motivé par les obligations de la profession et dont la durée moyenne est de trois jours ; le « tourisme événementiel » représenté généralement par de très courts séjours d'en moyenne entre trois à quatre jours et qui se résume souvent à des excursions ; enfin le « tourisme commercial » dont l'activité principale est le shopping et qui se pratique la plupart du temps le week-end et en une journée.

Law (cité par Cazes et Potier, 1996) dresse une liste de quelques éléments potentiellement déclencheurs d'une visite touristique en ville : les congrès, conférences, foires et autres réunions ; les musées, les visites d'industries et les attractions telles que les zoos et parcs d'attractions ; enfin, les événements, la culture et le sport. L'événementiel peut nécessiter la construction d'équipements spéciaux et/ou la réorganisation d'un site. Ainsi, lorsque que des programmes économiques sont mis en place dans le but d'accroître les visites touristiques dans une ville, il est souvent question de revalorisation, requalification, restauration, reconquête, voire de régénération. Les objets restaurés ou requalifiés dans ce cadre peuvent être des biens patrimoniaux.

Cazes et Potier décrivent deux types de reconstructions et de réaffectations du patrimoine architectural urbain. La première consiste en une restauration sans changer l'affectation du bien, mais en ajoutant une composante touristique ou de loisir. Le lieu ou l'équipement acquiert de cette manière une polyfonctionnalité. La seconde comprend soit une restauration du patrimoine ancien grâce à des procédures de classement ou d'inscription comme patrimoine à sauvegarder, soit une adaptation pour des usages nouveaux permettant de produire des recettes.

Concernant la courte durée et la multiplication des séjours entrepris, mais aussi le raccourcissement des distances parcourues pour la majorité des visites touristiques en ville, les auteurs proposent quelques facteurs explicatifs : la réduction du temps de travail, l'accroissement du temps libre et les meilleures conditions de déplacement. Les vacanciers partent donc plus souvent, mais moins loin et moins longtemps, ce qui favorise l'attraction des villes. De plus, lorsqu'il n'est pas possible d'organiser des voyages balnéaires ou de montagne selon la saison, il est toujours possible de se rendre en ville. Cette absence de saisonnalité est caractéristique du tourisme urbain.

Deux autres tendances vont dans le sens de la croissance du tourisme urbain. D'une part, de plus en plus de villes souhaitent renouveler leur cadre, leur image et leur attractivité. D'autre part, l'intérêt pour les ressources culturelles et patrimoniales est toujours renforcé et se

remarque dans le succès des grands événements et grandes expositions, mais aussi dans la fréquentation croissante des musées, monuments et sites historiques.

Pour ce qui est du tourisme culturel, Patin (2005) note que le voyage culturel apparaît au V^{ème} siècle, lorsque les jeunes Grecs appelés à être instruits visitent les lieux et monuments symbolisant leur histoire. Il se poursuit au XVI^{ème} siècle avec la découverte de vestiges archéologiques. Les voyages culturels des antiquaires apparaissent alors. Dans le courant du XVIII^{ème} siècle naît le « Grand Tour » qui peut être représenté comme l'origine du tourisme culturel, sachant que les jeunes nobles britanniques de cette époque recherchaient avant tout à découvrir des lieux imprégnés d'histoire. En ce sens, le tourisme culturel supposait un voyage à but formateur où primait la recherche de la culture d'un lieu.

À l'heure actuelle, le tourisme culturel peut être défini comme un déplacement d'au moins une nuitée et dont la principale motivation est de découvrir de nouveaux lieux en visitant des sites, musées ou monuments, d'acquérir des connaissances en logeant par exemple chez l'habitant ou en apprenant l'histoire d'un territoire, de ressentir des émotions en observant un paysage particulier ou en prenant part à des fêtes traditionnelles, des spectacles historiques, musicaux ou théâtraux (Origet du Cluzeau, 1998). Si le tourisme culturel touche des lieux, des coutumes, des personnes et des événements de manière large, c'est que la « culture » elle-même englobe différentes sphères. Dans ce contexte, « On peut parler de culture pour désigner une civilisation, une langue, des traditions, des écrits, un patrimoine, un paysage, une activité, un événement » (Borghi et al., 2011, p. 72).

Origet du Cluzeau (1998) perçoit trois types de clients du tourisme culturel : ceux qui portent un intérêt à un thème en particulier, ceux qui s'intéressent à tous les thèmes tant qu'il s'agit de culture, et ceux qui s'intéressent à la culture en général, mais de façon occasionnelle. Lors de ces voyages, les clientèles s'occupent en visitant des villes, des régions, voire des pays entiers, des musées, en se rendant à des festivals, des spectacles ou en goûtant à la gastronomie locale. Notons que des touristes ayant entrepris des séjours balnéaires ou de sport d'hiver peuvent également partir à la découverte d'une ville le temps d'une journée pluvieuse ou en participant à un événement. Chesnel (2001) ajoute que le public cible des appareils culturels peut aussi bien être représenté par les habitants de la ville que par les touristes. Ainsi, les lieux réaménagés dans le but d'augmenter l'arrivée des touristes attirent les autochtones et inversement, des appareils destinés à l'usage des locaux peuvent capter le flux touristique.

Concernant le tourisme culturel pratiqué en milieu urbain, Jan (cité par Kneubühler, 2011) affirme que :

[...] la culture constitue la première motivation des séjours urbains. Cette motivation culturelle est intéressante parce qu'elle n'est pas l'apanage de touristes d'âge mûr, mais elle est également recherchée par une population jeune qui fréquente massivement la ville. Les attentes de cette clientèle s'établissent autour de trois grands types d'offres culturelles. Le patrimoine, tout d'abord, qu'il soit matériel ou immatériel ; les arts en général, qui englobent notamment les événements culturels ; et puis [...] toutes les activités de création, comme le design, la mode, l'architecture moderne qui amènent un regard très contemporain sur la ville. (p. 53-54)

D'après Kneubühler (2011), « le patrimoine peut se définir comme un produit culturel du tourisme » (p. 39). En ce sens, la notion de tourisme patrimonial est fortement liée au tourisme culturel. En d'autres termes, le tourisme patrimonial est une sous-catégorie du tourisme culturel. Néanmoins, le réseau UNESCO/UNITWIN (2007) propose une définition plus spécifique de la notion de tourisme patrimonial :

[...] la « mise en tourisme durable du patrimoine » – ou plus brièvement *le tourisme patrimonial*²⁶ - s'intéresse plus spécialement aux conditions de protection, de mise en valeur et de gestion des différentes formes du patrimoine matériel et immatériel dans une perspective de développement touristique durable. (p. 51)

Ici, le tourisme patrimonial désigne l'ensemble des relations entre le tourisme et le patrimoine, dans une perspective de durabilité.

Le tourisme patrimonial est l'un des types de tourisme les plus répandus, mais est aussi l'une des plus ancienne forme de voyage, s'intéressant particulièrement au patrimoine, naturel ou construit, matériel ou immatériel. Comme ses ressources sont omniprésentes, il constitue une part essentielle de l'industrie du tourisme dans de nombreuses parties du monde. Il contribue à l'économie globale en rapportant chaque année des milliards de dollars et en créant des millions d'emplois directs ou indirects. Il est possible de le combiner à d'autres activités, comme le shopping. D'ailleurs, les villes disposant d'architectures intéressantes deviennent souvent d'importantes destinations shopping (Timothy et Boyd, 2006).

²⁶ En italique dans le texte original.



2.4. Les grandes institutions : approches du patrimoine et du tourisme

La reconnaissance sociale dont il est question dans le processus de patrimonialisation précédemment parcouru se traduit concrètement en termes de labellisation, de législation et de mesures de protection (Toulier, 2010). Je propose ici une liste des acteurs qui interviennent dans ce processus et donc dans la mise en valeur touristique du patrimoine :

- L'UNESCO, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (<http://www.unesco.org>)

Fondée en 1946, l'UNESCO a pour mission de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité et aider l'humanité à atteindre graduellement une prospérité commune, et cela par le moyen de l'éducation, la science et la culture » (cité par Cousin, 2008, p. 45).

La section culture de l'UNESCO agit pour la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel. En 1972, l'organisation adopte la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel »²⁷.

En 1976 sont créés le Comité du patrimoine mondial ainsi que le Fonds du patrimoine mondial. Le Comité a pour fonctions d'identifier les biens proposés lors d'une demande d'inscription à la liste du patrimoine mondial et de décider des moyens mis à la disposition des États membres pour leur sauvegarde.

Une fois inscrits, les États membres peuvent demander l'appui de l'UNESCO pour les études, les expertises et les formations. Pour ce faire, l'UNESCO emploie des experts externes, par exemple des membres d'ONG, des universitaires, des bureaux d'études, voire des indépendants. En ce qui concerne la mise en valeur et les actions de restauration de grande envergure, les États eux-mêmes prennent en charge les financements (Patin, 2005).

Jusqu'en 2003, date de l'entrée de l'Organisation Mondiale du Tourisme dans les Nations Unies (UNWTO), l'UNESCO avait pour charge de sensibiliser les États parties et les professionnels du tourisme en matière de protection, de mise en valeur et de gestion touristique des sites culturels et naturels. Aujourd'hui, toutes les questions liées au tourisme sont confiées à l'UNWTO à l'exception de celles liées au programme Tourisme Durable sur les sites du patrimoine mondial (Borghi et al., 2011).

L'inscription d'un site à la liste du Patrimoine mondial reste la fonction la plus célèbre de l'organisation. Elle ne prend place qu'après une proposition des États. Une demande d'inscription se fait parallèlement aux autres politiques urbaines. D'après Russeil (2005), elle se traduit par la construction d'un discours autour d'un patrimoine en mettant l'accent sur son côté culturel. Prenant conscience des retombées économiques et touristiques que peut provoquer le label, les gouvernements font de plus en plus de demandes d'inscription (Patin, 2005). À ce sujet, Cousin (2008) pose une question intéressante, celle de savoir si les États ont réellement un désir de reconnaissance des biens culturels locaux ou s'ils ont simplement pour objectif une valorisation touristique qui serait induite par le label.

Selon Halbertsma (2011), les critères²⁸ utilisés par l'UNESCO dans le cadre de l'inscription d'un objet ne sont ni liés à l'objet lui-même, ni à l'histoire locale, mais s'intéressent surtout à ce que le bien représente. L'auteur relève :

The criteria are somewhat vague : The object must be a "masterpiece of human creative genius", an example of the "important interchange of human values", artistic and scientific developments and processes, as well as historical periods and events, and it must be associated with living traditions and ideas, and masterpieces "of outstanding universal significance".
(p. 8)

²⁷ Voir : <http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>.

²⁸ Voir : <http://whc.unesco.org/fr/criteres>.

Pour ce qui est des biens historiques urbains, les gouvernements doivent présenter un dossier de demande d'inscription dont le discours adhère aux critères édictés par l'UNESCO. Ainsi, un tel bien doit « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages » et « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine » (cité par Russeil, 2005, p. 336).

Pour Patin (2005), « La notion de patrimoine mondial se réfère à une conception universaliste (anthropologique) de la culture qui fait de chaque grand témoignage culturel et naturel un bien porteur de valeurs communes à toute l'humanité » (p. 52). Gravari-Barbas et Guichard-Anguis (2003b) vont plus loin en remarquant que l'UNESCO présente une version « européenne » de la notion de patrimoine qu'elle transmet dans le monde et impose des modèles en matière de protection, de sauvegarde et de mise en valeur. Ainsi, l'UNESCO proclame le caractère universel des valeurs et pensées occidentales et met en place une appartenance commune et une solidarité mondiale (Choay, 1992). Pour cette organisation, le monde entier participe ainsi à la sauvegarde du patrimoine. Pourtant, l'identification et la protection de ce qui est un patrimoine « semblent souvent être une revendication des pays occidentaux (ou des élites occidentalisés des pays en question) » (Ouallet, cité par Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003b, p. 27).

- L'ICOMOS, International Council on Monuments and Sites (<http://www.icomos.org>)

L'ICOMOS a été créée à Venise en 1964 lors du second congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques. Cet événement a permis l'édification de la Charte de Venise ou charte internationale de la restauration. Ainsi, l'ICOMOS s'intéresse tout particulièrement au patrimoine architectural. Il regroupe des experts, qu'ils soient architectes, historiens et historiens de l'art, archéologues, géographes, urbanistes ou anthropologues. Ceux-ci sont employés par l'UNESCO pour valider les dossiers de demande d'inscription à la liste du patrimoine mondial (Borghi et al., 2011). Ces conseillers techniques évaluent les biens proposés en fonction des critères de la Convention de Patrimoine mondial, comme par exemple leur « valeur universelle exceptionnelle ».

En 1976, l'ICOMOS rédige la Charte du tourisme culturel, et fonde le Comité du tourisme culturel qui défend le caractère positif de ce type de tourisme. Le tourisme culturel a été, dès la création de l'ICOMOS, au centre de ses intérêts. Il est perçu par cette institution comme un moyen de lutter contre la marchandisation des relations entre hôtes et touristes révélée dans le tourisme de masse (Cousin, 2008).

Si dans la Charte de 1976, le patrimoine désigne avant tout les monuments, sa révision de 1999 y intègre également les éléments naturels. Cette révision donne aussi lieu à une évolution vers le patrimoine immatériel (musique et danse par exemple) et une reconnaissance du patrimoine contemporain. De plus, le caractère universel du patrimoine dans la Charte de 1976 laisse place à une diversité des cultures du monde dans sa révision de 1999.

Il n'y a plus une culture ou un patrimoine mondial - même si le « label » persiste -, il y a des cultures et des identités culturelles caractérisées par leur « diversité ». L'unité serait alors à rechercher dans l'activité humaine qui les touche et les relie, le tourisme. Si toutes les cultures sont différentes, seul le tourisme permettrait d'apprécier la diversité culturelle et d'en mesurer la commune grandeur. (Cousin, 2008, p. 52)

- L'UNWTO, World Tourism Organization (<http://www.unwto.org>)

C'est en 1934 qu'est créée à La Haye l'Union internationale des organismes officiels de propagande touristique. Elle se renomme Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) en 1947, puis Organisation mondiale du tourisme (OMT) ou World Tourism Organization (WTO) en 1975. Elle devient en 2003 une institution spécialisée des Nations Unies et donc UNWTO, à l'instar de l'UNESCO. Son siège se situe aujourd'hui à Madrid.

L'UNWTO a pour mission de développer et d'harmoniser les activités touristiques internationales, mais aussi de promouvoir un tourisme responsable, durable, et accessible à tous, tout en tenant compte des intérêts particuliers des pays en voie de développement. En ce sens, elle adopte en 2001 le « Code mondial d'éthique du tourisme », dont elle encourage l'application afin de maximiser les effets positifs et de minimiser les effets négatifs du tourisme. Elle met en place des études, expertises, formations étant parfois reliées directement au patrimoine culturel. Elle publie chaque année les statistiques sur les activités touristiques internationales, mais aussi des ouvrages relatant des exemples de bonnes pratiques de mise en tourisme du patrimoine culturel - entre autre - et permettant le cas échéant aux professionnels d'améliorer la gestion touristique (Patin, 2005 ; Borghi et al., 2011).

- Le WMF, World Monuments Fund (<http://www.wmf.org>)

Le WMF, organisation privée fondée en 1965, poursuit l'objectif de protéger le patrimoine architectural au niveau international. Il réunit des experts autour de projets de restauration et tente de sensibiliser le public, les gouvernements et les organisations à l'importance de la préservation du patrimoine. Il propose notamment des programmes pédagogiques et permet de faciliter les échanges d'informations entre professionnels. Grâce à ses collaborations avec des partenaires locaux, ses programmes offrent des financements et des aides techniques autour de projets de sauvegarde du patrimoine architectural. Il aide également les communautés locales à construire des infrastructures permettant l'atteinte de leurs objectifs. Enfin, il propose son soutien en cas de dommages provoqués sur le patrimoine bâti par des conflits armés ou des catastrophes naturelles (<http://www.wmf.org/content/core-programs>; Borghi et al., 2011).

- Docomomo, International Committee for documentation and conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the modern movement (<http://www.docomomo.com>)

Témoin de la destruction de « chefs-d'œuvre » architecturaux modernes à la fin des années 1980, et animé par l'idée de les conserver, la Docomomo, organisation internationale à but non lucratif, a été fondée en 1988. Elle porte donc une attention particulière aux architectures du mouvement moderne. Dans une perspective interdisciplinaire, elle réunit des historiens, architectes, urbanistes, conservateurs, organismes publics officiels, professeurs et étudiants. Sa mission est d'agir lorsque des bâtiments du mouvement moderne sont menacés de destruction, de favoriser les échanges d'idées en matière de conservation, de techniques, d'histoire et de formation, d'encourager l'intérêt pour le patrimoine du mouvement moderne et de responsabiliser les acteurs vis-à-vis de ce patrimoine²⁹.

²⁹ Voir : <http://www.docomomo.com/mission.php>.

3. Méthodologie et opérationnalisation

3.1. Contexte et limites spatio-temporelles de l'étude de terrain

Le présent travail de mémoire est le résultat de multiples circonstances qui ont menés à cette recherche basée sur Casablanca. En été 2010, j'ai été dirigée vers cette ville du Maroc pour participer à un stage dans le cadre de l'École d'été « Tourisme et patrimoine du XX^{ème} siècle au Maroc » organisé par la Dr. Rachele Borghi, Professeure à l'IUKB. Lors de ce stage, une équipe de huit étudiants et moi-même avons côtoyés Casamémoire, « Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc ».

Parmi les tâches qui nous ont été confiées, on comptait :

- La constitution d'un inventaire des bâtiments de Casablanca qui avait pour objectif l'inscription de la ville de Casablanca au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- La rédaction d'un dossier destiné à la formation des guides volontaires³⁰ de Casamémoire (cf. Tableau 1), qui regroupait des informations sur l'histoire de la notion de patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme à Casablanca, mais aussi des cartes et la description détaillée de trois circuits dans la ville, choisis pour leur patrimoine récent, sachant que le circuit le plus ancien date de 1917.
- Dans le cadre de *Nouzah Fennia*, programme parallèle au Festival de Casablanca, Casamémoire et nous-mêmes avons été invité à mener des visites guidées dans la ville. Deux visites ont été mises en place par l'association :
 - La visite du Parc de la Ligue Arabe datant de 1917.
 - La visite de l'ancienne Médina qui comprenait essentiellement des explications sur les bâtisses construites durant la période du Protectorat français au Maroc.
- La tenue d'un entretien semi-directif avec Saïd Mouhid, Directeur du Conseil Régional du Tourisme (CRT) de Casablanca qui avait pour but de connaître la vision du CRT concernant le développement touristique de Casablanca.

Suite à ce stage, Casamémoire lança, dans le cadre de Mutual Heritage, programme financé par l'Union Européenne, la rédaction du manuel technique intitulé *Tourisme et du patrimoine récent*, co-dirigé par Dr. Rachele Borghi, Dr. Alessia Mariotti (Docteure en géographie économique à l'Université de Bologne en Italie, chercheuse et enseignante de Géographie du tourisme et spécialiste des questions du patrimoine culturel) et moi-même. Il contribua non seulement à amorcer les premières recherches pour le présent travail de mémoire en documentant la bibliographie, mais aussi à prendre conscience des problématiques et enjeux actuels liés aux relations entre le tourisme et le patrimoine récent.

Dans le cadre de ce travail de mémoire, une recherche sur le terrain a également été menée entre le 4 juillet et le 24 août 2011 et a permis la récolte de données (cf. Tableau 1) grâce à :

- La bibliothèque de Casamémoire qui réunit de nombreux ouvrages sur le sujet du patrimoine récent.
- La bibliothèque de l'Inspection des Monuments Historiques de Casablanca qui complétait celle de Casamémoire.
- L'observation de plusieurs réunions de Casamémoire, dont :

³⁰ Les guides volontaires de Casamémoire sont bénévoles et sont considérés comme membres sympathisants de l'association.

- une assemblée générale réunissant les membres actifs et les membres du Bureau de Casamémoire et concernant l'avenir organisationnel de l'association lors de laquelle je rédigeai le procès-verbal ;
 - quelques réunions informelles dans le cadre de l'organisation des visites guidées de *Nouzah Fennia* ;
 - quelques réunions concernant la destruction l'Immeuble Piot Templier³¹.
- L'observation d'une visite guidée de Casamémoire dans le Parc de la Ligue Arabe (*Nouzah Fennia*).
 - La collecte de tracts et le téléchargement des documents numérisés à partir du répertoire de Casamémoire.
 - La collecte d'articles de journaux marocains et casablancais francophones concernant directement ou indirectement Casamémoire.
 - La conduite de quatre entretiens avec des informateurs privilégiés de Casamémoire et du Conseil Régional du Tourisme de Casablanca.

Puisque les éléments considérés comme « patrimoine récent de Casablanca » sont définis par Casamémoire, le périmètre spatial pris en compte est celui dessiné par l'association dans son dossier de candidature à l'inscription de la ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Casamémoire et Mutual Heritage, n.d.). En effet, ce dossier est exhaustif et comprend tous les objets que Casamémoire souhaite voir protégés dans la seule ville de Casablanca. La figure 1 montre le périmètre dessiné par Casamémoire et destiné à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO tandis que la figure 2 propose une vue d'ensemble des limites administratives de la ville. Comme on peut le constater en superposant ces deux cartes, Casamémoire prend en compte dans son dossier de candidature la quasi-totalité de la ville de Casablanca. En effet, les bâtiments susceptibles d'être inscrits sont disséminés à travers toute la ville. Toutefois, ils sont parfois regroupés en ensembles urbains. Ainsi, trois quartiers sont pris en compte en entier, à savoir l'ancienne Médina, le Centre ville, la Nouvelle Médina. Pour le reste, il s'agit d'espaces ou de bâtisses individuelles (villas, espaces verts) ou de types particuliers de logements (les logements sociaux).

³¹ La destruction l'Immeuble Piot Templier a eu lieu sous nos yeux le 16 juillet 2011. Cette bâtisse située à environ 100 mètres des bureaux de Casamémoire était sur le point d'être inscrite au Patrimoine national. Le jour de sa destruction, Casamémoire a réuni une quinzaine de ses sympathisants, membres et stagiaires en face du bâtiment effondré.

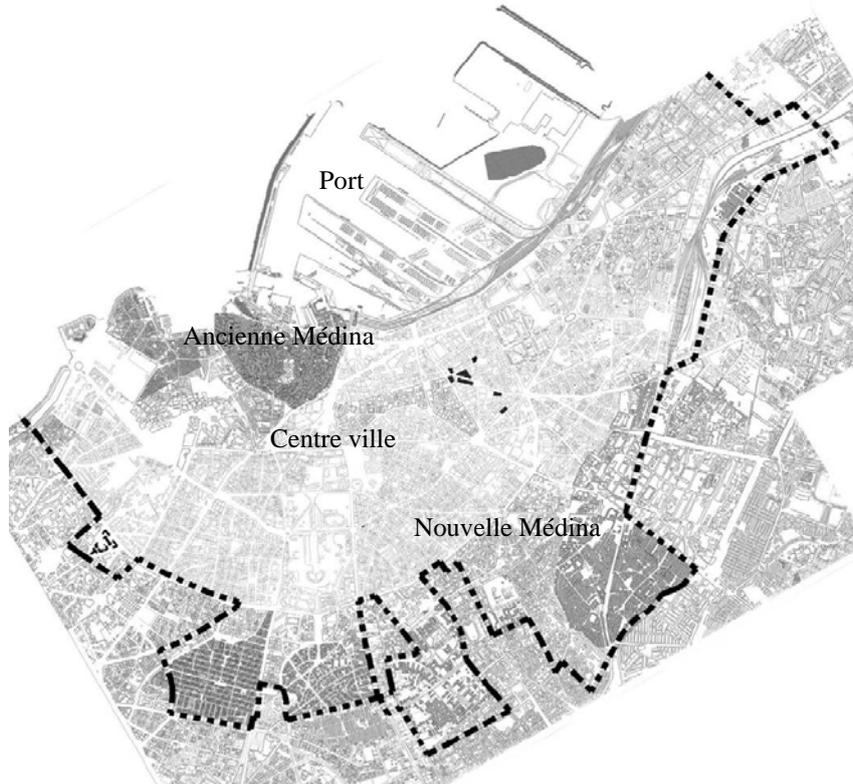


Figure 1 : Périmètre du bien proposé à l'inscription (Source : Casamémoire et Mutual Heritage, n.d. ; légendes ajoutées personnellement)

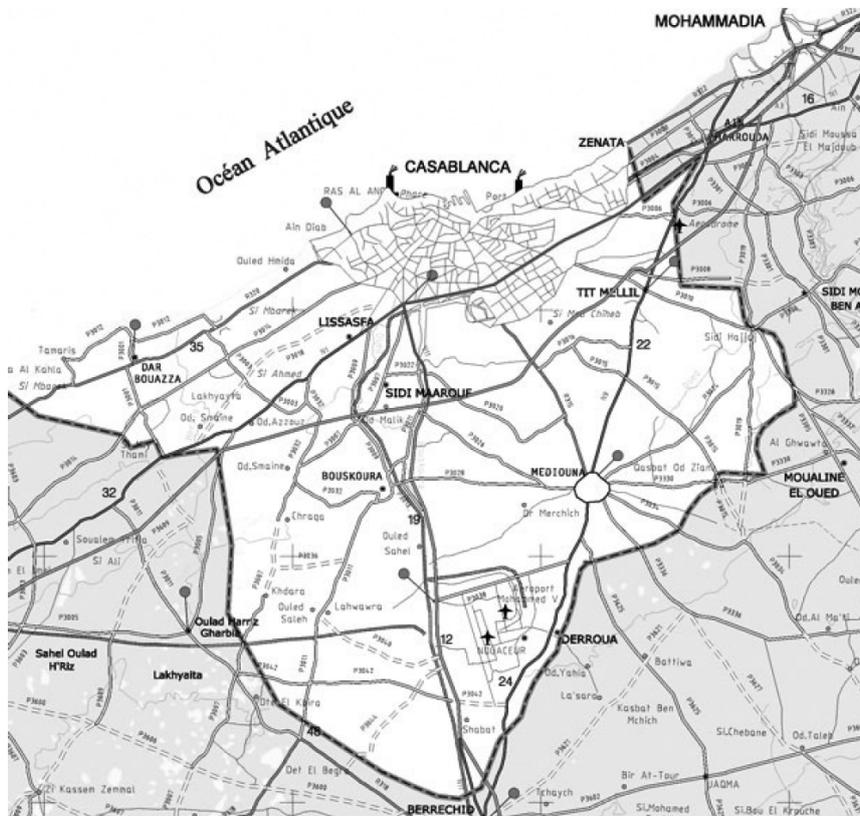


Figure 2 : Limites administratives de la ville de Casablanca (Source : Casamémoire et Mutual Heritage, n.d.)

3.2. Méthodes d'analyse, description des données et sources

3.2.1. Mode de production des données, choix des sources et méthodes d'analyse

Dans ma démarche, je constate sur le terrain l'existence de deux instances, Casamémoire et le CRT, actives dans la mise en tourisme de Casablanca. Dès lors, je propose la vérification de deux hypothèses basées sur des observations empiriques : 

- Casablanca n'est considérée comme une destination touristique ni par les deux acteurs pris en compte à savoir le CRT et Casamémoire, ni dans les messages diffusés dans les supports touristiques. 
- Casamémoire a une influence sur l'image touristique de Casablanca qui est en train de se développer tant au niveau national qu'international et participe à l'intégration du patrimoine récent dans cette image.

Aussi, une recherche sur le terrain devait être menée afin de rencontrer les acteurs susmentionnés et de récolter des données qui ne se trouvaient qu'à Casablanca. Le choix de ces groupes d'acteurs s'est fait au fur et à mesure de mes observations :

- Casamémoire : Casamémoire est la seule association de sauvegarde du patrimoine récent de la ville de Casablanca sachant qu'aucune autre association ne prend en charge la défense d'intérêts similaires, voire d'un patrimoine plus ancien, matériel ou immatériel. De plus, l'association est sollicitée par certaines institutions dans le cadre de projets incorporant la mise en tourisme du patrimoine, tels que Mutual Heritage sur lequel elle a travaillé entre 2009 et 2012. Notons finalement que mon stage et la rédaction du manuel m'ont permis d'intégrer plus facilement les bureaux et d'accéder librement aux sources, ce qui ne m'a pas été autorisé par le CRT. C'est pour ces raisons que l'accent sera mis sur cet acteur dans le présent travail de mémoire.
- CRT : Le CRT m'est apparu comme un acteur à prendre en compte puisqu'il est à la tête des stratégies et des projets de développement touristique de la ville.

Dans le cadre de ma recherche de terrain, le stage entrepris en juillet 2010 fait office de première observation et d'intégration auprès de Casamémoire. Les travaux, directement commandés par Casamémoire, desquels j'ai été en charge (cf. chapitre 3.1.) m'ont permis de récolter les premières données et d'être en interaction quotidienne avec ses membres, comme par exemple Laure Augereau, responsable du projet Mutual Heritage pour lequel nous travaillions.

Ayant par la suite été intégrée dans l'équipe rédactionnelle du manuel *Tourisme et patrimoine récent*, mon implication sur mon propre terrain d'étude devenait de plus en plus importante et j'étais dans une position relevant de l'interaction avec Casamémoire et donc co-actrice sur mon propre terrain de recherche. En anthropologie, un tel positionnement du chercheur relève de la méthode appelée « observation participante ». Bien que je participais activement à la vie quotidienne de l'association lors de mon stage en 2010, que je co-rédigeais le manuel et compte tenu de ma présence quotidienne dans les bureaux de Casamémoire en juillet et août 2011, la durée totale de mon intervention était relativement courte. En effet, cette méthode nécessite un séjour « prolongé » auprès des personnes qui font l'objet de l'enquête (De Sardan, 1995) et une observation participante de qualité permettant de vérifier des hypothèses devrait en principe être réalisée sur une période plus longue. Consciente de cet état de fait, j'ai multiplié les méthodes de récolte de données.

Lors du séjour de deux mois entrepris en été 2011, j'ai tenté de poser une certaine distance entre Casamémoire et moi-même. Ainsi, je me suis positionnée en tant que témoin privilégié

et observatrice au sein de l'association. Hormis la rédaction d'un procès-verbal lors d'une réunion pour lequel je me suis portée volontaire, et la finalisation du manuel *Tourisme et patrimoine récent*, je n'ai mené aucune autre action aux côtés de Casamémoire. Aussi, j'observais en prenant des notes lors de discussions informelles qui avaient lieu dans les bureaux de Casamémoire, je récoltais une documentation grise³² (cf. Tableau 1), et j'assistais en observatrice à quelques réunions. Par prise de note systématique dans un carnet de terrain, je prenais conscience des enjeux, des problèmes et des préoccupations de Casamémoire, mais aussi des partenaires avec lesquels elle avait affaire. De plus, en me postant dans les locaux de Casamémoire, je pouvais identifier les personnes les plus informées sur mon sujet et qui me semblaient pouvoir apporter des éclaircissements quant à mon questionnement. Ainsi, j'avais la possibilité de mener des entretiens semi-directifs avec trois membres de l'association.

Si j'ai eu la possibilité d'observer le travail de Casamémoire « de l'intérieur », ma recherche ne concernait pas seulement l'association, mais aussi le CRT. Pourtant, c'est au sein de Casamémoire que je me suis le plus impliquée et c'est grâce à cette association que j'ai eu la possibilité d'entrer en contact avec d'autres informateurs auprès desquels j'ai mené quelques entretiens exploratoires. L'un d'entre eux était Saïd Mouhid, Directeur du CRT avec lequel j'ai également conduit un entretien semi-directif. La prise de contact avec ce dernier n'a pas été aussi simple qu'avec les membres de Casamémoire. N'ayant pas eu la possibilité de récolter une documentation grise provenant du CRT, je me suis tournée vers les documents officiels de cette instance et du Ministère du tourisme disponibles en ligne. En effet, l'un de mes objectifs non atteints était de pouvoir accéder aux dossiers concernant les projets touristiques de Casablanca qui se trouvaient dans les bureaux du CRT.

Quatre entretiens semi-directifs ont été menés lors de la recherche sur le terrain. J'ai eu la possibilité d'interroger trois membres de Casamémoire, ainsi que le Directeur du CRT. Ne s'agissant pas à proprement parler d'un échantillon représentatif pour la confirmation ou l'infirmité de mes hypothèses, l'addition de ces entretiens et des autres données récoltées (cf. Tableau 1) permettent néanmoins d'obtenir une première approche de l'image touristique de Casablanca. Pour ces entretiens, je me suis basée sur un guide d'entretien, et avait donc apporté une liste de sujets que je souhaitais aborder. Il s'agissait d'entretiens semi-directifs sachant que les personnes interrogées disposaient d'une certaine liberté de parole et que je tentais d'approfondir certains points en cours d'entretien. Avec leur accord, j'enregistrais l'intégralité des entretiens afin de les retranscrire et d'avoir à ma disposition des données de qualité. Notons que la langue maternelle de Laure Augereau et de Jacqueline Alluchon est le français tandis que celle d'Abderrahim Kassou et de Saïd Mouhid est le darija, l'arabe marocain. Cependant, ces derniers ont un niveau de français excellent et n'ont aucune peine à s'exprimer dans cette langue. Les lieux dans lesquels les interviews ont été menées ont été choisis par les informateurs eux-mêmes.



Ainsi, la méthode d'analyse principale de cette étude est l'observation (Van Campenhoudt et Quivy, 2011), ce qui implique la récolte, l'examen de matériaux concrets tels que des données statistiques, des entretiens, des documents produits par les différents groupes d'acteurs, des documents électroniques et des observations effectuées directement auprès des informateurs. Dans un premier temps, les quatre entretiens semi-directifs ont été examinés dans le but de retirer les informations concernant l'approche du tourisme et du patrimoine récent de Casablanca de ces informateurs. Dans un second temps et suite à la recherche de terrain,

³² D'après Van Campenhoudt et Quivy (2011), la documentation grise comprend par exemple les notes de travail, les comptes-rendus de réunion, d'assemblées générales, les rapports internes à une instance, et d'autres documents permettant d'approfondir le sujet de la recherche.

l'examen des guides de voyage a permis de faire le constat de la manière dont la ville est présentée à ses visiteurs potentiels.

Des sources primaires et secondaires ont été utilisées dans le présent mémoire. Pour les premières, il s'agit des documents produits avec ma participation active, notamment le dossier de formation des guides, le manuel *Tourisme et patrimoine récent*, le carnet de terrain et les entretiens semi-directifs. Pour les secondes, il s'agit de données qui existaient au préalable et que j'ai simplement récoltées, telles qu'une documentation grise provenant de Casamémoire, les données statistiques, les sites internet des instances, les photos des bâtiments et les sources écrites, incluant les guides de voyage (cf. Tableau 1).

3.2.2. Description des données

Pour le présent travail de mémoire, j'ai récolté trois types de données, à savoir celles qui résultent de la recherche sur le terrain, celles qui sont extraites des entretiens et les sources écrites. Le tableau suivant propose une description des données utilisées dans le cadre du présent travail de mémoire.

Tableau 1 : Récapitulatif des données récoltées, produites et utilisées dans le cadre du travail de mémoire

Type de données	Titre/Forme des données	Détails des données
Résultant de la recherche sur le terrain	Photos de bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> • Fournies par Casamémoire et l'Inspection des monuments historiques de Casablanca. • Prises par les membres de Casamémoire. • Il s'agit d'une vingtaine de bâtiments photographiés pour leur caractère patrimonial et sélectionnés par Casamémoire.
	Dossier de formation des guides de Casamémoire (École d'été « Tourisme et patrimoine du XX ^{ème} siècle au Maroc »)	<p>Ce dossier contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une introduction à la notion de patrimoine en général et telle qu'elle a été conçue au Maroc. • Une introduction au patrimoine architectural de Casablanca. • Un résumé de l'histoire de Casablanca de la Préhistoire au XX^{ème} siècle. • Un résumé de l'histoire de l'urbanisme à Casablanca lors de la période du Protectorat français. • Une brève explication des différentes références architecturales que l'on retrouve à Casablanca rédigé grâce à l'aide de Laure Augereau. • Une description des différents quartiers de Casablanca permettant aux guides de mener une visite guidée. Elle comprend une carte du quartier en question et une description architecturale et historique des bâtiments choisis par Casamémoire. Plus précisément, il s'agit de trois parcours, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La visite du Parc de la Ligue Arabe (anciennement Parc Lyautey). ▪ La visite du quartier des Habous (ou Nouvelle Médina). ▪ La visite du centre des années 1950 (à savoir une sélection de bâtiments du centre ville de Casablanca tous construits aux alentours des années 1950).

Type de données	Titre/Forme des données	Détails des données
Résultant de la recherche sur le terrain (suite)	Journal de bord	<ul style="list-style-type: none"> •Rédigé chaque jour lors du stage à Casablanca en juillet 2010 et de la recherche de terrain en juillet et août 2011. •Comprend des informations clés me permettant de me souvenir des dates des rencontres, des impressions, des idées et des entretiens effectués.
	Articles de journaux (quotidiens casablancais et marocains francophones)	Récoltés dans les locaux de Casamémoire. Il s'agit d'articles qui concernent directement la destruction d'un bâtiment ou les actions de Casamémoire.
	Documents tirés du répertoire de Casamémoire (documentation grise)	<ul style="list-style-type: none"> •Revue de presse anciennes, articles de journaux scannés concernant directement ou indirectement les actions de l'association. •Communiqués de presse et newsletters. •Statuts de l'association. •Plan intitulé « Casablanca plan guide d'architecture moderne du centre Ville » (cf. Annexe 1.4). •Dossier d'inscription de Casablanca au Patrimoine mondial de l'UNESCO intitulé <i>Casablanca, ville du XX^{ème} siècle, carrefour d'influences</i>. •Fichiers résumant l'histoire de Casablanca. •Procès-verbaux de réunions et d'assemblées générales. •Documents administratifs (rapports internes). •Liste des membres du Comité de pilotage du projet de réhabilitation de l'ancienne Médina (PRAM).
Entretiens semi-directifs	Entretiens avec deux acteurs clés : Casamémoire et le Conseil Régional du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> •Durée des entretiens : selon la disponibilité des informateurs, entre une et trois heures. •Prise de note pendant les entretiens des idées, impressions et questions à approfondir. •Enregistrement sonore de tous les entretiens puis retranscription écrite intégrale.

Type de données	Titre/Forme des données	Détails des données
Les sources écrites	Sites internet des instances	<ul style="list-style-type: none"> • Descriptifs de l'histoire et des actions menées par les grandes institutions : UNESCO, ICOMOS, UNWTO, WMF, Docomomo. • Programme de Développement Régional Touristique (PDRT) du CRT de Casablanca. • Dernières données statistiques des nuitées, des arrivées et des marchés au Maroc et à Casablanca. • Projets, actions et objectifs sur les sites internet des acteurs pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Casamémoire ▪ CRT <p>et du Ministère du tourisme qui est en lien avec le CRT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites internet concernant les projets touristiques de la ville.
	Manuel <i>Tourisme et patrimoine récent</i> publié en 2011	<p>Mis en place à l'initiative de Casamémoire, il contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un préambule par Abderrahim Kassou (Président de Casamémoire entre 2006 et 2011), Omar Farkhani (Vice-président du Conseil de la Ville de Casablanca), Saïd Mouhid (Directeur du CRT). • Deux introductions au lien entre patrimoine récent et tourisme. • Une foire aux questions. • Une liste des outils pour mettre en place un projet de développement touristique du patrimoine récent. • La description de sept projets dans le chapitre intitulé « Histoires de réussite et bonnes pratiques » dont l'un concerne directement <i>Nouzah Fennia</i>. <p>Pour chaque projet, on retrouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le titre du projet et les coordonnées. ▪ Les acteurs. ▪ Une description du contexte. ▪ Les objectifs du projet. ▪ Une description de la mise en œuvre et des effets. ▪ Une liste des sites internet officiels. ▪ Un entretien avec une personne de référence. ▪ La description d'un cas particulier. ▪ Un glossaire et une bibliographie.

Type de données	Titre/Forme des données	Détails des données
Les sources écrites (suite)	Guides de voyage	<p>Ceux-ci sont destinés aux touristes souhaitant voyager au Maroc ou à Casablanca, ils contiennent des informations pratiques et historiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> •L'édition 2012 du Guide Vert Michelin intitulé <i>Maroc</i>. •L'édition 2012 du Guide du Routard intitulé <i>Maroc</i>. •L'édition 2011 du Lonely Planet intitulé <i>Maroc</i>. •L'édition 2011 du Petit Futé intitulé <i>Casablanca</i>.
	Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> •Monographies, ouvrages collectifs, thèses et articles scientifiques concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La notion de patrimoine et d'<i>heritage</i> ainsi que sur la notion de patrimoine récent et de <i>recent heritage</i>. ▪ Le processus de patrimonialisation et le lien entre tourisme et patrimoine. ▪ La mise en valeur du patrimoine bâti, sa conservation, ses reconversions possibles et les acteurs potentiellement impliqués dans les conflits d'intérêt. ▪ Les caractéristiques du tourisme urbain, tourisme culturel, tourisme patrimonial. ▪ L'histoire de Casablanca et de son architecture, histoire de l'urbanisme à Casablanca. ▪ La mise en tourisme de Casablanca et le développement du tourisme au Maroc. ▪ Les projets touristiques en cours à Casablanca.

3.2.3. Les sources

Les sources principales du présent travail de mémoire qui feront l'objet d'un examen approfondi sont les suivantes : d'une part, nous avons les entretiens semi-directifs menés sur le terrain et d'autre part les guides de voyage achetés dans une librairie romande.

Lors du stage à l'École d'été en 2010 et de la recherche de terrain en été 2011, j'ai effectué en tout quatre entretiens semi-directifs avec les représentants de deux instances agissant directement ou indirectement dans la mise en tourisme de Casablanca à savoir Casamémoire et le CRT de Casablanca.

En ce qui concerne Casamémoire, j'ai choisi de mener trois entretiens, sachant que les trois personnes interrogées tenaient des fonctions différentes et pouvaient chacune apporter des informations complémentaires. Pour l'entretien conduit auprès du CRT de Casablanca, je me suis tournée vers le premier contact auquel j'avais accès grâce au réseau de Casamémoire.

Entretien semi-directif avec Jacqueline Alluchon, Casamémoire

L'entretien semi-directif avec Jacqueline Alluchon a eu lieu le 18 juillet 2011 dans les bureaux de Casamémoire. Membre active de Casamémoire, elle est née à Casablanca et est architecte depuis 1975. Elle travaille à son compte à l'élaboration de villas et de maisons. Elle fait partie des grands fondateurs de Casamémoire. Jean-Louis Cohen, Monique Eleb et elle-même ont pris l'initiative dans les années 1990 de fonder l'association dans le but de se faire entendre. En ce sens, ils ont présentés le travail de recherche de Jean-Louis Cohen et de Monique Eleb à travers leur ouvrage intitulé *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine* et paru la première fois en 1998. Ils ont réunis un groupe de militants afin de monter une association marocaine avec notamment des membres de Bureau marocains. Ainsi, leurs noms n'ont jamais figurés dans la liste des membres du Bureau (Président, Secrétaire et Trésorier) de Casamémoire.

À son propos, Laure Augereau (communication personnelle, 19 juillet 2011) affirme qu'elle est la « mémoire de Casamémoire », ayant de grandes connaissances sur la ville de Casablanca et son architecture. Elle m'est donc apparue comme une personne de référence.

Entretien semi-directif avec Laure Augereau, Casamémoire

L'entretien semi-directif avec Laure Augereau, seule salariée à plein temps à Casamémoire, s'est déroulé le 19 juillet 2011 dans les bureaux de Casamémoire. Cette informatrice est architecte et diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (France) depuis juin 2000. Elle a auparavant participé à des stages dans les agences, mais s'est surtout orientée vers les CAUE (Conseil, Architecture, Urbanisme et Environnement) ou vers des actions pédagogiques. Elle n'est pas membre du Bureau, puisqu'elle est une salariée engagée par Casamémoire et que ces fonctions ne peuvent pas être tenues par une même personne. Selon ses propres termes, elle est « la femme à tout faire » de Casamémoire et ne sait pas définir clairement si elle a le rôle de responsable, de permanente, de directrice ou de cheffe de projet. Elle s'occupe du suivi comptable et administratif, elle coordonne les stagiaires et le fonctionnement au quotidien de Casamémoire, sachant que les autres membres actifs de Casamémoire sont bénévoles. Étant présente au quotidien dans les bureaux de l'association, elle est au courant de tous les projets en cours et a donc pu m'éclairer sur un grand nombre de points, ce qu'aucun autre membre n'aurait pu faire aussi précisément. Grâce à elle, j'ai eu accès à des documents essentiels à la poursuite de ma recherche.

Entretien semi-directif avec Abderrahim Kassou, Casamémoire

L'entretien semi-directif avec Abderrahim Kassou s'est déroulé le 22 août 2011 dans un café du centre-ville de Casablanca. Au moment de l'entretien, cet informateur était Président de Casamémoire depuis 2006 et occupe depuis janvier 2012 la fonction de Trésorier. Il a étudié l'anthropologie et l'architecture en parallèle. Il est aujourd'hui architecte de métier. L'action militante l'intéresse et Casamémoire est l'une des associations dans laquelle il est actif. Il est également actif dans le Forum des Alternatives³³ (association de défense des droits humains au Maroc).

La dimension sociale du rapport à la ville et la culture l'intéressent en particulier. Il mène un certain nombre d'actions pour que les droits culturels ne soient plus considérés comme secondaires. J'ai d'ailleurs appris plus tard lors d'une discussion informelle qu'il est membre du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) en charge des questions des nouvelles générations de droits. Ayant été Président puis Trésorier de Casamémoire, il a une vue d'ensemble des actions de l'association et détient le pouvoir de décision, c'est la raison pour laquelle il était intéressant de connaître son point de vue. Suite à notre entretien, il m'a fait parvenir plusieurs documents, notamment la thèse en architecture qu'il avait rédigée sur l'urbanisme à Casablanca que j'ai intégrée à ma bibliographie.

Entretien semi-directif avec Saïd Mouhid, Conseil Régional du tourisme de Casablanca

Le 19 juillet 2010, j'ai participé à un entretien mené auprès de Saïd Mouhid, Directeur du CRT de Casablanca depuis 2002. Un second entretien m'a été accordé le 25 juillet 2011. Cet entretien n'ayant pas pu être réellement achevé comme je l'entendais, je n'ai pas pu récolter plus d'informations sur son parcours. En fin d'entretien, je lui ai demandé s'il avait en sa possession quelques documents écrits sur les projets de développement touristique en cours à Casablanca, mais n'ai pu récupérer qu'une carte guide de Casablanca qu'avait réalisé Casamémoire avec le soutien du CRT (cf. Annexe 1.4) et que je possédais déjà.

Guides de voyage

Dans le but de montrer l'image de Casablanca diffusée dans les supports touristiques, un autre type de source a été utilisé dans le présent travail. Il s'agit de quatre guides de voyage :

- L'édition 2012 du Guide Vert Michelin intitulé *Maroc* compte en tout environ 650 pages parmi lesquelles trente sont dédiées à la seule ville de Casablanca.
- L'édition 2012 du Guide du Routard intitulé *Maroc* compte en tout environ 630 pages dont seize sont dédiées à Casablanca.
- L'édition 2011 du Lonely Planet intitulé *Maroc* compte en tout environ 560 pages dont 18 se rapporte directement à la ville de Casablanca.
- L'édition 2011 du Petit Futé intitulé *Casablanca* compte en tout environ 220 pages, dont 80 pages se rapportent aux villes situées aux environs de Casablanca et aux informations générales à prendre en compte lors d'un voyage au Maroc. 

La présentation du contenu de ces guides permettra d'avoir une vue d'ensemble de la manière dont Casablanca est décrite. Notons que Le Petit Futé est le seul guide de voyage disponible actuellement en français sur la ville de Casablanca.

³³ Le site internet du Forum des Alternatives Maroc : <http://www.forumalternatives.org/>.

3.3. Enjeux et problèmes méthodologiques

Lors de ma recherche sur le terrain, quelques problèmes méthodologiques sont survenus. En effet, nul enquêteur n'est à l'abri d'éventuels conflits, voire d'erreurs ou de circonstances freinant la poursuite de l'étude et j'en ai d'ailleurs pu prendre conscience tout au long de ma recherche de terrain.

3.3.1. Période et durée de la recherche de terrain

J'ai entrepris une recherche sur le terrain pendant les mois de juillet et août 2011. Ainsi, certains informateurs que je souhaitais interroger étaient en vacances et plusieurs prises de contact ont de ce fait échoué ou ont été repoussées.

De plus, le Ramadan qui avait lieu du 2 au 31 août 2011, est une période de repos et de retrouvailles en famille lors de laquelle le rythme de travail est substantiellement diminué. Les rendez-vous ne se prenaient dès lors plus en journée, mais en soirée, comme j'en ai fait l'expérience avec Abderrahim Kassou que j'ai rencontré à 21h00 dans un café du centre-ville de Casablanca. Ainsi, il fallait dans la mesure du possible mener les entretiens les plus importants pendant le mois de juillet. De plus, dans le cas des étrangers résidant au Maroc tels que Laure Augereau et Jacqueline Alluchon, le Ramadan est l'occasion de quitter le pays, car il impose des règles de conduite strictes dans les lieux publics et peut parfois être difficile à vivre pour quiconque n'est pas habitué à ces circonstances.

Il aurait bien entendu été intéressant de multiplier les entretiens avec des informateurs travaillant pour les instances sélectionnées, mais aussi d'ajouter d'autres groupes d'acteurs à ma recherche. Cependant, la lenteur des procédures de prise de contact et de réponse aux courriels envoyés, que j'interprète comme étant directement liée aux vacances d'été et à Ramadan, a freiné voire empêché la réalisation d'une telle entreprise.

3.3.2. Entretiens

Le 25 juillet 2011, Saïd Mouhid m'a accueilli dans ses bureaux et a répondu à la plupart de mes questions. J'avais alors décidé de lui demander de parler de lui-même en fin d'entretien, ce que je ne pus faire. En effet, l'informateur s'est arrêté net en cours de l'entretien, me demandant de me présenter, ce que j'avais pourtant fait en arrivant. Je m'étais présentée comme étudiante à l'IUKB et lui ai précisé que je faisais une recherche sur le tourisme et le patrimoine architectural de Casablanca. Je lui répétais donc ceci et ajoutai que je m'étais également présentée dans le courriel que je lui avais envoyé pour prendre un rendez-vous. Il se tourna vers son ordinateur et retrouva ce courriel. Puis il me demanda si je travaillais pour Casamémoire. Je répondis par la négative, en lui précisant que j'avais tout de même participé à la rédaction du manuel *Tourisme et patrimoine récent* dont il avait connaissance. En effet, j'avais ajouté cette information dans le courriel qui lui était adressé afin qu'il prenne plus facilement en considération ma demande. Ce qui fut probablement une erreur de ma part puisque Saïd Mouhid me remercia et me raccompagna à la porte dans les minutes qui suivirent. Je ne pus donc connaître son parcours comme je l'avais prévu, ni terminer l'entretien comme je l'entendais.

3.3.3. Biais

Par ma présence dans les bureaux de Casamémoire, j'ai probablement été considérée par Laure Augereau, Abderrahim Kassou et Jacqueline Alluchon comme une sympathisante de l'association et une personne intéressée par le patrimoine. Mon implication était claire compte tenu de mon stage de 2010 et de la co-rédaction du manuel, ce qui constitue un biais dans mon étude de terrain. Ainsi engagée dans l'action, il s'agissait donc de tenter de rester objective et de restreindre le plus possible l'altération de la qualité de cette recherche.

De plus, lorsque j'ai pris contact avec Saïd Mouhid, j'ai spécifié avoir co-rédigé le manuel *Tourisme et patrimoine récent*, ce qui m'a permis de donner une certaine crédibilité à ma demande et d'obtenir rapidement un entretien. Cette information donnée engendre un autre biais dans ma recherche dont il faut tenir compte. Afin de réduire ce biais, j'ai multiplié les données et donc ajouté des documents écrits aux données résultant des entretiens semi-directifs. Notons finalement que le CRT est sympathisant et partenaire de l'association. En effet, Casamémoire disposait du contact de Saïd Mouhid grâce à des coopérations et échanges passés. Ainsi, l'informateur était déjà sensibilisé à la question du patrimoine et connaissait la position de Casamémoire.

4. Terrain : Casablanca

« Premier port marocain depuis 1906, 4 millions d'habitants, capitale économique du Maroc, Casablanca n'est ni touristique, ni tournée vers le passé.

Malgré tout, la dimension patrimoniale cherche à s'affirmer dans cette ville de prime abord *sans Histoire*. La dégradation du bâti du centre-ville, la démolition de plusieurs édifices majeurs ces dernières années, sont un rien oubliées par quelques opérations phares telles la construction de la Grande Mosquée d'Hassan II » (Bouché, 2007-2008, p. 14).



4.1. Historique de la naissance de Casablanca

Si la découverte en 1955 des restes de « l'homme de Sidi Abderrahmane »³⁴ prouve que le site de l'actuelle Casablanca était habité au Paléolithique, les origines de la ville restent floues, faute d'archives. La cité d'Anfa, ancien nom de Casablanca, apparaît vers le VIII^{ème} siècle. Ses fondateurs ne sont pas réellement connus. Selon différents auteurs (Daoud, 2005 ; Cohen et Eleb, 2004), ils seraient phéniciens, berbères ou romains. D'après Daoud, les Phéniciens établissaient à l'époque des comptoirs sur les côtes de la Méditerranée et de l'Atlantique, et recherchaient de l'or et des métaux.

Entre les VIII^{ème} et XII^{ème} siècles, Anfa était la capitale du royaume berbère des Bergwatas. Elle fut ensuite conquise par les Almoravides au XII^{ème} siècle qui la détruisirent une première fois. Elle était alors décrite comme un port commerçant (Casamémoire, 2010). La laine et le blé produits dans la région attirèrent les Génois qui s'y installèrent. Leurs descendants devinrent pirates et attaquaient principalement les navires marchands portugais. En 1468, cinquante navires et 10.000 hommes débarquèrent à Anfa. La cité fut pillée et complètement rasée pour la seconde fois. Elle connut alors une période obscure et fut peuplée de pêcheurs et de marins pendant près de trois siècles (Daoud, 2005).

Suite à un tremblement de terre destructeur en 1755, le sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah, roi alaouite, fit renaître Casablanca, ou Dar El Beida³⁵ en arabe. Il réédifia des remparts sur quatre kilomètres (remparts dont la construction avait déjà été entamée au XVI^{ème} siècle), résultats de sa politique de fortification des ports de la côte atlantique. À l'intérieur, il construisit une mosquée, une medersa, un hammam, des fours et des moulins. Il repeupla la ville de soldats de Meknès, d'habitants d'Agadir et de Souss (Daoud, 2005 ; Kassou, 2011). En 1830, le roi alaouite Moulay Abderrahmane décida d'ouvrir le Maroc au commerce extérieur en partie grâce au port de Casablanca. Suivirent alors des exportations de blé et de laine et des importations de produits manufacturés, facilitées par la navigation à vapeur nouvellement introduite (Kassou, n.d.). Les premiers Espagnols s'installèrent dans la ville en 1786 et détenaient le monopole sur le commerce des grains. Le premier Français, arrivé en

³⁴ Il s'agit de restes osseux de type *Homo erectus*, mais aussi d'outils de pierres taillées (Sbihi-Alaoui et Raynal, 2004).

³⁵ D'après une légende, seule une maison demeure après le séisme : une maison blanche, d'où le nom actuel de la ville, Casablanca. Cependant le doute subsiste et nombreuses sont les hypothèses sur l'origine du nom de la ville (Kassou, n.d.).

1839, était négociant en laine (Choukhaili, cité par Daoud, 2005). Casablanca vécut dès lors l'afflux d'une population européenne attirée par ce nouvel eldorado (Garret, 2002).

Au début du XX^{ème} siècle, Casablanca comptait 20.000 habitants et était implantée sur une cinquantaine d'hectares. Elle était divisée en trois zones principales : le Tnaker investi par des ruraux habitant des huttes de roseaux, le Mellah où la population israélite vivait dans des habitations modestes, et la Médina où résidaient les étrangers, les riches négociants marocains et où l'on trouvait les consulats, banques, hôtels, pensions et autres équipements publics³⁶ (Kassou, 2011).

En 1907, les Français envisagèrent dans leurs plans d'aménagement de faire passer une ligne de chemin de fer par un cimetière musulman. En signe de révolte, quelques Marocains détruisirent une locomotive et assassinèrent des ouvriers européens. Un mois plus tard, en août 1907, les militaires français bombardèrent la ville et débarquèrent. Cette situation de siège déboucha en 1912 sur la signature du Protectorat à Fès. Le Général Louis Hubert Gonzalve Lyautey, commandant de division lors du débarquement et plus connu sous le nom de Général Lyautey, fut nommé résident général du Protectorat français au Maroc (Kassou, n.d.). Il était animé par la volonté d'établir un grand port sur l'Atlantique et désigna Casablanca comme la capitale économique du Maroc. La ville représentait le lien commercial avec l'Europe et particulièrement avec la France (Choukhaili, cité par Daoud, 2005).

Dès 1912, de plus en plus d'étrangers s'installèrent à Casablanca, comme en témoignaient les quinze consulats présents dans la Médina. Parmi les plus importants, on comptait les consulats d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne et de France (Kassou, 2011). Vers 1914, la population étrangère s'élevait à 31.000 personnes, à savoir 15.000 Français, 6.000 Espagnols, 7.000 Italiens, 700 Britanniques et 300 Allemands, sans compter l'exode rural et l'arrivée de bourgeois de la ville de Fès (Kassou, 2010).

En 1915, Lyautey, désireux de développer la ville, nomma Henri Prost³⁷ à la tête d'un Service spécial d'architecture et des plans des villes, « premier du genre dans l'histoire de l'administration française » (Kassou, 2011, p. 8). Prost proposa à Lyautey le premier plan de développement de Casablanca. Une nouvelle discipline apparut : l'urbanisme. Pour Choukhaili (cité par Daoud, 2005), « Il n'est pas exagéré de dire que l'urbanisme, tel du moins qu'on l'entend aujourd'hui, est né à Casablanca » (p. 122). À cette époque, la ville nécessitait selon Lyautey une réglementation urgente pour les constructions. Depuis le début du XX^{ème} siècle, les bâtisses extramuros se multipliaient avec entre autre l'arrivée des étrangers à Casablanca, et les pouvoirs locaux ne détenaient aucun contrôle sur ce développement aussi rapide que chaotique de la ville (Kassou, 2010 ; Garret, 2002). Dans les autres villes du pays, Prost pouvait agir librement sur des terrains quasiment vierges. À Casablanca, il faisait face à des propriétaires privés qui construisaient « n'importe où [...] sans que personne manifeste le moindre souci, non seulement de l'esthétique, mais même des règles élémentaires de l'hygiène et de la circulation » (Prost, cité par Garret, p. 245).

Toutefois, Casablanca restait un terrain d'expérimentation pour les urbanistes de l'administration française. Prost s'inspira des villes américaines et allemandes pour le zonage, l'occupation des sols, l'alignement des bâtiments et fit de cette future capitale économique une ville moderne « dotée d'un grand port, une réglementation originale et innovante, notamment en matière de négociation entre les autorités municipales et les propriétaires fonciers » (Kassou, 2011, p. 8). La ville continuait donc de croître et en 1930 elle comptait

³⁶ La ville de Casablanca du début du XX^{ème} siècle est appelée aujourd'hui quartier de l'ancienne Médina.

³⁷ Architecte français (1874-1959).

161.000 habitants, dont 56.000 Européens. En 1936, Casablanca était la ville la plus peuplée du Maroc avec 257.000 habitants (Daoud, 2005) et déjà de nombreux bidonvilles y grandissaient (Kassou, 2010).

En 1942, les forces françaises d'Afrique étaient implantées à Casablanca. Les Alliés bombardèrent la ville dans le cadre de l'opération « Torch »³⁸ en novembre. S'ensuivit le débarquement des troupes américaines à Casablanca. La ville accueillit dès lors les réfugiés fuyant la Seconde Guerre mondiale. La même année, le film « Casablanca » de Michael Curtiz sortit dans les salles de cinéma. Il fut entièrement tourné dans les studios hollywoodiens. Seule une vue aérienne de la ville fut réellement prise à Casablanca (Casamémoire, 2010).

En 1943, Joséphine Baker chanta au cinéma Rialto pour encourager les troupes américaines. À cette époque, les habitants de la ville, à commencer par les Européens, vivaient « à l'américaine ». Ils allaient au cinéma, écoutaient du jazz, fumaient des cigarettes, allaient danser, mangeaient des chewing-gums et roulaient dans des belles voitures. Sur le boulevard de la Corniche, des piscines aux noms américains furent construites. Casablanca était alors considérée comme la « Nouvelle Californie ». Notons que les « indigènes » étaient mis à l'écart à tel point que l'on pouvait lire sur les écriteaux à l'entrée des piscines qu'elles étaient « interdites aux chiens et aux Marocains ». La ségrégation coloniale était à son comble (Daoud, 2005).

En 1956, on comptait 1 million d'habitants à Casablanca. Suite aux attentats de 1953 et de 1955, qui firent en tout 56 victimes, les étrangers quittèrent peu à peu la ville. Le 7 mars 1956, l'indépendance du Maroc fut proclamée (Casamémoire, 2010). La population de la ville changea, les Marocains remplaçant les Européens et la communauté juive fut dans les années 1960-1970. Les centres-villes commencèrent leur déclin à la fin des années 1970. Ces espaces n'étaient pas moins habités, mais les bâtiments se détérioraient faute d'entretien (Kassou, 2010). Et la population ne cessait d'augmenter pour atteindre 2,2 millions en 1981 (Daoud, 2005) et 3,7 millions en 2004 (Casablanca, 2012).

En 2003, Raffaele Cattedra décrit la ville en ces termes :

[...] Casablanca, qui est passée dans le courant de ce siècle de 25.000 à environ 4 millions d'habitants, a été décrite comme une ville sans culture et « sans citoyens », ville sans âme, ville d'émeutes à l'occasion, qui s'est faite par l'argent et les métiers de l'industrie, sans toutefois oublier les nouvelles pauvretés urbaines qu'elle a accueillies. C'est la capitale économique où tout se passe vite et laisse peu de traces. (p. 3)

Aujourd'hui, Casablanca garde son rôle de capitale économique. Elle reste le premier port du pays et concentre 60% des échanges commerciaux. La moitié des industries modernes du pays y sont implantées. La ville regroupe les sièges de toutes les banques et de toutes les assurances du pays³⁹. Concernant le parc automobile de la ville, qui représente plus d'un tiers du parc automobile du pays, il compte environ 700.000 véhicules, dont 1.000 bus et 15.000 taxis (Dalle, 2007).

Cette brève mise en contexte historique permet une première compréhension du fonctionnement de la ville. Ces éléments ici rassemblés montrent à quel point la ville a connu un développement spectaculaire et une attractivité sur le plan international dans le courant du XX^{ème} siècle.

³⁸ Débarquement des Alliés sur les territoires français d'Afrique du Nord.

³⁹ Voir <http://www.casainvest.ma/casainvest/tabid/55/Default.aspx>

4.2. Le tourisme à Casablanca dans le cadre du tourisme au Maroc : histoire, statistiques et potentialités touristiques

Entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, les échanges commerciaux et les relations diplomatiques avec l'Europe favorisèrent l'ouverture du Maroc sur le Vieux continent. À cette époque, les Européens considéraient le Maroc comme un « nouvel eldorado » et certains s'y installaient ou y voyageaient pour découvrir des paysages variés, des traditions, des monuments historiques et une impressionnante richesse architecturale (Hillali, 2007).

Les premières actions de développement touristique du pays remontent à la fin de la Première Guerre mondiale. Lyautey s'intéressait principalement aux villes de Fès, Tanger, Marrakech, Agadir - appelée alors « la Côte d'Azur marocaine » - mais aussi à toute la façade atlantique. Il y implanta des équipements et infrastructures modernes qui reflétaient sa volonté de soigner l'image sociale, politique et économique du Protectorat français et de la France (Hillali, 2007) et d'offrir un lieu de vacances aux Français et aux touristes aisés (Stafford, 1996).

En 1918, l'administration française chargea un bureau d'études d'examiner les potentialités touristiques du Maroc et de trouver des solutions pour améliorer les réseaux de transports et les séjours touristiques. En 1920, le premier circuit touristique marocain fut lancé au départ de Bordeaux. Le second partit de l'Algérie en 1926. Notons que ces circuits se limitaient aux villes impériales⁴⁰, car celles-ci regorgeaient de monuments historiques - kasbahs, palais royaux, médersas, mosquées (Stafford, 1996) et que le réseau routier de l'époque ne permettait pas la découverte du pays en profondeur (Hillali, 2007).

Le Club Alpin Français, le Touring Club et l'Automobile Club de France commencèrent à publier des articles sur le Maroc, et facilitèrent les voyages de leurs membres, influençant de cette manière la découverte du pays. En 1923, le Club Alpin Français entreprit une première ascension du Toubkal⁴¹ (Hillali, 2007).

En 1926, un conseil du tourisme fut fondé. Il était chargé d'augmenter la capacité d'hébergement, de perfectionner les équipements existants et de planifier la construction de nouvelles infrastructures (Hillali, 2007).

Bien que les premières campagnes touristiques du Maroc fussent lancées dès les années 1920, le tourisme ne décolla que dans les années 1930. Pour Hillali (2007), « on ne peut dater la naissance du tourisme marocain qu'à partir du moment où le tourisme itinérant (ou tourisme de masse) a tissé un canevas d'itinéraires, de circuits et de stations d'accueil à travers tout le pays » (p. 29). Notons que l'adoption des congés payés en France donna un coup de pouce en termes d'augmentation du nombre d'arrivées touristiques au Maroc ainsi que dans les autres pays du Maghreb.

En ce qui concerne Casablanca, les Européens s'y installaient en nombre toujours plus important dès 1907. À leur arrivée, une nouvelle pratique s'installa dans la ville : la baignade. Les plages de Sidi Belyout furent les premières à être fréquentées, étant proches du port et des remparts de la Médina. Ce quartier devint rapidement un lieu de rencontres, de loisirs et de divertissement. À cette époque, la plupart des autochtones ne savaient pas nager et avaient peur de l'océan (Cohen et Eleb, 2004).

Après la signature du Protectorat français, la ville s'ouvrit d'autant plus sur la mer, en tenant compte du port, point d'appui des relations commerciales, et des plages qui comblaient le

⁴⁰ Les villes impériales sont Fès, Meknès, Marrakech et Rabat.

⁴¹ Le Toubkal est le sommet du Haut Atlas marocain culminant à 4.167 mètres d'altitude.

désir de rivage des Européens de Casablanca. La plage d'Aïn Sebaâ, plus distante du centre et située près d'une zone industrielle, fut de plus en plus fréquentée par les classes populaires françaises, les Espagnols et les Italiens. Une pépinière, un zoo, des dancings et des restaurants y furent installés. Aïn Sebaâ devint alors un lieu de villégiature, investi principalement « par la population proche ou par des Casablancais venus se dépayser le dimanche à trois kilomètres du centre » (Cohen et Eleb, 2004, p. 247). Mais la proximité des industries freinèrent le développement de ce qui aurait pu devenir un lieu touristique.

Dans les années 1920, les familles européennes aisées, les notables casablancais et les classes moyennes de la ville regrettaient l'absence de plages équipées. Tous ressentaient le désir de profiter des avantages de la côte. Ils se retrouvèrent alors à Aïn Diab dès 1923, car ses plages leur rappelaient les stations balnéaires de la Côte d'Azur. La proximité d'Aïn Diab avec la ville augmentait son attractivité. Elle permettait par exemple aux hommes d'affaires de poursuivre leurs activités tout en étant accompagnés de leur famille qui pouvaient profiter de l'été dans un lieu sécurisé et ludique (Cohen et Eleb, 2004). À cette époque, Casablanca disposait de peu d'infrastructures touristiques, mais était déjà une destination d'affaires, l'une des premières d'Afrique et du Moyen-Orient (Daoud, 2005).

En 1920, Albert Laprade, architecte français travaillant pour le Protectorat, à l'instar d'Henri Prost, imagina une station balnéaire sur le site d'Aïn Diab. Il pensait y construire un quartier dédié uniquement à la villégiature, une promenade, un casino, des hôtels, des palaces, des villas de luxe, des immeubles d'habitations et des jardins. Mais ce projet ambitieux ne fut pas réalisé. Ce n'est qu'en 1930 que fut inaugurée la première piscine d'Aïn Diab, le Lido. Sous l'impulsion de Joseph Goulven, fonctionnaire de Lyautey, qui proposa la construction d'une piscine plus proche du centre, la « piscine municipale » vit le jour sur la route d'Aïn Diab en 1934. Son bassin d'eau de mer de 110 mètres sur 50 était alors la plus longue du monde (Cohen et Eleb, 2004).

On y construisit plusieurs bâtiments qui provoquèrent l'augmentation de la fréquentation de ce front de mer. Des bars et des dancings y furent inaugurés et ce nouveau lieu de promenade et de rencontres fut dès lors surnommé « la Corniche ». Malgré quelques tentatives échouées, le lieu connut un développement rapide dès 1930. Dans les années 1940, « Casablanca, à peine construite, se veut [...] une Californie du monde arabe » (Daoud, 2005, p. 17). Certains la comparaient même à Nice ou à Cannes, rêvant de voir la ville devenir une station balnéaire et un lieu d'agrément digne de ce nom, malgré son image persistante de ville d'affaires et de commerce. En 1949, on y trouvait en plus des établissements de bains, des hôtels, des restaurants et des garderies. En 1952, Tahiti-Plage vit le jour à proximité du Lido, grâce à André Suire, concessionnaire du site, qui fit d'ailleurs venir de Polynésie les premières planches de surf à Casablanca (Cohen et Eleb, 2004).

À une échelle nationale, les mesures prises par l'administration française pour développer le tourisme produisirent une augmentation de la capacité d'hébergement du pays, mais aussi du nombre de touristes. En 1949, on comptait 150.000 touristes au Maroc pour 253.000 en 1953 et 265 hôtels comprenant 7.677 chambres en 1955 (Stafford, 1996). Cependant, cette progression fut ralentie par plusieurs événements défavorables : la Première Guerre mondiale entre 1914 et 1918, la guerre du Rif entre 1921 et 1926, les résistances dans l'Atlas jusqu'en 1934, la Seconde Guerre mondiale entre 1939 et 1945 et la lutte armée pour l'indépendance dans les années 1950 (Hillali, 2007).

Après l'indépendance en 1956, le Maroc perçut le tourisme comme une solution permettant d'engendrer des recettes et des emplois, et de provoquer des effets positifs dans d'autres

secteurs, tels que l'artisanat, la culture, l'agriculture, le commerce, les transports, la santé et l'éducation (Hillali, 2007 ; Stafford, 1996).

Selon Hillali (2007) :

[...] en développant le tourisme, le pays se procure une source « autonome » extraordinaire de devises dont il a expressément besoin pour soutenir sa balance des paiements, et il s'autorise à domicile, par la même occasion, un débouché pour ses produits agricoles et artisanaux, ainsi qu'un marché de l'emploi à grande capacité d'absorption de main-d'œuvre. (p. 48)

Convaincu de ces bienfaits, le pays lança ses premiers grands projets d'aménagement touristique et fit du tourisme un secteur prioritaire dans les années 1960. Et en 1965, le tourisme était la seconde priorité de l'économie nationale après l'agriculture (Hillali, 2007). Toutefois, les années 1970 furent marquées par un désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur touristique. Ceci était principalement lié à la crise énergétique de 1973, la guerre du Sahara occidental entre 1975 et 1991 et la chute du prix du phosphate en 1976. Toutefois, le tourisme redevint une priorité dès 1988 (Hillali, 2007 ; Stafford 1996). Entre 1995 et 2001, le secteur du tourisme connut une période de stagnation due à un manque d'investissement provoqué par la Guerre du Golfe et la crise économique européenne (Conseil Régional du Tourisme, n.d.). Mais depuis 2001, la politique touristique marocaine a pris un nouveau tournant. « Suite à une décision royale, l'État marocain a érigé le tourisme en priorité économique nationale, l'objectif étant d'atteindre 10 millions de touristes en 2010, contre 6,5 millions en 2006 » (Jousset et Choi, 2007-2008, p. 26).

On recense au Maroc 8,3 millions d'arrivées aux postes frontières du pays en 2009. Notons que ce chiffre inclut les Marocains résidents à l'étranger (MRE)⁴² et les « touristes d'affaires ». La même année, 16,2 millions de nuitées sont enregistrées dans les établissements classés. Et la capacité d'hébergement s'élève à 152.927 lits en 2008 (<http://www.tourisme.gov.ma/francais/5-Tourisme-chiffres/ChiffresCles.htm>). Les principaux marchés sont la France, les touristes nationaux, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique et les pays arabes (Forum marocain du tourisme, 2005). La Direction Générale de la Sûreté Nationale publie le chiffre de 9,34 millions de touristes pour l'année 2011. La même année, les recettes s'élèvent à 58,6 milliards de Dirhams marocains (Observatoire du tourisme du Maroc, n.d.). Le secteur tertiaire fait l'objet d'un développement rapide ces dernières années et représente 55% du PIB en 2004. Le Maroc dispose de vingt-huit aéroports. Les trois principaux, ceux de Casablanca, Marrakech et Agadir, concentrent 90% du trafic global (Dalle, 2007).

Casablanca, capitale économique du Royaume, est avant tout une destination d'affaires. Le tourisme d'affaires représente 70% des activités touristiques de la ville. Les 30% restant comprennent un tourisme dit de passage, c'est-à-dire les croisiéristes, les touristes en escale à l'aéroport, mais aussi ceux qui ont entrepris un circuit au Maroc et qui passent une journée à Casablanca dans le cadre d'un voyage organisé. Ainsi, Casablanca ne connaît qu'une faible saisonnalité (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

La clientèle d'affaires est représentée par une catégorie d'âge entre 35 et 44 ans, qui voyage généralement seule, et une catégorie socioprofessionnelle moyenne pour les clients marocains et élevée pour les clients internationaux. Cette clientèle a des dépenses élevées et les séjours entrepris sont en moyenne de deux jours et demi.

La clientèle de passage ou de circuit est représentée par une catégorie d'âge de 45 ans et plus et une catégorie socioprofessionnelle faible à moyenne venant principalement d'Europe. La

⁴² D'après Dalle (2007), les MRE se comportent de plus en plus comme les autres touristes et ne logent pas forcément dans leurs familles.

majorité de ces touristes voyagent en couples et dans le cadre de voyages organisés, à savoir des croisières ou des circuits. Leurs dépenses sont inférieures à celles des clientèles d'affaires (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

L'Europe, à commencer par la France, et les pays arabes sont les principaux marchés de Casablanca, représentant respectivement 41% et 17% des nuitées de la destination en 2005 (Conseil Régional du Tourisme, n.d.). La ville a une capacité d'hébergement de 12.762 lits en 2008 (<http://www.tourisme.gov.ma/francais/5-Tourisme-chiffres/CapaciteHoteliere.htm>). Elle enregistre en 2011, 1,5 millions de nuitées dans les établissements d'hébergement classés, soit 500.000 de plus qu'en 2001 (<http://observatoiredutourisme.ma/le-tourisme-en-chiffre/tableaux-de-bord-regionaux/tableaux-de-bord-regionaux-12-2011>).

Parmi les atouts culturels permettant de développer les séjours de loisirs en ville, le Conseil Régional du tourisme (CRT) de Casablanca relève trois ressources principales qui à son avis sont sous-exploitées du point de vue touristique :

- La Médina⁴³ qui représente un ensemble architectural riche et diversifié accessible, car elle est proche du port et du centre-ville, mais qui souffre de dégradations.
- Le quartier des Habous⁴⁴ qui peut être un circuit de promenade avec ses multiples échoppes d'artisans et ses monuments.
- Le Centre ville⁴⁵ qui est parsemé de bâtiments de style architectural Art déco du début du XX^{ème} siècle.

À ces trois quartiers historiques, le CRT ajoute deux ensembles monumentaux :

- La Mosquée Hassan II est appréhendée comme étant le site touristique le plus visité de la ville.
- La place Mohammed V regroupe plusieurs monuments datant de l'époque coloniale et figure également parmi les sites les plus visités de la ville (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

D'après le CRT, Casablanca dispose en tout de « 41 ressources » : un Spa, 31 salles de cinéma, un terrain de golf, un zoo, deux parcs de loisirs, un parc, un espace d'exposition et trois quartiers historiques. Comparant ces résultats aux villes de Barcelone, Marseille et Dubaï, le CRT relève une carence au niveau des centres de remise en forme, des parcours golfeurs, des espaces de loisirs et d'animation (parcs, parcs de loisirs). Il remarque également que la ville ne dispose ni de musée⁴⁶ ni de palais des congrès. Concernant l'animation, seuls cinq festivals sont organisés en ville contre dix-sept à Barcelone et quatorze à Marseille (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

En ce qui concerne les infrastructures d'accès, les équipements importants à prendre en compte dans le développement des activités touristiques de la ville, Casablanca dispose de

⁴³ La Médina, ou ancienne Médina est un quartier situé près du port de Casablanca et à l'intérieur des remparts construits au XVIII^{ème} siècle, elle concentre plusieurs marchés, échoppes, bijouteries, habitations et autres équipements publics (Casamémoire, 2010b).

⁴⁴ Les Habous ou Nouvelle Médina est un quartier construit dès 1916 par Brion et Cadet, deux architectes français. Elle comprend un marché, des habitations, mais aussi des mosquées et un monument, le Mahakma du Pacha de Casablanca. Les casablancais qui se sont aujourd'hui réappropriés le quartier sont nombreux à ignorer l'origine coloniale de ce quartier (Casamémoire, 2010b).

⁴⁵ Le Centre ville est considéré comme un quartier Art déco. Il comprend la Place des Nations Unies, la Place Mohammed V, le boulevard Mohammed V et ses abords, ainsi que le Parc de la Ligue Arabe (<http://www.casablanca.ma/index/portal/media-type/html/user/anon/page/touriste.psml?noteid=2463>).

⁴⁶ Notons tout de même la présence de quelques galeries d'art, de salles d'exposition et de foires, et de complexes culturels qui accueillent à l'heure actuelle des expositions ou salons temporaires.

l'aéroport le plus important du pays. En 2005, l'aéroport Mohammed V a enregistré 4,5 millions de passagers.

Le port de Casablanca, premier du royaume, a une capacité d'accostage de trente-cinq bateaux. Son activité se concentre sur le départ et l'arrivée de marchandises. De ce fait, il n'est pas doté d'un quai spécialement dédié aux croisiéristes, la propreté et la sécurité des quais est encore à améliorer et la promotion de ce port à des fins touristiques n'est pas mise en place.

Le réseau autoroutier relie Casablanca à El Jadida au sud, Rabat au nord (avec prolongement vers Fès et Tanger) et Settat à l'est (avec un prolongement du réseau vers Marrakech). Finalement, Casablanca dispose également de quatre gares : Casa-Voyageurs, Casa-port, Aïn Sebaâ et Oasis. Celles-ci ont enregistré 5,2 millions de départs en 2005 (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

4.3. Les projets de développement touristique à Casablanca

En 2001, le Ministère du tourisme du Maroc a rédigé un certain nombre d'objectifs à atteindre pour l'année 2010 dans sa « Vision 2010 », puis pour 2020 dans sa « Vision 2020 ». Il s'agit par exemple de créer 200.000 nouveaux lits et donc de doubler la capacité d'hébergement, mais aussi de doubler le nombre d'arrivées touristiques en attirant également les marchés émergents. Parmi les buts à atteindre, il est également question de tripler le nombre de voyages nationaux tout en tenant compte du développement durable et de la qualité de l'offre (<http://www.tourisme.gov.ma/francais/2-Vision2020-Avenir/1-en-bref/enbref.htm>).

Les stratégies développées s'appliquent à toutes les régions du pays, chacune étant dotée de différentes potentialités touristiques et attirant différents types de tourisme (tourisme balnéaire, rural, culturel, etc.). Dans chaque région, le CRT est chargé de rédiger un Programme de Développement Régional Touristique (PDRT) également appelé Plan Mada'In et qui tend à repositionner certaines destinations touristiques déjà existantes - à savoir Fès, Casablanca, Agadir, Tanger, Tétouan, Meknès, Rabat, Ouarzazate-Zagora (Département du tourisme, 2006). Le PDRT permet de définir les objectifs de développement, les plans d'action, les besoins principalement en matière d'infrastructures immobilières et de transport, d'équipements hôteliers et de restauration, et de ressources humaines (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

À Casablanca, le CRT a mis en place un programme appelé « Casablanca 2012 : Urbanisme, Culture, Tourisme et Loisirs » prenant comme modèles les villes de Barcelone, Marseille et Dubaï. Sachant que la capitale économique reçoit à l'heure actuelle majoritairement des touristes d'affaires et des touristes de passage (escale portuaire ou aéroportuaire, circuits), le PDRT propose « d'imposer Casablanca comme une destination d'affaires et la transformer progressivement en destination de loisirs » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 33).

Pour le CRT, le segment de marché à ajouter en priorité serait le City Break, ou court séjour en ville, conçu comme l'un des produits émergents dans le domaine du tourisme. La durée de séjour est courte, mais les recettes potentiellement engendrées sont élevées. Le City Break nécessite des liaisons aériennes régulières tout au long de l'année. (Conseil Régional du Tourisme, n.d.). Il représente un complément au tourisme d'affaires. En effet, le tourisme d'affaires remplit les hôtels la semaine, tandis que le City Break se concentre plutôt sur les week-ends (S. Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010). Il s'agit d'inciter de cette manière les touristes d'affaires à rester à Casablanca le week-end et à découvrir la ville en dehors de leurs activités professionnelles. Le séjour d'affaires serait ainsi combiné avec un City Break (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

Le PDRT prévoit également le développement des séjours de loisirs. Au Maroc, la clientèle de ces types de séjours dispose d'un pouvoir d'achat moyen à élevé et préfère généralement les destinations balnéaires. Hormis la détente, elle recherche des destinations pouvant offrir des animations diurnes et nocturnes ainsi que des équipements commerciaux.

Pour résumer, en plus du tourisme d'affaires et du tourisme de passage (escales aéroportuaires, croisières et circuits) déjà représentés, le CRT a l'intention de développer le tourisme combiné affaires/City Break, le City Break pur et d'orienter Casablanca comme destination de loisirs, de détente et de shopping.

D'après une enquête menée par le Département du tourisme auprès des marchés italiens, anglais, espagnols et allemands, 80 à 85% des touristes interrogés sont satisfaits de la qualité des hébergements et des restaurants. Parmi les éléments déplaisants, 75% des touristes notent l'état de la ville et des monuments, 18% de la circulation routière et 10% du manque

d'activités d'animation. Ainsi, le CRT propose une amélioration de la qualité de la ville et de la circulation, un renforcement de l'animation et une mise en valeur des monuments (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

Dans le PDRT, cinq axes principaux ont été définis pour atteindre ces objectifs :

- « Développer une offre hôtelière, diversifiée et de qualité » ;
- « Réhabiliter l'âme culturelle de la destination Casablanca » ;
- « Mettre en place des infrastructures et équipements pour le congrès » ;
- « Faire de Casablanca un haut lieu d'animation et de vie permanente » ;
- « Améliorer, de manière globale, la qualité urbaine de la destination » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 38).

Ceux-ci ont donné lieu à différents projets touristiques comme le projet de Casa City Center, la Marina, l'aménagement des plages de Sidi Abderrahmane, d'Anfa et d'Aïn Sebaâ et les différents projets participants à la réhabilitation de l'âme culturelle de la ville. Seul le projet du futur tramway de Casablanca ne fait pas partie du PDRT. Toutefois, son rôle dans la mise en tourisme de la ville est confirmé par l'amélioration des conditions de déplacement des visiteurs qu'il apportera.

4.3.1. Casa City Center

Le projet appelé « Casa City Center » prévoit le développement d'un grand centre immobilier d'affaires de Casablanca. Il a été lancé en 2005 par le groupe ACCOR. Situé près de la gare ferroviaire de Casa Port⁴⁷ (cf. Annexe 1.5), Casa City Center comprend la construction d'hôtels avec une capacité totale de 1.500 lits, un centre commercial, des immeubles de bureaux, des restaurants et cafés, ainsi que des parkings. La mise en exploitation du projet était prévue pour fin 2009 et aujourd'hui, les trois hôtels prévus dans le projet (hôtel Novotel, Sofitel et Ibis) sont ouverts et accueillent leurs premiers hôtes (Conseil Régional du Tourisme, n.d.). Le Novotel est équipé de 281 chambres, cinq salles de réunions, un restaurant et un bar (<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6572-novotel-casablanca-city-center/index.shtml>), le Sofitel comprend 141 chambres, trente suites, quatre salles de réunion, deux restaurants, un bar et un Spa (<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6811-sofitel-casablanca-tour-blanche/index.shtml>), et l'hôtel Ibis est doté de 266 chambres, deux salles de réunion, un bar et un restaurant (<http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6573-ibis-casa-city-center/index.shtml>).

4.3.2. Projet de la Marina de Casablanca

Le projet de la Marina est né de la volonté de (re)valoriser la côte atlantique et de développer le tourisme de cette capitale économique. Il s'agit d'offrir aux habitants et aux touristes une promenade allant du port à la Mosquée Hassan II (cf. Annexe 1.6) et de créer un pôle d'animation. La Marina prévoit un port de plaisance qui accueillera les croisiéristes, un parc d'attractions, des restaurants, cafés, commerces, un centre commercial, un multiplexe cinéma, des immeubles de bureaux et de résidence, deux unités hôtelières et des espaces verts. Ses segments cibles sont le tourisme d'affaires, le City Break, le tourisme combiné affaires/City Break et le tourisme de loisirs (Conseil Régional du Tourisme, n.d. ; Barthel, 2010 ; Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, 2005).

Ce projet est divisé en quatre secteurs majeurs (cf. Figure 3) :

- La Marina se développe dans le secteur du port de plaisance et est dédié au tourisme, aux animations et aux loisirs, comprenant un yacht club, des commerces et des équipements pour les sports nautiques. Sur cette zone piétonne sera aménagé un palais des congrès, un hôtel et des restaurants.

⁴⁷ La gare de Casa Port se situe près du port et au centre-ville de Casablanca.

- Les Ramblas se développent également à proximité du port de plaisance. Ce secteur, tourné vers les affaires, les loisirs et les commerces, comprend un hôtel pour le tourisme d'affaires, un centre commercial (le Morocco Mall, ouvert depuis le mois d'octobre 2011) et des espaces ruraux.
- Les Portes Océanes représenteront la partie « affaires » du projet avec des immeubles de bureaux et de résidence. Elles comprennent également des restaurants et commerces de haut standing.
- Les Jardins de la Mosquée se développent autour de la Mosquée Hassan II. Il s'agit d'une zone de promenade piétonne et d'espaces verts (Barthel, 2010).

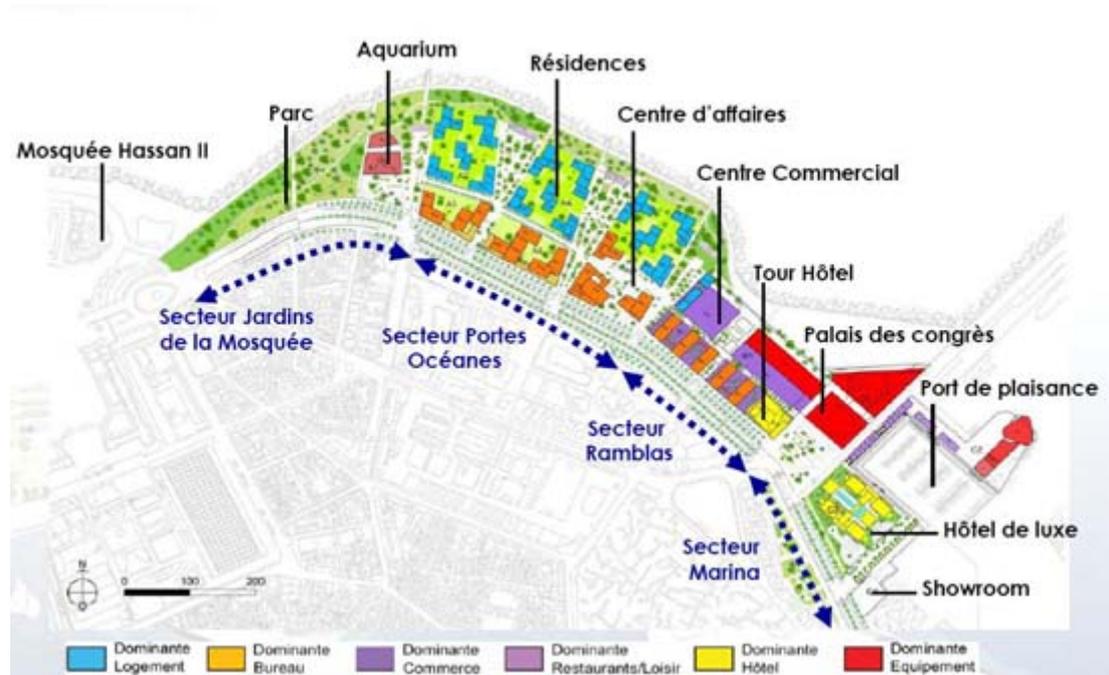


Figure 3 : Vue d'ensemble du projet de la Marina (Source : récupéré le 7 août 2012 de <http://www.archi-mag.com/forum/viewtopic.php?pid=19/>)

L'aménageur, Al Manar Development Company⁴⁸, s'engage à requalifier les alentours de la Marina en réaménageant les boulevards, en construisant des espaces verts entre le port de plaisance et l'ancienne Médina. Il prévoit également d'intégrer un palais des congrès et un aquarium, tous deux souhaités par la Ville. Finalement, il lance le projet de réhabilitation de l'ancienne Médina en tenant compte de l'environnement construit, des jardins et de l'espace public (Barthel, 2010).

Le palais des congrès, dont les travaux ont démarré en juin 2011 et prendront fin en juin 2014, accueillera des séminaires, des manifestations et d'autres événements d'envergures nationales et internationales. Sa capacité sera de 5.000 places et il sera équipé de commerces, de restaurants et de parkings (<http://www.casablanca marina.ma/info.php?id=6>; Conseil Régional du Tourisme, n.d.). L'aquarium comprendra un bassin de phoques, divers aquariums, dont un doté d'un tunnel, une forêt tropicale, un restaurant et une boutique de souvenirs. Les travaux du futur aquarium ont pour leur part débuté en 2011 et se termineront en 2013 (<http://www.casablanca marina.ma/news.php?id=11>).

⁴⁸ Aménageur, filiale de CDG Développement (Caisse de Dépôt et de Gestion) au Maroc chargé de l'aménagement et de la valorisation du projet Casablanca Marina (Barthel, 2010).

Sur la Corniche de Casablanca ont été ouverts en décembre 2011 le « Morocco Mall », le plus grand centre commercial d'Afrique, et un cinéma. Ces deux infrastructures ne font pas partie intégrante du projet de la Marina, mais se situent à proximité du site de la future Marina et participent au développement des aspects touristiques (en développant Casablanca comme destination de shopping) et d'animation (en proposant un cinéma en 3D). Le Morocco Mall comprend 350 enseignes internationales (parmi les plus grandes, la FNAC et les Galeries Lafayette), un aquarium, le troisième plus grand du monde, une patinoire, des jardins et un « Adventureland » (http://fr.wikipedia.org/wiki/Morocco_Mall).

4.3.3. Aménagement des plages de Sidi Abderrahmane, d'Anfa et d'Aïn Sebaâ

Le projet de réaménagement des plages de Sidi Abderrahmane, d'Anfa et d'Aïn Sebaâ entre dans la même lignée que le projet de la Marina. Il s'agit de participer à la cohérence globale de la côte océanique en équipant les plages sans les privatiser, d'ajouter des zones dédiées au sport, des zones piétonnes, des espaces de jeux et d'animation et des petits commerces de type kiosques. À Aïn Sebaâ, une station d'épuration sera construite et les industries polluantes seront délocalisées (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

4.3.4. Réhabilitation de l'âme culturelle de Casablanca

Le projet de réhabilitation de l'âme culturelle de Casablanca comprend six axes principaux décrits dans le PDRT de Casablanca et permettant à la ville de :

[...] retrouver son authenticité (surtout architecturale) pour séduire ses visiteurs et les fidéliser, étoffer par la suite son offre culturelle par la création d'infrastructures à même d'attirer ses clientèles et enrichir leurs séjours et permettre l'organisation d'événements artistiques à l'image d'une vraie métropole. (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 51)

a) Réhabilitation du Centre ville

Le Centre ville de Casablanca, considéré comme un quartier regorgeant de bâtiments de style Art déco, est décrit dans le PDRT comme un « musée à ciel ouvert ». Quatre axes principaux sont pris en compte, à savoir le boulevard Mohammed V, l'avenue Hassan II, le boulevard de Paris et l'avenue de Mers Sultan. Ce projet, porté par la Ville, la Wilaya⁴⁹ du Grand Casablanca, le Conseil de la Région, l'Agence urbaine et le CRT de Casablanca, prévoit leur réhabilitation et leur mise en valeur en deux phases. Dans un premier temps, le CRT propose l'amélioration du cadre extérieur des bâtiments, qui comprend le ravalement des façades, le déplacement des paraboles, et la rénovation des enseignes de commerces. Dans un deuxième temps, il s'agit de mettre en lumière les rues, ainsi que certaines façades à déterminer, de remettre les trottoirs en état et de mettre en place un mobilier urbain et une signalisation adaptés. Ce projet portera une attention particulière à certains bâtiments ayant un intérêt architectural ou symbolique, comme par exemple l'hôtel Lincoln, ou immeuble Bessoneau (cf. Figure 4), construit en 1916 qui se trouve actuellement dans un état de dégradation avancé (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

⁴⁹ Le terme Wilaya désigne ici la Préfecture de Casablanca.



Figure 4 : Hôtel Lincoln ou Immeuble Bessoneau (Source : Casamémoire et Inspection des monuments historiques)

b) Réhabilitation de l'ancienne Médina

Le 27 août 2010, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a entrepris une visite de l'ancienne Médina de Casablanca. Cet événement a abouti sur la signature de la convention de financement du projet de réhabilitation de ce quartier historique. Celui-ci s'inscrit dans le programme « Patrimoine et héritage » issu de la Vision 2020 qui a pour aspiration de mettre en valeur l'identité culturelle du Maroc

(<http://www.maroc.ma/PortailInst/Fr/MenuGauche/Les+grands+chantiers/Tourisme/>).

Le Projet de Réhabilitation de l'Ancienne Médina (PRAM) est géré par un comité de pilotage de 19 membres. Les acteurs représentés dans ce comité sont :

- Mohamed Benchaanoun : PDG de la Banque Centrale Populaire ;
- Saïd Mouhid : Directeur du CRT de Casablanca ;
- Fadela Benkirane : chargée d'études et de la promotion à la Délégation du Ministère du tourisme de Casablanca ;
- Faïssal Cherradi : chargé de mission au secrétariat général du Ministère de la Culture ;
- Kamal Daïssaoui : Président du Conseil de l'arrondissement de Sidi Belyout ;
- Bouchaïb Foukar : Conservateur Général de la Mosquée Hassan II ;
- Rachid Andaloussi : Architecte et Président de Casamémoire ;
- Abderrahim Kassou : Architecte et Trésorier de Casamémoire ;
- Nourredine Ayouch : Publicitaire, acteur associatif ;
- Mohamed Kably : Directeur de l'Institut Royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc ;
- Aziz Karraky : Professeur universitaire et Président de l'association Al Irfane ;
- Mostafa Mellouk : Président de l'association Casablanca Carrières Centrales ;
- Abdallah Naguib : employé de banque à la retraite, passionné de l'histoire de Casablanca ;
- Kathy Kriger : ex-diplomate chargée commerciale au Consulat Général des États-Unis à Casablanca, propriétaire et gérante du Rick's Café ;
- Mohamen El Aouzai : Gouverneur et directeur de l'Agence urbaine de Casablanca ;
- Khalid Safir : Gouverneur de la Préfecture d'arrondissement de Casablanca-Anfa ;
- Jacob Suissa : représentant de la communauté juive ;
- Mohamed Tangi : collectionneur de photos et d'objets reliés à Casablanca ;
- Ahmed Zerktouni ; avocat (Casamémoire, 2010a).

Le PRAM a pour objectif de « redonner à cette ville historique et moderne, son authenticité » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 53). Il s'agit de transformer, d'améliorer et de restaurer les bâtiments et les espaces publics de cette médina, mais aussi d'y intégrer de nouveaux équipements et activités touristiques. Dans un premier temps, le quartier nécessite des travaux d'amélioration des sols, des façades et de l'éclairage. Dans un second temps des hébergements touristiques, des restaurants, des commerces artisanaux et des galeries d'arts y seront introduits. Suivra ensuite l'organisation d'événements susceptibles de créer de l'animation nocturne (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

En plus des travaux de réaménagement et d'amélioration de l'ensemble du quartier, le PRAM prévoit la mise en place de circuits touristiques. La première phase du projet consiste en l'identification de différentes thématiques aboutissant à des propositions de différents circuits, mais aussi l'élaboration d'une charte graphique, architecturale et paysagère. Dans la poursuite de cette mission, le comité de pilotage a tout d'abord lancé des recherches pour identifier puis recenser les points d'intérêts touristiques de la médina, c'est-à-dire un certain nombre de bâtisses considérées comme des « Must see ». Leur intérêt a été évalué selon leur valeur historique, architecturale et touristique. L'état de conservation extérieur de ces bâtisses a également été inscrit sur l'inventaire. Suite à ces opérations, quatre catégories de bâtiments ont été retenues :

- Les édifices civils : il s'agit de la catégorie qui regroupe le plus grand nombre de points d'intérêt. Quelques-uns des bâtiments choisis ont été construits dans le courant du XX^{ème} siècle, comme l'ex-consulat d'Allemagne (1902), la Tour de l'horloge (1911), la Poste Chérifienne (1902), l'Ancienne Résidence de Lyautey. Parmi les plus anciens, on compte la Sqala (1770), la Douane (1836), Bab Al Marsa (porte par laquelle a eu lieu le débarquement des Français en 1907), l'ex-consulat d'Espagne (deux édifices datant de 1891 et 1894) et Dar el Makhzen (datant de l'époque de Sidi Mohammed Ben Abdallah, c'est-à-dire de la fin du XVII^{ème} siècle). Le plus récent d'entre eux, le Rick's Café (2002) est inspiré du film américain *Casablanca* de 1942.
- Les édifices religieux ont la particularité de représenter trois religions, à savoir la religion juive, musulmane et catholique. Les « Must see » retenus sont la Synagogue Etedgui (1929), le Marabout Sidi Allal Keirouani, la Mosquée Ould el Hamra (fin XIX^{ème}), le Marabout Sidi Bousmara, la Mosquée Jamaa El Kebir (1787), le Mausolée Lalla Taja et l'Église espagnole de Buenaventura (1890).
- Les places et jardins : six places et jardins ont été reconnus comme « Must see ». Toutes se situent près de portes d'accès de l'ancienne Médina ou près du port.
- Les portes : parmi quatre portes principales et onze portes d'accès secondaires, deux portes ont été retenues comme ayant un intérêt touristique : Bab Lekbir et Bab al Marsa. La première date de l'époque moderne, la seconde est la plus ancienne de la Médina. Bab Rha est également l'une des premières portes, mais elle a aujourd'hui complètement disparue.

Notons que la majorité des « Must see » retenus dans le PRAM se situent sur le front maritime.

Après avoir identifié par mots clés les thèmes pouvant être reliés à l'ancienne Médina, trois thématiques ont été prises en compte pour le circuit touristique : la Médina et le port (reliée à l'histoire et au projet de la Marina, l'ancienne Médina serait alors le centre historique à visiter), la Médina d'avant-garde (reliée au caractère cosmopolite et multiculturel de la Médina), la Médina ouverte sur le monde (reliée à x immigrations et aux expérimentations architecturales, une médina ouverte sur le reste de la ville). À partir de ces thématiques, deux circuits sont proposés. Un premier circuit est décliné en trois variantes, c'est-à-dire un circuit

religieux (visite des édifices religieux et une possibilité de le connecter avec la Mosquée Hassan II), un circuit diplomatique (visite des anciens consulats de la Douane et de certaines places, pouvant se terminer par la visite du port ou du quartier Art déco) et un circuit commercial et artisanal (visite des rues commerçantes et des artisans pouvant être lié au quartier Art déco). Ce circuit permet de visiter la majorité de « Must see » retenus. Un second circuit a été imaginé. Il propose de découvrir le patrimoine immatériel de l'ancienne Médina, en côtoyant ses habitants, en visitant les souks et en participant à des cours d'artisanat.

Un centre d'interprétation du patrimoine sera également mis en place dans l'un des bâtiments de l'ancienne Médina. Il permettra d'introduire l'histoire de la Médina, avec des textes et des photos. Il proposera des brochures et des guides, ainsi que des informations touristiques sur la Médina et toute la ville de Casablanca.

Finalement, ce projet mené à bien sera le point de départ de visites dans toute la ville, comme par exemple la Mosquée Hassan II, la Marina et le Port, ainsi que le quartier Art déco (éléments tirés de communications personnelles).

c) Réhabilitation du quartier des Habous et mise en valeur du patrimoine

Le quartier des Habous ou Nouvelle Médina  réhabilité, c'est-à-dire que les dallages et l'éclairage y seront améliorés et des placettes y seront aménagées. Certains bâtiments seront reconvertis à des fins touristiques en collaboration avec les propriétaires privés.

D'autres éléments patrimoniaux de la ville seront également réhabilités. Une liste de ces bâtiments est actuellement en cours d'élaboration. Toutefois, deux bâtiments ont déjà été répertoriés, il s'agit de l'Église Sacré Cœur (1930/1953) (cf. Figure 5) et de la Villa dite Rouge (1931) (cf. Figure 6), tous deux inscrits au patrimoine national du Maroc (Conseil Régional du Tourisme, n.d. ; <http://www.casamemoire.org/index.php?id=22>). Dans le cadre de ce projet, le cimetière juif fera également l'objet d'une remise à niveau.



Figure 5 : Église Sacré-Cœur

(Source : Casamémoire et Inspection des monuments historiques)



Figure 6 : Villa dite Rouge

d) Création d'une médiathèque et d'un centre artisanal

Ce projet, géré par les pouvoirs publics, consiste en l'aménagement d'une médiathèque et d'un centre de formation artisanal sur l'esplanade de la Mosquée Hassan II. Construite en 1993⁵⁰, cette mosquée a été décorée par des artisans marocains et représente de ce fait « l'un des symboles culturels de la Ville de Casablanca, témoigne de la richesse de l'artisanat du Royaume » (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).



Figure 7 : la Mosquée Hassan II (Source : récupéré le 7 août 2012 de <http://www.okvoyage.com/maroc/89-photo-maroc/mosquee-hassan-casablanca.html>)

e) Création d'un musée archéologique à Sidi Abderrahmane

Le site archéologique de Sidi Abderrahmane date d'environ 400.000 ans. Des restes d'Homo erectus, des outils et des fossiles d'ossements d'animaux y ont été découverts. En 1951, le site a été classé au patrimoine national du Maroc (I. Saad Walid, communication personnelle, 28 juillet 2012). Ce projet, conduit par les autorités locales et les Départements concernés, prévoit sa mise en valeur grâce à sa transformation en musée archéologique, ce qui nécessite une remise à niveau, compte tenu des dégradations provoquées par le déversement d'eaux usées sur le site et la proximité d'une décharge sauvage. Sur le court terme, ce projet comprend un nettoyage du site et la mise en place d'un gardiennage. Et sur le moyen terme, le village à l'origine du déversement des eaux usées sera délocalisé, puis le musée sera construit. Une partie du musée sera en plein air et montrera les travaux de fouilles. L'autre partie, construite permettra la reconstitution des scènes préhistoriques et sera dotée d'explications simples sur l'environnement de l'époque et la géologie (Conseil Régional du Tourisme, n.d.).

⁵⁰ En 1986, la piscine municipale de Casablanca a été détruite. Sur son site, les travaux de construction de la Grande Mosquée Hassan II ont alors été entrepris. L'inauguration de cette dernière a eu lieu en 1993.

f) Réalisation d'un théâtre



Dans le but d'atteindre les standards internationaux et de rendre possible l'organisation de spectacles, le PDRT prévoit la construction d'un théâtre. Il se situera au Centre ville, à proximité du boulevard Mohammed V. Le théâtre sera doté de trois salles : une salle pour les spectacles musicaux pouvant accueillir jusqu'à 1.500 personnes, une salle dédiée aux spectacles de danses et au théâtre pour environ 800 personnes, et une salle multifonctionnelle pour d'autres manifestations.

4.3.5. Projet du tramway

En 2008, le projet de réalisation d'un tramway à Casablanca a été lancé avec la signature d'une convention de financement auprès de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le projet est dirigé par Casa Transports SA, société créée en 2009. La ligne aura au total une longueur de 31 kilomètres et comportera 48 arrêts (cf. Annexe 1.7). Casa Transports SA estime le nombre de voyageurs à 250.000 par jour. La mise en service de la première ligne est prévue pour le mois de décembre 2012. D'après une étude menée en 2004, les transports en commun (essentiellement des lignes de bus et ferroviaires) représentaient 13% des déplacements de la Région du Grand Casablanca. Le tramway permettra donc d'améliorer les conditions de déplacement dans la ville, de moderniser la signalisation, induira la réorganisation du réseau routier et la création de nouveaux axes routiers. Des travaux annexes seront également entrepris : refonte de la chaussée, aménagement des trottoirs, amélioration de l'éclairage le long du tronçon, mise en place de mobilier urbain, plantation de palmiers et arbres, création d'une zone piétonne sur le boulevard Mohammed V, réaménagement de places, carrefours et giratoires et renouvellement du système souterrain d'assainissement (<http://www.casatramway.ma/>).

4.4. Le patrimoine récent à Casablanca

4.4.1. Ancienne Médina et ville nouvelle

À la fin du XVIII^{ème} siècle, le sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah édifia les remparts de la Médina de Casablanca et construisit quelques édifices permettant le repeuplement de la ville, délaissée jusqu'alors pendant près de trois siècles. Au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, la Médina, aujourd'hui appelée ancienne Médina, fut de plus en plus investie par les Européens qui y installèrent des consulats, des édifices religieux et des commerces (Daoud, 2005 ; Kassou, 2011). D'après Kassou (2010), elle ne peut pas être confondue avec les autres médinas du Maroc. Elle n'est pas arabo-andalouse, mais moderne et cosmopolite. De ce fait, elle ne s'oppose pas totalement à la ville nouvelle qui s'est construite autour d'elle. Elle contient en son sein non seulement des mosquées, mais aussi des églises et des synagogues. Ses façades comportent des fenêtres, des porte-fenêtres et des balcons tandis que l'intérieur des bâtisses, plus traditionnelles, renferment des salons marocains et des patios. Dans toute la Médina on retrouve les éléments architecturaux datant du début du XX^{ème} siècle, à savoir les styles néomauresque, néo-classique, Art-nouveau et Art déco (cf. Annexe 2), mais en nombre plus restreint par rapport à la ville nouvelle (Kassou, 2010 ; 2011 ; Daoud, 2005).

Au début du XX^{ème} siècle, des constructions modernes commencèrent à être implantées par les Européens et déjà les prémisses d'une ville nouvelle construite en dehors des murailles de Médina étaient perceptibles. Dès 1912, Lyautey fit intervenir des techniciens, ingénieurs, architectes, hygiénistes, sociologues et politologues dans le but de retravailler la conception globale de la ville nouvelle, à savoir celle qu'il imagine s'édifier en dehors de la Médina. L'urbanisme naquit dans une ville dépourvue de réglementations liées aux constructions (Abry et Carabelli, 2005 ; Pierre, 2002).

Animé par une volonté de conserver les vestiges du passé, Lyautey mit en place un Service des Antiquités, des Beaux-arts et des Monuments Historiques en 1912⁵¹. Une ordonnance de 1914 fixa comme objectif de protéger les alentours des monuments historiques⁵². Pourtant, Fadili-Toutain (2010) écrit :

[...] au Maroc la protection des lieux n'a concerné essentiellement que l'extérieur des remparts des villes anciennes. Aucun monument dans la médina n'a donc bénéficié de cette protection, ne serait-ce que pour ce qui est des servitudes de hauteur, alors qu'en France la loi sur les abords généralise à partir de chaque monument une zone de protection sur un rayon de 500 mètres. (par. 21)

Si les médinas n'étaient pas prises en compte dans ces législations, Lyautey est tout de même considéré comme l'un « des précurseurs dans le domaine de la conservation du patrimoine » (Fadili-Toutain, 2010, par. 21).

En 1913, Henri Prost fut engagé par Lyautey pour proposer un plan d'aménagement pour Casablanca. Il estima que la ville nouvelle devait se construire en dehors des remparts de la Médina pour éviter de la dénaturer. Pour sa part, Lyautey décida de ne pas toucher aux médinas du Maroc, propres à abriter les indigènes ayant des habitudes et une vision du monde différents des occidentaux (Choay, 1992). Il se contenta donc d'y apporter l'eau, un système

⁵¹ Ce service prit la dénomination de Service des Monuments Historiques, Palais Impériaux, Résidences en 1920, puis Service des Beaux-arts et des Monuments Historiques en 1924. En 1925, un Comité de Restauration des Monuments Historiques fut créé et qui avait pour mission de programmer et de budgétiser les travaux de restauration. Il fut remplacé par le Comité des Monuments Historiques, des Médinas et des Sites Classés en 1935. La même année, le Service des Beaux-arts et des Monuments Historiques fut supprimé et remplacé par l'Inspection des Monuments Historiques, des Médinas et des Sites Classés (Fadili-Toutain, 2010).

⁵² Notons qu'en France, la première loi protégeant les abords ne fut adoptée qu'en 1943.

d'assainissement et d'y améliorer l'éclairage (Naciri, 2010). D'après Pierre (2002) « le respect des cultures marocaines et le sentiment d'une supériorité européenne s'entremêlent dans ces choix culturalistes » (p. 89). Aussi, Prost optait pour une séparation nette entre la Médina et la future ville nouvelle, cette dernière n'étant pas adaptée aux modes de vie des indigènes. Il imaginait même voir un jour la Médina disparaître (Kassou, 1998 ; Cattedra, 2003).

Dans ses projets d'aménagement de la ville nouvelle, Prost fit face à une ville au développement très rapide, où l'on construisait de manière chaotique, sans plan général et sans contrôle de la part de l'Administration française, contrairement aux autres villes du Maroc (Kassou, 1998). Les constructions se propageaient depuis le port et de nombreux terrains étaient occupés « par de puissants propriétaires, pour la plupart européens ou bénéficiant de protections consulaires, sur lesquels l'administration française n'a que très peu d'autorité [...] » (Garret, 2002, p. 245).

Parallèlement aux riches propriétaires européens, d'autres promoteurs privés faisaient construire des bâtisses modernes, avec la certitude que la ville connaîtrait à l'avenir un essor économique considérable. Il s'agissait par exemple de banques, de sociétés d'assurances, entrepreneurs en bâtiment, mais aussi de particuliers, Israélites d'Afrique du Nord, notables musulmans et architectes (Kassou, 2011).

Dans le but de réaliser ses plans d'urbanisme, de remettre de l'ordre et d'asseoir son autorité, l'Administration française dut adopter certaines mesures, telles que les procédures d'expropriation. Très tôt, les législations dans le domaine de l'urbanisme ont été mises en place, compte tenu de la rapidité de développement de la ville et de la complexité des problèmes rencontrés à Casablanca par les concepteurs de la ville. Cependant, notons que l'Administration française partageait avec les propriétaires européens une volonté de montrer aux indigènes et occidentaux de Casablanca l'image d'une puissance coloniale prospère, grâce à un urbanisme et des architectures remarquables. Aussi, tous avaient cet intérêt commun de voir Casablanca s'embellir et se développer (Garret, 2002).

Les architectes engagés par les privés, mais aussi par l'Administration française, étaient formés en Europe et Afrique du Nord et venaient majoritairement de France, d'Italie, mais aussi de Tunisie et d'Algérie. D'après Kassou (2011) :

Encouragés par l'atmosphère d'innovation qui règne dans la cité, ils vont pouvoir réaliser des édifices d'envergure, sur une bien plus grande échelle et avec bien plus de liberté de style et d'orientation que cela n'aurait été possible dans la « vieille Europe » de l'entre-deux-guerres. (p. 9)

Les édifices étaient bâtis dans styles architecturaux choisis par les promoteurs publics et privés (Brace Taylor, 1984). Aussi, la ville nouvelle devint un véritable laboratoire d'expérimentation pour les architectes qui pouvaient agir librement et se poster à l'avant-garde dans une ambiance cosmopolite (Gharbi et Tabet, 2007-2008).

Dans les années 1920, Lyautey fit appel à des architectes de renommée qui redessinèrent une ville parsemée d'immeubles de style Art déco, moderne et néomauresque⁵³ sur de longs boulevards. Casablanca devint un terrain d'expérimentation urbanistique (Daoud, 2005).

Casablanca est même en avance sur le Paris de l'époque : par ses larges avenues, ses immeubles modernes, avec salles de bains et vide-ordures, ce qui n'existe pas encore dans la métropole. Des architectes font de cette ville nouvelle, que l'on veut vierge de toute influence, un laboratoire mondial. (Choukhaili, cité par Daoud, 2005, p. 122)

⁵³ Le style architectural néomauresque fait référence à un métissage entre les références artisanales marocaines et le style moderne (Casamémoire, 2010b).

Grâce aux plans de Prost, la Place Administrative, aujourd'hui Place Mohammed V, vit le jour. Elle était conçue comme le centre autour duquel se construirait la ville nouvelle. Le bâtiment de la Poste (1918-1920) fut construit par l'architecte Adrien Laforgue⁵⁴, suivi par le Consulat de France (1916-1922) d'Albert Laprade⁵⁵, le palais de justice (1920-1923) de Joseph Marrast⁵⁶ (cf. Figure 8) et l'hôtel de ville ou Wilaya (1928-1936) de Marius Boyer⁵⁷. C'est autour de cette place que la ville européenne nouvelle fut bâtie (Kassou, 2011 ; 1998).

[...] la Place Administrative [...] représente toute la hardiesse d'une administration forte et nouvelle. Ses vastes proportions et ses monuments, peut-être à mon goût trop inspirés d'architecture locale, mais non dépourvus de noblesse, sont à l'échelle d'une nation qui construit, d'une grande nation que l'on construit. Vaste aussi est la conception du Parc Lyautey qui accompagne cette Place [...]. (Écochard, 1955, p. 18)



Figure 8 : Le Palais de justice (1920-1923) (Source : Casamémoire et Inspection des monuments historiques)

Lyautey, en apparence attaché au respect des traditions locales, veilla à ajouter des éléments décoratifs vernaculaires sur les façades sobres. Aussi, les architectes de cette époque trouvaient une logique à l'intégration d'éléments artisanaux locaux (par exemple les zelliges, bois sculptés, tuiles vertes, fers forgés et le plâtre ciselé) sur des structures inspirées du mouvement cubiste (que l'on reconnaît aux toits-terrasses et aux volumes dépouillés). À leurs côtés, des entrepreneurs d'origine italienne maîtrisant la mise en œuvre participaient à porter « très haut le degré de perfection des finitions (maçonnerie, sols en granito poli, lambris et marches en marbre) » (Kassou, 2011, p. 9). Ceux-ci étaient épaulés par des artisans marocains pour la réalisation des décorations traditionnelles. La qualité des édifices ainsi bâtis était donc remarquable (Kassou).

Pour Brace Taylor (1984), l'utilisation des techniques locales dans les constructions pouvait être considérée comme une marque de respect et d'appréciation de l'architecture locale. Mais

⁵⁴ Architecte français (1871-1952).

⁵⁵ Architecte français (1883-1978).

⁵⁶ Architecte français (1881-1971).

⁵⁷ Architecte français (1885-1947).

de telles ornements marocaines n'étaient que le fruit de considérations purement économiques. En effet, les artisans locaux étaient sur place, disponibles, formés et les faire travailler coûtait moins cher que de faire venir leurs homologues de France.

En parallèle, Prost proposa dans ses plans un concept de ville-jardin inspiré des travaux de Jean-Claude Nicolas Forestier⁵⁸. Ce dernier avait fondé avec Prost la société française des architectes et urbanistes, puis avait été appelé par Lyautey en 1913 pour rédiger un ouvrage sur les villes-parcs. En tant que grand connaisseur des plantes, il écrivit une liste de végétaux qui pouvaient être implantées dans le climat marocain. En effet, Casablanca n'était parsemée que de quelques arbustes. Aussi, Prost prévoyait l'installation de nombreuses plantations à travers la ville qui ne virent jamais le jour. Néanmoins, avec l'aide de l'urbaniste Albert Laprade, il implanta sur un terrain vague en dehors de la Médina le Parc Lyautey, aujourd'hui Parc de la Ligue Arabe (1917), imaginant autour l'extension future de la ville. Ce parc intégra dès sa création des plantes du monde entier encore visibles aujourd'hui telles que différentes espèces de palmiers, des hibiscus, des ficus, des lauriers et des yuccas (Écochard, 1955 ; Casamémoire, 2010b).

4.4.2. Les Habous ou Nouvelle Médina

Dès les années 1920, Casablanca connut un afflux de populations venues des campagnes et des autres villes du Maroc en quête d'emploi. Celles-ci s'installèrent dans la Médina et dans des campements de fortunes. Il devenait alors urgent de désengorger la Médina, et de résorber en partie les bidonvilles situés à proximité de la zone industrielle. Albert Laprade, suivant les plans que Prost avait mis en place en 1916, programma la construction d'une nouvelle médina destinée spécialement aux indigènes. Aussi, cette entreprise traduisait la volonté de maintenir la population locale dans les médinas et en dehors de la ville nouvelle (Kassou, 1998 ; Casamémoire, 2010b).

La Nouvelle Médina, aussi appelée les Habous (cf. Figure 9), fut implantée derrière le Palais du Sultan construit lui aussi par le Protectorat français. Édmond Brion⁵⁹ et Auguste Cadet⁶⁰, tous deux architectes, succédèrent à Laprade, qui fut appelé pour quelques projets à Rabat. Ils reprirent les études faites par ce dernier sur l'habitat traditionnel marocain et les architectures anciennes. Ils élaborèrent les plans de ce nouveau quartier, s'inspirant des médinas de Fès, Rabat et Salé et lancèrent sa construction qui dura de 1920 à 1950 (Kassou, 1998 ; Casamémoire, 2010b).

Dans l'enceinte des Habous, la circulation routière ne fut pas admise. Avec l'aide du savoir-faire des maâlems marocains, Brion et Cadet introduisirent des fours communautaires, des bazars, des hammams, des habitations et des foundouks⁶¹ dans un espace formé de ruelles et de places. Les arbres, les fontaines et les bancs qui y furent implantés, mais aussi les galeries d'arcades et les cours avec leurs échoppes donnèrent au nouveau quartier une atmosphère propice à abriter la communauté indigène. Tenant compte de l'hygiène et du confort nécessaires aux futurs habitants, ils mirent en place un système d'assainissement, un réseau électrique. Le quartier se présenta donc comme un mélange subtil entre traditions locales et urbanisme moderne – notamment avec l'usage du béton armé. Brion et Cadet construisirent la Mosquée Moulay Youssef en 1921. Puis Cadet, poursuivant seul le chantier, implanta entre 1934 et 1936 la Mosquée Sidi Mohammed Ben Youssef. Entre 1941 et 1952, il édifia le Mahakma du Pacha, seule entreprise réalisée pendant la Seconde guerre mondiale. Cet édifice

⁵⁸ Architecte paysagiste français (1861-1930).

⁵⁹ Architecte français (1885-1973).

⁶⁰ Architecte français (1881-1956).

⁶¹ En 1955, Écochard décrit les foundouks comme des établissements mi-magasins, mi-auberges.

fut composé de six salles d'audience dans le cadre d'un tribunal pour les musulmans, de salles de réception pour le Pacha de Casablanca, et de prisons au sous-sol. Si la Nouvelle Médina était à l'origine destinée aux populations des bidonvilles et de l'ancienne Médina, il fut très vite investi par de riches familles commerçantes venues de Fès attirées par les réalisations architecturales de ses concepteurs. Aujourd'hui, nombreux sont les habitants de Casablanca et du quartier Habous qui ignorent l'histoire et l'origine de ce quartier et qui pensent qu'il s'agit d'une médina marocaine (Kassou, 1998 ; Kassou, 2011 ; Écochard, 1955 ; Casamémoire, 2010b).



Figure 9 : Vue aérienne du quartier des Habous vers 1955⁶² (Source : Cohen et Eleb, 1999)

4.4.3. Écochard : logements sociaux et programme industriel

La fin de la Seconde Guerre mondiale fut marquée par une nouvelle politique urbaine à Casablanca. En 1947, Erik Labonne, alors Résident Général, nomma Michel Écochard⁶³, urbaniste français et élève de Le Corbusier, à la tête d'un nouveau Service de l'Urbanisme et de l'Architecture (Écochard, 1955 ; Daoud, 2005). Écochard posa le constat d'une ville toujours plus peuplée par des ruraux venant du Sud du Maroc. Selon lui, Casablanca n'avait plus d'espaces libres. Les bidonvilles de Ben M'Sik et des Carrières centrales situés à proximité des industries et de la côte abritaient en tout 120.000 habitants. L'Administration française tentait tant bien que mal de contrôler les constructions de ces baraques. Celles-ci

⁶² Au bas de l'image on retrouve la Mosquée Moulay Youssef et plus haut le Mahakma du Pacha.

⁶³ Architecte et urbaniste français (1905-1985).

étaient donc « alignées, quadrillées dans le périmètre "prévu et autorisé" » (Écochard, 1955, p. 24) et même numérotées.

Dès 1949, Écochard, attaché à l'idée d'améliorer le sort des habitants des bidonvilles, il s'intéressa à la construction de logements sociaux (Kassou, 1998). En effet, les urbanistes qu'il engagea dans son Service n'étaient pas seulement dotés de qualités techniques, mais « savaient le poids de la misère humaine, s'en pénétraient et désiraient tout faire pour la soulager » (Écochard, 1955, p. 64). Son plan était basé sur une politique de logement du plus grand nombre visant à résorber les populations des bidonvilles, sachant que ces derniers n'avaient pas les moyens de payer des loyers trop élevés. Il se concentra alors sur le quartier des Carrières centrales, où il implanta des logements dotés d'une pièce à vivre, d'une cour et de toilettes (cf. Figure 10) (Kassou, 1998). Il prévit également un nouveau plan d'aménagement et d'extension de la ville vers l'Est. Il créa sur l'actuelle Avenue des FAR un pôle d'affaires, composé d'immeubles de bureaux et permettant le prolongement de la zone industrielle. Les plans de zoning qu'il mit en place restèrent en vigueur jusque dans les années 1970, malgré sa démission forcée en 1952 (Kassou, 2011 ; Casamémoire, 2010b).



Figure 10 : Les Carrières centrales (Source : Cohen et Eleb, 2004)

4.4.4. Destructions versus protection

Dans les années 1930 et 1940, le mouvement moderne fit son apparition à Casablanca. De nouveaux types d'habitats furent alors expérimentés (Kassou, 1998 ; 2011). Au fil du temps, Casablanca a été dotée d'édifices et d'équipements avant-gardistes, les architectures devenant « de plus en plus vertigineuses, "à l'américaine" » (Cattedra, 2003, p. 3). On y édifia par exemple le Parc Lyautey en 1917, de l'urbaniste Albert Laprade, construit par les prisonniers

allemands de la Première guerre mondiale ; la piscine municipale en 1934, où se déroulaient des compétitions, était la plus longue du monde et ses bassins, creusés dans les rochers, étaient remplis naturellement par l'eau de mer ; le Cinéma Vox en 1935, de l'architecte Marius Boyer, avec ses 2.000 places était le plus grand d'Afrique et était doté d'un toit ouvrant ; le théâtre municipal en 1922, unique théâtre de la ville construit en quatre-vingt-dix jours par Hippolyte-Joseph Delaporte⁶⁴ ; les Arènes de Casablanca où se déroulèrent de nombreux concerts et spectacles ; les Magasins Paris-Maroc ou Galeries Marocaines en 1914 d'Auguste Perret⁶⁵ et d'Hippolyte-Joseph Delaporte, qui étaient à l'époque plus modernes que les Galeries Lafayette de Paris ; les Abattoirs Municipaux en 1922 de Georges-Ernest Demarest et d'Albert Greslin ; l'hôtel d'Anfa en 1938 de Marius Boyer, où se retrouvèrent Roosevelt, Churchill, de Gaulle et Mohamed V en 1942 (Alaoui, cité par Daoud, 2005 ; Kassou, 2011).

Dans les années 1970 et 1980, les démolitions d'édifices datant de la période du Protectorat prirent de l'ampleur. Aussi, le Cinéma Vox fut détruit en 1970 et fut par la suite remplacé par un kiosque et une station de bus. Suivit la démolition des Galeries Marocaines la même année, de l'hôtel d'Anfa en 1972 - qui devait être remplacé par un hôtel, mais qui ne vit jamais le jour -, des Arènes en 1984, de la piscine municipale en 1986, remplacée par la Mosquée Hassan II (Gharbi et Tabet, 2007-2008 ; Alaoui, cité par Daoud, 2005). « Si ces destructions ont parfois suscité quelques (rares) manifestations d'émotion, on ne relève alors aucune réaction pour les défendre » (Garret, 2003, p. 4). Garret explique cette absence de contestation par le fait que ces édifices étaient d'origine coloniale et donc non-défendables. En effet, ces architectures n'étaient pas considérées comme faisant partie de l'héritage du Maroc (Kassou, 2005).

Entre 1981 et 1985, Michel Pinseau⁶⁶ élaborait un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) du Grand Casablanca dans lequel le mot « patrimoine » apparut pour la première fois dans l'histoire de la ville. Les membres de son équipe constituèrent une liste des bâtiments à protéger, incluant des mosquées, des mausolées de l'ancienne Médina ainsi qu'une dizaine de bâtiments issus de la période du Protectorat. Néanmoins, cette liste ne figura pas dans le SDAU ratifié en 1985 (Cattedra, 2003 ; Garret, 2003).

En 1985, Jean-Michel Zurfluh, architecte et photographe suisse, publia un ouvrage intitulé *Casablanca portrait d'une ville*, dans lequel certains édifices d'origine coloniale étaient décrits. Aussi, « c'est dans cet ouvrage que nous trouvons la première formulation explicite de reconnaissance d'un héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca » (Garret, 2003, p. 5).

Les premières mobilisations suivirent et l'effondrement d'une partie du toit de l'Hôtel Lincoln (construit en 1917 par l'architecte Hubert Bride⁶⁷) sur ses occupants dans les années 1990 (Garret, 2003 ; Kassou, 2005 ; 2011). La Municipalité signa un arrêté d'expulsion des locataires de l'Hôtel Lincoln. Elle décida de délivrer une autorisation de détruire pour y construire un nouveau centre commercial (Gharbi et Tabet, 2007-2008). Des voix contestataires s'élevèrent dans la ville. Des articles revendiquant la protection de cet édifice et son appartenance au patrimoine casablançais furent publiés dans la presse locale. Ceci influença la Municipalité qui refusa de signer l'autorisation de détruire (Garret, 2003).

⁶⁴ Architecte français (1875-1962).

⁶⁵ Architecte français (1874-1954).

⁶⁶ Architecte français (1924-1999). Concepteur de la Mosquée Hassan II qui a été inaugurée en 1993 après sept ans de travaux. Le minaret de cette mosquée, culminant à 200 mètres est le plus haut du monde. La Mosquée a été considérée comme un patrimoine depuis le jour de son inauguration (Dalle, 2007 ; Gharbi et Tabet, 2007-2008 ; Skounti, 2010).

⁶⁷ Architecte français (1889- ?).

Dans les années 1990 également, la démolition de la Villa El Mokri, de l'architecte Marius Boyer et datant de 1928, ne put être empêchée. En signe de réaction, l'association Casamémoire, « Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc » fut créée en 1995 (Kassou, 2005). Étant donné les diverses actions qu'elle mena pour la protection du patrimoine bâti issu de la période du Protectorat français, une cinquantaine de bâtisses furent inscrites sur la Liste du Patrimoine national. Parmi celles-ci l'Hôtel Lincoln, les bâtiments de la Place Mohammed V, c'est-à-dire la Wilaya, le bâtiment de la Poste, le palais de justice, mais aussi l'Église Sacré-Cœur, de l'architecte Paul Tournon⁶⁸, la Villa dite Rouge, l'Aquarium ou institut scientifique des pêches maritimes (1950) de Georges Delanoë⁶⁹, le Marché Central (1917) de Pierre Bousquet⁷⁰ et les Abattoirs Municipaux (Kassou, 2005 ; 2011 ; <http://casamemoire.org/index.php?id=22>).

⁶⁸ Architecte français (1881-1964).

⁶⁹ Architecte français (1911-1995).

⁷⁰ Architecte français (1885-1954).

4.5. Acteurs du développement touristique de Casablanca

4.5.1. Casamémoire : « Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc »

a) Présentation

Casamémoire est une association marocaine à but non lucratif qui a pour objet la sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc. Les statuts de l'association précisent qu'il s'agit d'une instance « non gouvernementale, intéressée par les questions d'architecture, de culture, de protection et de valorisation du patrimoine » (Casamémoire, 2007, p. 1). Les termes « au Maroc » ont été ajoutés aux statuts de Casamémoire en 2007 afin de lui permettre d'agir sur tout le territoire marocain. Cependant, l'association concentre ses travaux sur Casablanca (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

Parmi les membres du Bureau inscrits dans les statuts, on compte :

- un Président et un Vice-Président qui représentent l'association ;
- un Secrétaire Général qui rédige les procès verbaux des réunions, des discussions du Bureau et qui s'occupe de l'archivage ;
- un Trésorier qui est responsable de la comptabilité de l'association ;
- et éventuellement quelques assesseurs (Casamémoire, 2007).

Tous sont bénévoles. De plus, vingt-cinq membres actifs ont le droit de vote à l'Assemblée générale qui a lieu une fois tous les deux ans et peuvent participer aux réunions mensuelles avec les membres du Bureau. Les « sympathisants », ainsi appelés parce qu'ils adhèrent à la cause défendue par Casamémoire, font partie d'une liste de contact, et sont ainsi tenus informés des activités de l'association. Ils ont également la possibilité de soutenir Casamémoire lors d'actions sur le terrain.

L'association réalise certains projets grâce à une salariée à plein temps, Laure Augereau, et à des stagiaires engagés pour des durées limitées et pour l'exécution de travaux précis. Ne disposant d'aucun fond de roulement, Casamémoire doit rechercher des financements pour chaque projet. Aussi, elle n'a qu'une faible marge de manœuvre (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011). Par ailleurs, ses moyens proviennent également des cotisations annuelles de ses membres (Casamémoire, 2007).

Comme le stipule son nom, Casamémoire s'intéresse en priorité aux bâtisses construites au XX^{ème} siècle. À ce sujet, Laure Augereau donne une précision :

Casamémoire se préoccupe de toutes les architectures du XX^{ème} siècle. Alors je dirais que c'est surtout à partir de 1900 jusque dans les années 1970. Ensuite c'est un peu trop récent. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

En ce qui concerne le patrimoine plus ancien, Abderrahim Kassou déclare :

Casamémoire s'intéresse à l'architecture moderne du Maroc. Évidemment essentiellement XX^{ème} siècle, mais il est clair que l'ancienne Médina de Casablanca [...] fait partie de nos préoccupations. C'est d'ailleurs la modernité de l'ancienne Médina que nous mettons en avant. (communication personnelle, 25 juillet 2012)

Bien que certains de ses éléments datent des XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'ancienne Médina est prise en compte par l'association. Et même si Abderrahim Kassou affirme que ce sont les éléments modernes qui sont mis en évidence, notamment parmi les biens proposés à l'inscription de la ville au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les éléments plus anciens tels que la muraille du XVI^{ème} siècle de l'ancienne Médina ainsi que la zone archéologique de Sidi Abderrahmane y figurent également.

[...] on fait partie du comité de pilotage de la réhabilitation de la Médina. C'est vrai que l'on y trouve de l'architecture qui date d'avant le XX^{ème} siècle et que nous nous préoccupons surtout de l'architecture XX^{ème}. Mais par exemple, Mutual Heritage considère le patrimoine récent comme datant du XIX^{ème}-XX^{ème} siècles. Après on n'est pas non plus restrictifs, mais de toute façon à Casablanca il n'y a pas grand-chose à valoriser avant le XX^{ème} siècle. (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011)

Puisque que Casamémoire fait partie du Comité de pilotage du projet de réhabilitation de l'ancienne Médina (PRAM), elle est impliquée dans un processus de reconnaissance des objets dont la date de construction est antérieure au XX^{ème} siècle. Mais l'affirmation selon laquelle la plupart des objets architecturaux s'y trouvant datent du XX^{ème} siècle justifie sa participation au PRAM.

b) Création

Jacqueline Alluchon, Jean-Louis Cohen et Monique Eleb se rencontrèrent au début des années 1990. Tous trois, passionnés par l'histoire de Casablanca, son urbanisme et son architecture, se réunirent et décidèrent en 1995 de fonder Casamémoire. Ne souhaitant pas prendre les rennes de l'association et considérant que les marocains devaient eux-mêmes se mobiliser pour la défense de leur patrimoine, ils réunirent autour d'eux quelques militants et passionnés de Casablanca (architectes, décorateurs, journalistes, etc.). Aussi, Amina Alaoui, architecte casablancaise, fut nommée première Présidente de l'association, et tint ce rôle jusqu'en 1998 (<http://casamemoire.org/index.php?id=4>; L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

En 1998, les recherches que Jean-Louis Cohen et Monique Eleb avaient entamées dix ans auparavant aboutirent à la publication d'un ouvrage intitulé *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*. D'après Jacqueline Alluchon (communication personnelle, 18 juillet 2011), il s'agit d'un travail extrêmement approfondi et d'une réelle expertise. Cette publication a déclenché une vague de curiosité et des recherches sur l'architecture casablancaise et les destructions de bâtisses. Les connaissances sur l'esthétique, sur l'historique de la construction des bâtiments de la ville et sur l'urbanisme, s'approfondissaient dès lors de manière scientifique.

Par ailleurs, les membres de Casamémoire n'avaient aucune expérience dans le domaine associatif. Ils n'étaient pas non plus intégrés dans les réseaux liés au patrimoine et ne connaissaient pas d'expériences similaires dans les autres pays. Toutefois, l'année du Maroc fut l'occasion pour Jean-Louis Cohen et Monique Eleb de monter l'exposition « Mémoires d'architectures » à l'Institut français d'architecture de Paris en 1999. Rachid Andaloussi⁷¹, alors Président de Casamémoire, fit venir cette exposition à la Villa des Arts de Casablanca. Des visites guidées, rencontres et tables-rondes furent organisées autour d'elle et à ce moment-là débutèrent les actions de sensibilisation sur le patrimoine de Casablanca (J. Alluchon, communication personnelle, 18 juillet 2011 ; Kassou, 2010).

Le 12 juin 2004, le Ministère de la Culture coordonna une rencontre sur le thème du « patrimoine Art déco » dans un grand hôtel casablancais.

Au cours de cette journée, le Ministre de la Culture ainsi que les plus hautes autorités de la ville de Casablanca ont pris officiellement position, pour la première fois, sur la nécessité de protéger le patrimoine marocain récent au même titre que l'ancien. (Kassou, 2010, p. 180)

⁷¹ Président de Casamémoire entre 1998 et 2003, mais également depuis le mois de janvier 2012.

En février 2005, Casamémoire mit en place une « Journée méditerranéenne du patrimoine récent » qui favorisa le partage d'expériences, permit de définir les enjeux liés à la sauvegarde du patrimoine récent et provoqua quelques retombées médiatiques (Kassou, 2010).

Dès 2006, Abderrahim Kassou, alors Président de Casamémoire, participa à l'introduction de l'association dans une nouvelle dynamique avec le projet Mutual Heritage. Grâce à des financements européens, des postes ont été créés pour les différentes missions à réaliser. Casamémoire put alors engager une personne salariée à plein temps, à savoir Laure Augereau, et faire intervenir des stagiaires rémunérés (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

c) Objectifs

Les objectifs de Casamémoire sont principalement de trois ordres :

- La sensibilisation : il s'agit, grâce à diverses actions comme des visites guidées, des expositions, des conférences et des articles dans la presse locale, de sensibiliser les autorités, les spécialistes, les professionnels et le grand public au patrimoine architectural et urbanistique du XX^{ème} siècle au Maroc.
- La valorisation, la réhabilitation et la sauvegarde : il est question de veiller sur les objets menacés de destruction, de constituer des dossiers pour les demandes d'inscription de bâtiments, de conseiller les autorités afin d'avoir des résultats au niveau réglementaire et juridique, et ainsi d'initier et d'encourager des actions de préservation, de valorisation, de restauration ou de réhabilitation d'objets architecturaux particuliers.
- La recherche et la diffusion : à savoir participer à des travaux de recherche permettant de renforcer, de diffuser et de vulgariser les connaissances sur l'architecture et l'urbanisme du XX^{ème} siècle au Maroc (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011 ; Casamémoire, 2007).

d) Pratiques

Les principaux projets qui étaient en place en 2011 sont les suivants :

Mutual Heritage

Mutual Heritage « vise à identifier, documenter et promouvoir le patrimoine récent des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, afin d'encourager l'intégration du patrimoine culturel dans la vie économique et sociale actuelle » (Destaing et Trazzi, 2009, p. 4). Il est intégré dans le programme appelé Euromed Heritage 4⁷² qui est financé par l'Union européenne et conduit par le laboratoire CITERES de l'Université Rabelais de Tours.

Le projet Mutual Heritage a débuté en mars 2009 et a pris fin en février 2012. Il s'agit d'un consortium méditerranéen comprenant divers partenaires tels que l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis, l'Association Riwaq de Ramallah en Palestine, l'École Nationale d'Architecture de Rabat, Casamémoire, ainsi que des associés italiens et algériens. La problématique des différents partenaires et associés est la même : tous ont un patrimoine récent et/ou partagé qui est menacé, difficile à défendre et à sauvegarder (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

⁷² D'après Destaing et Trazzi (2009), « Le programme Euromed Heritage contribue à l'entente mutuelle et au dialogue entre les cultures méditerranéennes à travers la valorisation du patrimoine culturel. Aux peuples de cette région, Euromed Heritage 4 (2008-2012) offre de nouvelles opportunités pour approfondir leur connaissance et pour développer un sentiment d'appropriation de leur extraordinaire patrimoine culturel » (p. 13).

Dans le cadre de Mutual Heritage, Casamémoire a réalisé les projets suivants :

- L'élaboration du *Guide des architectures du XX^{ème} siècle de Casablanca* paru en français en 2011 et dirigé par Abderrahim Kassou. Il s'agit d'un répertoire réunissant une centaine de bâtiments sélectionnés pour :
 - Leur référence architecturale néomauresque.
 - Leur référence moderne.
 - Leur référence Art déco.
 - Leur fonction première de logement social et donc leur lien avec Michel Écochard.
 - Le siècle de leur construction : dans l'ancienne Médina, seuls les bâtiments construits dans le courant du XX^{ème} siècle sont pris en compte.
- La formation de nouvelles compétences dans l'idée de patrimoine récent à restaurer, à sauvegarder et à intégrer dans le développement économique actuel.
- La valorisation du projet Mutual Heritage sur le site internet www.mutualheritage.net.
- La création d'une carte pour la ville de Tétouan qui comprend un repérage sur plan avec des photos et des indications sur le patrimoine de la médina et d'une avenue du centre-ville.
- L'élaboration du manuel technique intitulé *Tourisme et patrimoine récent* paru en octobre 2011. Parallèlement à ce projet, un séminaire intitulé « Tourisme et patrimoine » a eu lieu à Casablanca les 15 et 16 avril 2010.
- Le montage d'un dossier technique et patrimonial intitulé *Casablanca, ville du XX^{ème} siècle, carrefour d'influences* qui doit appuyer la demande d'inscription de Casablanca à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011). Ce dossier comprend la quasi-totalité de la ville de Casablanca et donc également l'ancienne Médina et ses murailles, dont les plus anciennes parties datent du XVI^{ème} siècle (Casamémoire et Mutual Heritage, 2012).

Hay Mohammadi

Hay Mohammadi est un quartier pauvre de Casablanca. Entre les années 1960 et les années 1980, les années de plomb, sous le règne d'Hassan II, ont marqué la mémoire de ses habitants. Des opposants politiques étaient enfermés et torturés dans une prison construite dans ce quartier.

Ce projet a duré deux ans, entre 2009 et 2011, et s'est mis en place grâce au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH)⁷³. D'après Laure Augereau (communication personnelle, 19 juillet 2011), il s'agit d'un projet de « réparation de la mémoire collective » des habitants.

Pour Casamémoire, ce projet est intéressant, car les logements sociaux des années 1950 se sont développés dans ce quartier. Ces bâtiments font partie des édifices que l'association souhaite protéger. Ainsi l'association travaille sur la mémoire collective et la mémoire des lieux.

Le projet se développe sur deux axes :

- La création d'un documentaire décrivant l'histoire de Hay Mohammadi : une équipe de tournage écrit un synopsis pour récolter des témoignages dans le quartier et faire un documentaire sur la mémoire des habitants du quartier. Il s'agit ici d'aborder la mémoire collective.
- « Traces d'espace » : le but est de valoriser l'histoire du quartier en mettant en place une signalétique urbaine par le biais de plaques racontant l'histoire des places et des rues. Une carte géographique de Hay Mohammadi et une monographie accompagnent le tout (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

⁷³ Le CCDH est devenu Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) en 2011.

Les Journées du patrimoine

La quatrième édition des Journées du patrimoine de Casablanca a eu lieu du 6 au 8 avril 2012. Une recherche de partenariat a permis un financement d'ordre privé. Ce projet demandait la formation par Casamémoire de guides volontaires et bénévoles, puis la conduite de visites guidées à travers la ville. Un partenariat avec les écoles et les enseignants pour travailler sur cet événement était également prévu.

En 2011, Laure Augereau (communication personnelle, 19 juillet 2011), affirmait que le but de cette édition était de rallier un maximum de partenaires-acteurs afin que Casamémoire ne s'occupe ensuite que des visites guidées des monuments et que l'animation soit portée par d'autres instances qui monteraient par exemple des expositions sur la ville ou des pièces de théâtre sur le patrimoine. Tout ceci constituerait un programme parallèle aux visites guidées.

***Nouzah Fennia* ou les promenades artistiques du Festival de Casablanca**

Le Festival de Casablanca existe depuis 2005 et propose une programmation musicale variée sur cinq scènes disséminées à travers la ville. Lors des éditions 2010 et 2011, le Festival de Casablanca a intégré un programme artistique pluridisciplinaire appelé *Nouzah Fennia* ou « les promenades artistiques ». *Nouzah Fennia* se déroule parallèlement aux concerts. Il est organisé par Géraldine Paoli, conceptrice du projet, et financé par les partenaires officiels du Festival. Il convie différents modes d'expression : contes, poésie, danse, vidéo, musiques, rencontres, ateliers, visites, théâtre, etc. En 2011, le programme mené par Casamémoire dans ce cadre comprenait :

- Les visites guidées dans le Parc de la Ligue Arabe et sur la Place Mohammed V.
- La projection du film intitulé « Casablanca, ville moderne » de Sébastien Verkindere qui relate l'histoire de la naissance de la ville de 1907, date du débarquement des Français, à la fin des années 1990.
- La conception de fiches pédagogiques pour des ateliers destinés aux enfants accompagnée d'une visite guidée destinée spécialement à ce jeune public, l'idée étant « de leur apprendre à regarder, un peu plus que de leur apprendre l'histoire, et d'éveiller leur curiosité » (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011). Notons que cette année-là, aucun enfant ne s'est présenté pour l'atelier, ni pour la visite guidée.

En parallèle, Casamémoire a eu la possibilité de rencontrer les artistes qui sont intervenus sur l'espace public pendant le Festival. Le but était de leur transmettre quelques connaissances sur les espaces et les quartiers casablancais et de nourrir éventuellement les actions des artistes afin qu'ils deviennent eux-mêmes porteurs d'un message sur le patrimoine.

Accompagnement du projet du futur tramway de Casablanca

Dans le cadre du projet d'installation d'un tramway à Casablanca, Casamémoire a collaboré avec Youssef Nejmi, architecte chargé de dessiner le mobilier urbain qui sera mis en place. Cet architecte, qui a gagné ce mandat sur concours, est membre actif de Casamémoire. Il a donc proposé à Casamémoire de travailler bénévolement à l'intégration de 94 plaques sur les abris de tramway des 47 stations prévues. Ces « plaques patrimoine », dont Casamémoire définit le contenu, décriront l'histoire des quartiers, de bâtiments ou de personnes en arabe et en français. Les textes seront courts, accessibles au grand public et destinés aux utilisateurs du futur tramway. Casa Transports SA a d'ores et déjà mis à la disposition de Casamémoire un photographe pour inclure des images sur chaque plaque (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

Les anciens abattoirs de Casablanca

À la fin de l'année 2008, des ateliers de réflexion ont été lancés par la Ville de Casablanca sur le devenir des Abattoirs Municipaux. Ils mobilisaient divers acteurs culturels décidés à investir les lieux. Ainsi, une convention a été signée avec Casamémoire qui a été choisie pour représenter le collectif des acteurs culturels des Abattoirs et coordonner les actions grâce à un salarié rémunéré par la Ville. L'événement des « Transculturelles des abattoirs » qui a eu lieu les 11 et 12 avril 2009 a marqué l'inauguration de la « Fabrique culturelle des anciens abattoirs » (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011). Dès lors, des festivals, ateliers, visites guidées, cours de danse et autres spectacles se sont déroulés dans ce lieu considéré comme patrimoine par Casamémoire et inscrit au Patrimoine national depuis 2003 (<http://www.casamemoire.org/index.php?id=22>; L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

Le centre de documentation

Ce projet, actuellement en cours de gestation, comprend la constitution d'une bibliothèque axée sur le thème du patrimoine et installée dans les bureaux de l'association pour une consultation sur place. Il s'agit également d'un travail d'archivage des travaux de recherche sur papier ou numériques sur le sujet du patrimoine. Son financement est privé et pris en charge par la Marocaine-Vie, assurances vie et filiale de la Société Générale (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

Le projet de réhabilitation de l'ancienne Médina (PRAM)

Casamémoire fait partie du comité de pilotage du PRAM par le biais de son actuel Président, Rachid Andaloussi et Trésorier, Abderrahim Kassou. Dans le cadre de ce projet, Casamémoire a déposé un dossier de demande d'inscription de l'ancienne Médina au Patrimoine national (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

e) Approche du tourisme et du patrimoine récent

À partir des entretiens semi-directifs menés auprès de trois membres de Casamémoire, il s'agit dans cette partie de présenter l'image touristique de Casablanca aux yeux de ces informateurs ainsi que la place actuelle et éventuellement future du patrimoine récent dans la mise en tourisme de la ville.

En ce qui concerne l'image touristique qui circule sur Casablanca, Abderrahim Kassou et Laure Augereau déclarent :

On a une vision de la ville comme étant la ville où il n'y a rien à voir [...]. (A. Kassou, communication personnelle, 22 août 2011)

C'est une ville sale par rapport à d'autres villes du Maroc. C'est une ville qui bouge dans tous les sens, ça klaxonne, il y a beaucoup de circulation, des embouteillages de plus en plus importants, des bus maltraités, mal entretenus, c'est une ville bruyante. (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011)

[...] Casablanca serait une ville sale, polluée, dangereuse et sans histoire [...] (Kassou, 2010, p. 179).

Ainsi, Casablanca aurait la réputation de ne disposer d'aucun équipement permettant d'attirer des potentiels visiteurs. Le fait qu'elle soit a priori « sans histoire », « dangereuse », « bruyante » et « sale » peuvent, selon les informateurs, la rendre inintéressante aux yeux d'un potentiel visiteur.

La réalité c'est que Casablanca n'est absolument pas commercialisée d'un point de vue touristique, elle est touristique par défaut. C'est à Casablanca qu'il y a les grandes entreprises, les grandes boîtes, etc. Donc je pense que c'est la troisième destination touristique du pays, un peu par défaut. Parce qu'il y a le plus grand aéroport, les trois quarts des sièges de sociétés sont à Casablanca. C'est une ville touristique de fait sans qu'il y ait vraiment de politique touristique qui soit menée pour que ça devienne une ville touristique. C'est grâce à Lyautey qui en a fait la capitale économique qu'elle devient une ville très visitée sans être une ville touristique. (A. Kassou, communication personnelle, 22 août 2011)

Ici, Abderrahim Kassou différencie ville touristique et ville où l'on se rend pour les affaires. Bien qu'il affirme que Casablanca est la troisième destination touristique du Royaume, sa fréquentation n'est pas liée à un tourisme d'agrément, mais à un « tourisme d'affaires » en relation avec sa fonction de capitale économique. Il s'agirait donc dans cet énoncé d'un lieu de passage plutôt que de séjour. Finalement, si les chiffres d'arrivées touristiques sont relativement élevés, ils ne seraient pas le résultat d'une politique touristique qui n'aurait d'ailleurs jamais réellement été mise en place, mais bien le fait de l'importance économique de la ville. À ce sujet, l'informateur ajoute :

La seule grande tentative est la construction de la Mosquée Hassan II [...]. La mosquée est décrétée comme étant un lieu à visiter, un monument, un patrimoine, décrété patrimoine à visiter. Et l'autre décision importante est d'en faire un port de croisière, pour des centaines de croisiéristes qui débarquent [...] sans qu'il y ait vraiment d'éléments d'accompagnement de cette nouvelle clientèle. [...] Les bateaux s'arrêtent, on a des centaines de touristes qui arrivent et c'est assez impressionnant d'ailleurs. On les voit un peu errer, un peu perdus, non accueillis dans une ville qui est violente de prime abord et agressive. Et on a un grand paradoxe qui est celui d'amener une nouvelle clientèle qui n'est pas utilisée. [...] C'est-à-dire dire que tous les touristes, tous les visiteurs qui viennent à Casablanca ne sont absolument pas gérés par les professionnels du tourisme. (communication personnelle, 22 août 2011)

Abderrahim Kassou relève deux actions réalisées dans le cadre d'une politique touristique de la ville : la construction de la Mosquée Hassan II et le développement du port de Casablanca pour l'accueil des bateaux de croisière. Aussi, il ne nie pas la présence de visiteurs venus à Casablanca dans un but autre que pour les affaires. Cependant, les flux de touristes qui débarquent pour une journée à Casablanca n'ont à son avis pas été véritablement exploités : l'accompagnement des visiteurs n'ayant pas été pris en compte, ceux-ci sont livrés à eux-mêmes, sans savoir ce qu'ils peuvent visiter. Ainsi, si une clientèle se rend effectivement à Casablanca dans le cadre de croisières ou de circuits comprenant la visite de monuments comme la Mosquée Hassan II, elle n'est pas prise en considération par les organes chargés du développement touristique et ne reçoit pas l'accueil nécessaire à la réussite de leur séjour à Casablanca.

[...] il n'y a aucune volonté, notable en tout cas, d'amener ces touristes ailleurs qu'à la Mosquée, aux Habous et au bazar. Parce qu'on considère que c'est ce qu'ils veulent voir, qu'ils veulent de l'authenticité et que si les touristes viennent au Maroc c'est pour voir de l'authenticité et donc on les emmène aux Habous qui est comme chacun sait un quartier authentique typiquement marocain [rires]. Et à la Mosquée qui est très représentative de l'architecture casablancaise. Il n'y a jamais cette volonté de se demander finalement « qu'est-ce qu'on pourrait montrer qui pourrait être différent, qui pourrait se démarquer ? ». On ne pourra jamais concurrencer Fès, ou Marrakech ou même Rabat sur ce terrain-là. Et par automatisme, les gens veulent du folklore alors on leur donne du folklore. (A. Kassou, communication personnelle, 22 août 2011)

Ici, Abderrahim Kassou remarque que les attractivités touristiques présentées aux touristes visitant la ville sont la Mosquée Hassan II, le quartier des Habous et les marchés (bazars ou

souks). De ce point de vue, Casablanca, ne peut pas se positionner comme les villes impériales qui pour leur part offrent la découverte du Maroc « authentique ». Considérée par les professionnels du tourisme comme manquant de « folklore », le quartier des Habous est présenté aux touristes comme typiquement marocain, alors qu'il a été conçu par des urbanistes français, et la Mosquée Hassan II comme typiquement casablancaise alors qu'elle ne représente pas la richesse architecturale de la ville. Pour Laure Augereau, c'est la richesse architecturale présente dans la ville qui lui donne un caractère unique :

Ce qui fait la valeur de Casablanca, c'est la quantité de cette architecture qui est constituée en ensembles urbains cohérents et c'est en cela que Casablanca est unique. Il est rare de voir des villes avec des rues, des places entières où l'on retrouve de l'architecture de 1920 à 1970 et avec des architectures presque aussi intéressantes les unes que les autres. Par exemple, le boulevard Mohammed V, le boulevard du 11 janvier, le boulevard Lalla Yacout et quand on les regarde, on remarque qu'ils ne constituent que des architectures du XX^{ème} siècle avec notamment beaucoup d'Art déco, beaucoup d'architectures des années 1950. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Du point de vue de l'architecte, Casablanca dispose de ce potentiel rare qui est de concentrer une quantité très importante de bâtiments datant tous du XX^{ème} siècle. Regroupés en ensembles urbains, ces bâtisses n'ont pas forcément hérités de la même référence architecturale, mais suivent des règles urbaines communes (hauteur des bâtiments par exemple).

Ainsi, cette richesse architecturale ferait de la ville un véritable chef-d'œuvre urbanistique à tel point que « c'est la ville entière qui est un monument » (J. Alluchon, communication personnelle, 18 juillet 2011) et que l'« on a presque l'impression d'être dans un décor » (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011).

En ce qui concerne l'architecture casablancaise, Jacqueline Alluchon remarque :

On peut voir des pages dans les guides classiques sur Casablanca alors que cela n'existait pas avant⁷⁴, où l'on parle du patrimoine, où l'on parle surtout de l'architecture Art déco, ce qui est vraiment une toute petite partie du patrimoine de Casablanca. Alors effectivement, l'Art déco est à la mode, donc cela marche. Cela est utilisé aussi au niveau du Conseil Régional du Tourisme qui, dans des dépliants, parle de l'architecture Art déco [...]. (communication personnelle, 18 juillet 2011)

D'après elle, la définition donnée du patrimoine casablançais dans les guides de voyage ou dans les propos ou documents diffusés par le CRT met l'accent sur l'architecture Art déco. Pourtant, elle considère que le patrimoine récent de Casablanca comprend une diversité de références architecturales. Aussi, l'Art déco serait utilisé en termes marketing pour attirer une clientèle touristique, laissant de côté les autres références a priori moins attrayantes aux yeux de potentiels visiteurs.

L'Art-Déco étant un style « charmant » tout est considéré Art-Déco et il n'y a plus que de l'Art-Déco. Casablanca est présentée comme la Mecque de l'Art-Déco. Pourquoi pas, ce n'est d'ailleurs pas inexact. Mais en attendant, cela se fait au détriment de l'ancienne médina d'une part, et de l'architecture moderne des années 50 et 60 d'autre part. Par abus de langage, toute l'architecture réalisée avant 1960 devient de l'Art-Déco, ce qui est bien entendu stylistiquement et historiquement faux. L'Art-Déco se limitant pour l'essentiel du milieu des années 20 jusqu'à la deuxième guerre mondiale. (Kassou, 2010, p. 183)

⁷⁴ Notons que Jacqueline Alluchon affirme ici que l'on trouve depuis un certain temps des pages destinées à Casablanca dans les guides de voyage.

Cette citation fait référence à une certaine image circulant sur la ville de Casablanca selon laquelle il s'agirait d'une « ville Art déco ». Elle soutient la déclaration de Jacqueline Alluchon susmentionnée et précise les éléments architecturaux (de l'ancienne Médina et les références modernes) qui ne sont pas toujours pris en compte dans ce type de dénomination.

En ce qui concerne les motivations des visiteurs de Casablanca, Abderrahim Kassou note :

Si tu poses la question à Monsieur Tout le monde « tu vas à Casablanca pour quoi faire ? ». Il va répondre pour le shopping, peut-être en premier. Shopping, loisirs ou business [...]. C'est ça l'image actuelle de la ville. Ce qui est très bien, car c'est l'image réelle et on n'est pas forcément tenté de la remplacer par l'image patrimoniale, ce serait perdu d'avance au contraire. L'idée c'est qu'ils viennent travailler la semaine et les garder le week-end. (communication personnelle, 22 août 2011)

Ici, l'informateur déclare que les visiteurs de Casablanca ont des activités liées prioritairement au shopping, aux loisirs et aux affaires. De ce point de vue, le patrimoine n'occupe pas à l'heure actuelle une place de choix parmi les motivations qui déclenchent une visite touristique. On comprend également que l'idée n'est pas de faire de Casablanca une « ville patrimoniale », mais bien de positionner le patrimoine parallèlement aux autres activités qu'il est possible de pratiquer dans cette ville. En ce sens, une allusion est faite à la combinaison City Break/affaires développée dans le PDRT de Casablanca. Ainsi, les visiteurs venus pour affaires auraient la possibilité de participer à une visite du patrimoine casablançais s'ils sont maintenus en ville pendant les week-ends.

Pour Laure Augereau :

[...] Casablanca est une ville du tourisme d'affaires et pourrait développer un tourisme culturel qui justement s'appuierait sur son patrimoine architectural et urbain. D'ailleurs, elle n'a que ça pour développer un tourisme culturel. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Dans cet énoncé, l'informatrice souligne la possibilité de développer le tourisme culturel (parallèlement au « tourisme d'affaires ») et le fait que si la ville souhaite aller dans ce sens, elle ne dispose d'aucun autre équipement que le patrimoine architectural pour attirer ce type de tourisme.

Pour sa part, Jacqueline Alluchon remarque une tendance mondiale :

Alors au niveau du tourisme, la demande est de plus en plus grande, cela fait une dizaine d'années que l'on sent qu'il y a un réel intérêt pour le patrimoine récent de la ville, et il se manifeste par des visites que nous organisons et puis dans toutes sortes de médias, de reportages, d'articles, etc. Et comme on le sait, les intérêts touristiques sont de plus en plus culturels en dehors des loisirs dans le monde et le patrimoine du XX^{ème} siècle est à la mode un peu dans le monde entier. L'intérêt se manifeste de plus en plus vers ce patrimoine. Évidemment, il serait dommage de ne pas mettre en valeur le nôtre et de justement en faire un produit entre autre touristique. (communication personnelle, 18 juillet 2011)

À son avis, le tourisme est de plus en plus axé sur la culture et le patrimoine bâti du XX^{ème} siècle. Ici, l'informatrice justifie en quelques sortes le positionnement de l'association en tant que gardien d'un patrimoine qui devrait être utilisé comme produit touristique à Casablanca. Elle ajoute :

On voit que par rapport au patrimoine, ce que l'on offre aux touristes, bon ce n'est pas exactement aux touristes, c'est aux habitants de la ville, nous offrons les Journées du patrimoine, donc cette année, nous avons eu environ 10.000 visiteurs. (communication personnelle, 18 juillet 2011)

Jacqueline Alluchon note la présence d'une certaine clientèle intéressée par le patrimoine. De plus, Casamémoire met d'ores et déjà en place des activités culturelles par le biais de ses visites guidées destinées aux habitants et pourquoi pas aux touristes.

Par rapport aux projets touristiques élaborés par le CRT, Laure Augereau et Abderrahim Kassou affirment :

[...] le patrimoine n'a réellement aucune place dans le développement touristique actuel de la ville de Casablanca. (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011)

Les projets touristiques concernant le patrimoine restent timides. (A. Kassou, communication personnelle, 22 août 2011)

Tous deux s'accordent donc sur l'idée que ce patrimoine n'est pas ou peu pris en considération dans les projets touristiques élaborés par le CRT. Par ailleurs, Jacqueline Alluchon s'exprime à propos du projet du tramway :

Alors là, on a justement un des grands projets de la ville, c'est-à-dire le projet du tramway, qui est idéal pour la mise en valeur de l'espace public et bien sûr, le patrimoine. (communication personnelle, 18 juillet 2011)

D'abord, il requalifie la circulation, les espaces autour de lui. Par exemple, le boulevard Mohammed V, qui fait trente-cinq kilomètres de long et qui traverse pratiquement que du patrimoine. Sur son passage, tous les espaces qui sont autour, sont requalifiés, redessinés à tous les niveaux. Toute une partie du boulevard Mohammed V va devenir piétonne avec le tramway, du Marché Central à la Place des Nations Unies. (communication personnelle, 18 juillet 2011)

Ainsi, l'interlocutrice relève l'importance du projet du tramway de Casablanca dans la mise en valeur du patrimoine bâti. Si les « plaques patrimoine » ont une importance certaine pour Casamémoire, on note que c'est avant tout la remise en état des boulevards qui se trouvent sur le trajet du futur tramway qui va permettre une réelle mise en valeur du patrimoine.

À ce sujet, Laure Augereau fait quelques suppositions :

Si tout le boulevard Mohammed V était magnifique, si les halls d'entrée nous donnaient envie d'y aller, d'ouvrir toutes les portes ou rien que de se balader dans les rues avec des trottoirs parfaits et lever le nez tranquillement parce que tout serait magnifique, tout le monde voudrait venir se balader ici et ne rien faire d'autre que de lever le nez et de regarder. D'ailleurs toutes ces façades sont pratiquement intactes, il n'y a pratiquement qu'un coup de peinture à faire. Et les guides de voyage auraient envie de les montrer. Et les habitants, les commerçants seraient fiers de les montrer. Là c'est vrai que c'est sale, c'est dégradé, d'ailleurs, j'ai du mal à garder mon calme quand j'ai des Européens qui font la visite du Centre ville avec nous et qui disent « mais c'est sale tout ça, vous avez vu dans quel état c'est ? ». Oui, et en même temps, ce n'est que sale et il faut savoir regarder sous la poussière et voir que c'est magnifique. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Ici, l'interlocutrice relève que la saleté des bâtiments affecte la fierté des habitants, mais biaise également le regard des touristes par rapport à un patrimoine dont la beauté est ainsi camouflée. Cette formulation dévoile un désir de voir un jour les bâtiments de ce boulevard entretenus et donc embellis. Il en ressort également que l'entretien des bâtisses mènerait à une incorporation de la ville dans les guides touristiques, ce que souhaite apparemment Casamémoire en le mentionnant ici. Lors des visites guidées sur le terrain, les remarques des visiteurs européens sur le mauvais état des bâtiments semblent pousser l'interlocutrice à défendre d'autant plus ce patrimoine dont la beauté serait dissimulée sous une simple couche de poussière.

Dans l'énoncé suivant, Laure Augereau pose un lien clair entre le tourisme et le patrimoine :

On peut penser dans un cadre logique que s'il y avait beaucoup de touristes au Centre ville, les autorités auraient peut-être envie que ce soit tout le temps propre, que les prestations soient meilleures, ils auraient envie d'inciter les propriétaires à repeindre ou alors les propriétaires auraient envie de repeindre eux-mêmes et seraient fiers de montrer leur immeuble et en prendraient soin. Ils auraient peut-être envie de restaurer, parce qu'il y aurait des bus tous les jours qui s'y arrêteraient. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

De ce point de vue, l'augmentation des visites touristiques provoquerait une prise de conscience non seulement au niveau de la population et plus exactement des propriétaires privés des bâtisses patrimoniales, mais aussi au niveau des autorités de la Ville qui donneraient ainsi plus d'importance à l'entretien des chaussées. De plus, un sentiment de fierté généralisée naîtrait et influencerait positivement et naturellement la sauvegarde du patrimoine casablancais.

Dans les énonciations suivantes, Laure Augereau donne des exemples de réhabilitation de biens patrimoniaux à Casablanca :

Si l'on prend l'exemple de la Villa Zévaco⁷⁵ qui a une architecture remarquable, c'est une architecture qui vit, il y a une activité qui accueille un public et le gérant promeut son activité vers un tourisme un peu particulier parce qu'il sait qu'il a un objet architectural particulier. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Chez Paul, dans la Villa Zévaco, le gérant a compris. Maintenant il ne fait plus sa publicité sur Paul⁷⁶, mais sur Zévaco, sur l'architecture. Il a compris qu'il pouvait attirer des cars remplis d'architectes du monde entier, des étudiants des écoles d'architecture du monde entier, un tourisme un peu particulier, un tourisme culturel et qu'il devait jouer là-dessus. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Selon elle, le gérant de la Villa Zévaco a réalisé que la bâtisse qu'il a investie avait de la valeur et l'utilise à des fins lucratives, misant sur un certain attrait touristique qu'elle peut susciter chez les architectes, qui sembleraient être une clientèle touristique bien présente sur les lieux. À ce propos, elle ajoute un autre exemple :

Ensuite on a la Sqala par exemple. Donc là, il ne s'agit plus de patrimoine récent, mais de l'un des exemples de patrimoine ancien de Casablanca dans l'ancienne Médina. La Sqala se trouve dans les constructions défensives de la Médina de la fin du XVIII^{ème}. Là, un restaurateur a eu l'idée de s'approprier ce lieu qui tombait en ruine, qui devenait une poubelle. Il s'agit maintenant de l'un des lieux agréables pour aller boire un thé ou pour aller manger. En plus, il se veut un peu haut standing. Les gérants ont tendance maintenant à développer des événements culturels sur l'esplanade. Ils sont nos partenaires sur les Journées du patrimoine et nous ouvrent leurs portes. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Ces exemples donnés par l'interlocutrice montrent qu'elle soutient ce type de requalification d'un patrimoine qui était voué à l'abandon. Il s'agit donc d'un second exemple de mise en valeur et de sauvegarde du patrimoine de Casablanca. Suite à la mention de ces deux exemples de réussite dans le domaine de la restauration, Laure Augereau fait le lien avec le secteur hôtelier :

En ce qui concerne les hôteliers, je sais qu'il y a des investisseurs qui cherchent le créneau Art déco pour faire des hôtels et pour justement vendre la ville Art déco en partant de l'hôtel Art

⁷⁵ La Villa Zévaco ou Villa Sami Suissa date de 1947-1948 et se situe dans le Centre ville de Casablanca. Ses architectes sont Jean-François Zévaco (architecte français, 1916-2003) et Paolo Messina (architecte, 1914- ?).

⁷⁶ Paul est une franchise d'origine française dans le domaine de la restauration, boulangerie et pâtisserie.

déco. On vient dans la ville Art déco et on est déjà dans un hôtel Art déco. (communication personnelle, 19 juillet 2011)

Le fait de mettre en valeur le patrimoine grâce à une réhabilitation et à l'injection d'une nouvelle fonction au bâtiment, que ce soit dans la restauration ou dans l'hôtellerie semble être à son avis une manière adéquate de sauvegarder le patrimoine. Mais si certains hôteliers s'y intéressent, un problème se pose à eux :

La difficulté réside par exemple dans le fait que les investisseurs qui veulent jouer sur cet aspect Art déco cherchent un lieu où il pourrait y avoir quatre-vingt chambres pour être rentables. Or, parmi tous les immeubles Art déco que je peux leur désigner, aucun n'a quatre-vingt chambres. Donc il faut que tous ces petits hôtels qui existent à l'heure actuelle soient aidés par le Ministère du tourisme, le Ministère de la Culture, la ville ou le CRT. Et faire un programme d'aide pour tous ceux qui pourraient être des hôtels de charme, ce qui rentrerait complètement dans la logique de vente de l'image de Casablanca à travers son patrimoine urbain et architectural. (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011)

La rentabilité d'un hôtel Art déco se pose ici comme obstacle compte tenu de la taille des bâtiments concernés. On comprend qu'il y a une opportunité de développer un produit touristique basé sur un socle patrimonial, mais qu'il ne pourra pas être réalisé sans une aide des autorités de la Ville, du CRT et des Ministères.

4.5.2. Conseil régional du Tourisme de Casablanca

a) Présentation et pratiques

Au Maroc, il existe un Conseil Régional du Tourisme dans chaque région qui permet de réduire les distances entre les décideurs et fait office de passerelle de communication entre les différents intervenants qui peuvent par ce biais partager leurs idées. Le CRT fonctionne comme conseiller ou consultant pour les élus et les autorités dans le cadre du développement touristique d'une région (Saïd Mouhid, communication personnelle, 25 juillet 2011).

Le CRT de Casablanca a été créé en 2002 et émane directement de la Vision 2010 (Saïd Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010). Il est chargé de la stratégie et de la promotion de l'activité touristique de la région. De manière générale, le CRT a pour mission de contribuer au développement touristique rapide et harmonieux du pays. Il favorise et aiguille les activités touristiques mises en place par ses adhérents et doit pouvoir attirer les investissements étrangers, utiliser l'épargne locale et planifier le développement régional. Il doit également mettre en place les infrastructures nécessaires, produire des enquêtes statistiques, des études ainsi que publier et diffuser toutes les documentations en lien avec ses membres⁷⁷.

Il a la particularité d'être constitué de trois groupements principaux qui ont le pouvoir de décision :

- Les professionnels du tourisme : à savoir les hôteliers, les agents de voyage, les guides, les loueurs de voitures, les autocaristes, les transporteurs aériens, les investisseurs d'aménagement et de développement touristique et les investisseurs dans le domaine de l'hôtellerie. Ce groupement investit et gère entre autre la promotion de la ville.
- L'administration locale : c'est-à-dire le gouverneur, les délégués régionaux du Ministère du tourisme. Ils s'occupent de la planification générale.
- Les élus : à savoir les présidents de conseils, le Maire. Ils représentent la légitimité populaire et démocratique et sont les gestionnaires de l'espace public, les dépositaires de la gestion de la ville en termes de réalisation et d'urbanisme (Saïd Mouhid, communication personnelle, 25 juillet 2011 ; <http://www.tourisme.gov.ma/francais/2-Vision2010-Avenir/2-chantiers/7-OrganisationInstitutionnelle/ConseilsRegionauxTourisme.htm>).

D'après les différents informateurs interrogés sur le terrain (L. Augereau, communication personnelle, 19 juillet 2011 ; Saïd Mouhid, communication personnelle, 25 juillet 2011), le CRT a financé la carte « Casablanca plan guide d'architecture moderne centre Ville » (cf. Annexe 1.4) élaborée par Casamémoire, a participé aux Journées du Patrimoine lors des troisième et quatrième éditions en 2011 et 2012 et fait partie du Comité de pilotage du PRAM par le biais de Saïd Mouhid (Casamémoire, 2010a).

⁷⁷ Voir : <http://www.tourisme.gov.ma/francais/2-Vision2010-Avenir/2-chantiers/7-OrganisationInstitutionnelle/ConseilsRegionauxTourisme.htm>.

b) Approche du tourisme et du patrimoine récent

Dans cette partie, le point de vue de Saïd Mouhid concernant le tourisme et le patrimoine récent de Casablanca est présenté et directement mis en lien avec la vision des membres de Casamémoire.

Concernant la ville, Saïd Mouhid déclare :

Casablanca est la première grande métropole du Maroc. C'est une ville industrielle, portuaire, commerciale, et financière. Elle compte 4,5 millions d'habitants et comprend 55% des commerces et 65% des banques du Maroc. Casablanca dispose aussi du premier port et du premier aéroport du pays et reçoit les plus grandes expositions⁷⁸. (communication personnelle, 19 juillet 2010)

En premier lieu, l'interlocuteur définit la ville par sa fonction de capitale économique. Puis, son port et son aéroport sont mentionnés, venant soutenir l'idée de ville tournée vers les affaires et le commerce. Par ailleurs, la référence faite aux grandes expositions suggère l'importance nationale de la ville qui accueille de nombreux salons.

À propos de la ville de Casablanca considérée d'un point de vue touristique, Saïd Mouhid note :

La ville de Casablanca a un effet dominant sur les affaires, mais n'est pas une destination touristique et n'a pas de potentialités touristiques. On ne peut donc pas développer une destination touristique, ni construire un produit touristique, si les premiers acteurs de la ville ne sont pas convaincus du fait qu'elle peut devenir une destination touristique. (communication personnelle, 19 juillet 2010)

Ici, l'interlocuteur marque une différence claire entre les voyages d'affaires et le tourisme. Compte tenu du rôle économique de la ville au niveau national et de ses activités, elle n'est non seulement pas une destination touristique, mais n'a pas non plus le potentiel de le devenir. De plus, les « acteurs de la ville » semblent la confiner dans sa fonction de capitale économique et ne pas avoir la volonté de la développer touristiquement.

En ce qui concerne les résultats des statistiques du tourisme, Saïd Mouhid relève :

Pourtant, Casablanca est la troisième destination touristique marocaine du point de vue du nombre de nuitées et d'arrivées, et est en troisième position en termes de chiffres d'affaires touristiques générés. (communication personnelle, 19 juillet 2010)

Ainsi, il rejoint le raisonnement d'Abderrahim Kassou (communication personnelle, 22 août 2011) selon lequel Casablanca serait « touristique par défaut ».

À propos du tourisme au Maroc, Saïd Mouhid note :

Le tourisme rime avec « far niente », exotisme, dilettante, balnéaire, tourisme rural, tourisme de montagne, mais nous ne maîtrisons pas véritablement le concept de tourisme urbain. Le concept de tourisme urbain était appliqué uniquement aux villes impériales, c'est-à-dire Fès, Rabat, Meknès et Marrakech. Les métropoles modernes ne sont pas vues comme touristiques. (S. Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010)

Les différents types de tourisme évoqués par cet informateur à savoir le tourisme balnéaire, le tourisme rural et le tourisme de montagne ne semblent pas convenir au développement touristique de Casablanca. Le tourisme urbain est ici présenté comme un type de tourisme à prendre en compte pour la ville. Cependant, il ne convient pas à Casablanca tel qu'il a été

⁷⁸ Par « grandes expositions », il faut comprendre les salons organisés par l'Office des Foires et des Expositions de Casablanca (OFEC ; <http://www.ofec.ma/>) qui se déroulent dans leur locaux situés en face de la Mosquée Hassan II (par exemple les salons du livre, forum des étudiants, etc.).

développé au sein des villes impériales. Du point de vue du Directeur du CRT, Casablanca, en tant que « métropole moderne », n'est pas touristique. Ceci rejoint l'idée d'Abderrahim Kassou selon laquelle Casablanca serait à l'heure actuelle mise en avant grâce à des attraits touristiques semblables aux villes impériales qui ne lui correspondent pas. Ainsi, la mise en tourisme de Casablanca nécessite une adaptation du concept de tourisme urbain.

Le premier pas [...] a été de définir ce qu'est le tourisme urbain. On remarque qu'aujourd'hui, les métropoles du monde se ressemblent. D'ailleurs, la métropole qui correspond le mieux à Casablanca est Barcelone. C'est une ville avec un patrimoine architectural magnifique, une ville jeune. Le CRT a fait des études de tous les points forts de villes comme Madrid, Paris en se demandant ce qui fait qu'une ville attire des visiteurs ou quelles sont les attentes des touristes en milieu urbain. (S. Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010)

Le concept de tourisme urbain qui correspondrait à Casablanca devrait à son avis s'inspirer de celui développé dans des villes comme Madrid, Barcelone ou Paris. D'ailleurs, le PDRT⁷⁹ propose un inventaire des ressources touristiques de Dubaï, Marseille et Barcelone et une conclusion a été faite selon laquelle « comparées aux autres destinations internationales similaires, les ressources de Casablanca restent limitées » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 16). Notons que parmi les ressources identifiées dans le cadre de ce PDRT, « trois sont à caractère culturel, à savoir : la Médina, le quartier des Habous et le centre ville » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 16). La Médina y est présentée comme un « site touristique très riche par ses compositions architecturales et urbanistiques » (p. 16), la Nouvelle Médina « comporte des édifices d'une grande beauté » (p. 16) et « La composition architecturale des façades du Centre Ville reflète la beauté du style Art Déco du début du siècle » (p. 16). En ce sens, bien que Casablanca ne soit pas une destination touristique, sa Médina est déjà décrite comme un « site touristique ».

En ce qui concerne le tourisme de croisière, Saïd Mouhid note :

[...] ce type de tourisme ne nécessite aucun investissement de la part du CRT. On compte environ 200.000 croisiéristes qui passent chaque année par la ville et qui dépensent en moyenne 150 dollars par jour. Il faut donc que la ville travaille sur la qualité de l'accueil, des transports et des circuits. [...] Les croisiéristes arrivent le matin et repartent le soir. Ils ont ainsi un premier contact avec le Maroc et sont susceptibles d'y revenir si l'avant-goût leur a plu. (communication personnelle, 19 juillet 2010)

Ce qu'avait relevé Abderrahim Kassou (communication personnelle, 22 août 2011) concernant le tourisme de croisière, à savoir la non exploitation des croisiéristes en tant que clientèle touristique, mais surtout l'insuffisance au niveau de leur accueil semble être ici admise par le Directeur du CRT. En effet, Saïd Mouhid note une nécessité d'améliorer la prise en charge de cette clientèle à son arrivée et la mise en place de circuits leur permettant de visiter la ville, ce qui mènerait à leur fidélisation.

Dans le PDRT, le CRT développe la Vision 2012 dans laquelle elle prend en compte quelques produits à considérer à l'avenir. Dans la figure 11, on remarque que les séjours « culturels » ne font pas partie des produits à développer à l'avenir. Par ailleurs, la lecture du PDRT permet de comprendre que l'idée de découverte du patrimoine se retrouve tout de même dans la description de la clientèle. Aussi, les touristes de passage à Casablanca, qui sont représentés surtout par les croisiéristes, viennent à Casablanca entre autre pour « visiter les monuments, édifices architecturaux, médina et musées » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 35).

⁷⁹ Puisque le PDRT est élaboré par le CRT puis validé par le Ministère du tourisme, il montre le point de vue de ces deux instances.

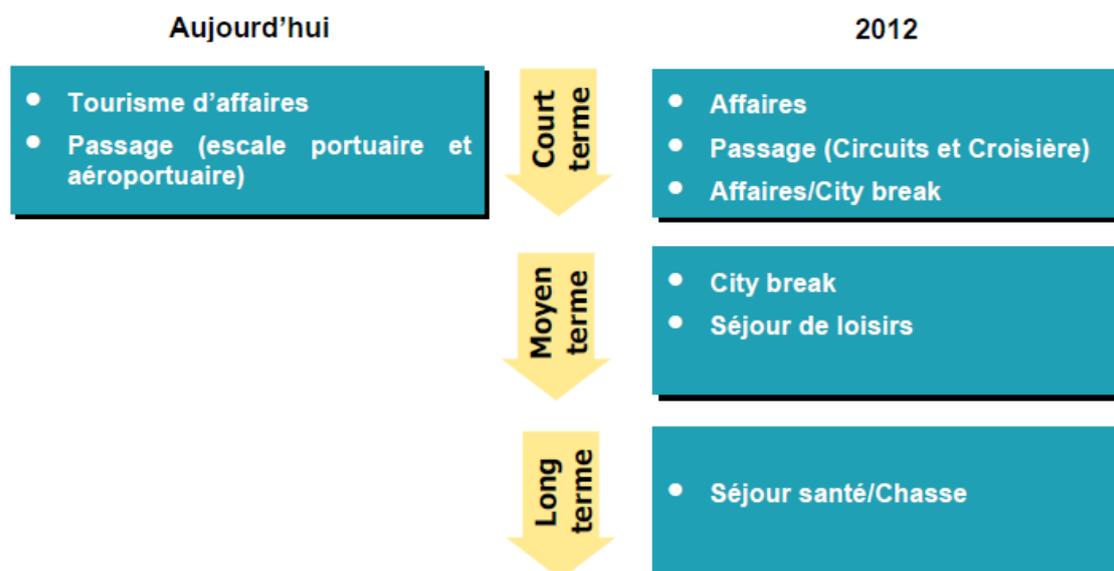


Figure 11 : Schéma des produits cibles de la Vision Casablanca 2012 (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 33)

Parmi les segments de clientèle à développer à l'avenir, on retrouve celui qui combine le séjour d'affaires et le City Break qui « est sensible au cadre urbain du fait des promenades piétonnes qu'elle effectuera durant son séjour » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 36). En ce qui concerne la clientèle du City Break pur, elle a « un attrait pour la culture, l'histoire et le patrimoine » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 36). De ce fait, on peut remarquer que si le CRT ne propose pas le développement d'un tourisme culturel en tant que tel, ses segments de clientèle ciblés ont tous un intérêt lié à la visite du patrimoine. Aussi, parmi les conclusions de ce PDRT, on note qu'il est nécessaire « de mettre en valeur le patrimoine historique et culturel de Casablanca » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 51).

Pour sa part, Saïd Mouhid note :

Chaque ville, ou chaque destination a un certain nombre de points forts ou de caractéristiques. Casablanca est caractérisée par un milieu urbain. Dans ce milieu urbain, elle a un trésor architectural des années 1930, 1940 et 1950. Cette architecture Art déco est quelque chose qui fait partie de l'âme de la ville. (communication personnelle, 25 juillet 2011)

D'un point de vue touristique, Casablanca présente un caractère particulier à prendre en compte : son architecture. Saïd Mouhid rejoint ici l'idée des membres de Casamémoire selon laquelle le patrimoine architectural de Casablanca pourrait faire office d'USP (Unique Selling Proposition). Notons que le PDRT ainsi que les formulations de Saïd Mouhid montrent que le patrimoine de Casablanca se limite à son architecture Art déco, ce que les membres de Casamémoire (J. Alluchon, communication personnelle, 18 juillet 2011 ; A. Kassou, communication personnelle, 22 août 2011) voient comme une réduction par rapport à la diversité des références présentes dans le Centre ville, bien qu'elle soit celle qui est le mieux exploitable d'un point de vue marketing. Remarquons finalement que l'idée de « l'âme de la ville » se retrouve dans le PDRT dans lequel l'un des chantiers principaux est de « Réhabiliter l'âme culturelle de la destination Casablanca » (Conseil Régional du Tourisme, n.d., p. 38).

Pour Saïd Mouhid :

On ne peut pas parler de Casablanca sans imaginer le boulevard Mohammed V et tout ce que l'on voit dans ces quartiers-là. Le mythe de Casablanca, c'est le laboratoire architectural à ciel ouvert qui a un trésor extraordinaire dans un état malheureusement pas à la hauteur de nos ambitions aujourd'hui, mais ce n'est que partie remise. Ce n'est qu'une étape parce qu'il y a quand même un certain nombre de dispositions qui sont prévues. Mais l'architecture casablancaise est un pilier de la construction de l'image de Casablanca. Donc on ne peut pas concevoir Casablanca sans son architecture, sans ses immeubles, sans ses façades Art déco, sans ses dômes. Cela fait partie de l'âme de Casablanca. (Saïd Mouhid, communication personnelle, 25 juillet 2011)

Dans cet énoncé, on peut constater que l'image touristique de Casablanca devrait intégrer l'architecture comme l'une de ses composantes essentielles. Notons qu'ici aussi, la référence Art déco est une nouvelle fois mise en avant.

En ce qui concerne le PDRT, élaboré par le CRT, on remarque qu'il a pour titre « Casablanca, vitrine moderne vers un tourisme de culture et de loisirs ». Aussi, la dimension de tourisme culturel est clairement mise en avant. En ce qui concerne l'un des objectifs du PDRT, Saïd Mouhid affirme :

Le CRT leur propose d'autres produits pour retenir les hommes d'affaires plus longtemps et allonger leur voyage de 36 heures à 48 heures. Ainsi, le CRT les incite à venir avec leurs femmes à qui l'on offre toutes sortes d'activités : le golf, le shopping, la chirurgie esthétique, la visite de musées, le théâtre, le sport, la musique, sans oublier le patrimoine architectural qui est l'âme de Casablanca. Il faut donc donner un motif de prolongation de séjour au tourisme d'affaires. Si le nombre de nuitées passe en moyenne de deux à trois, il y aura 33% d'augmentation. Et si les hommes d'affaires viennent avec leurs épouses, le chiffre d'affaires sera doublé. (Saïd Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010)

S'approchant de l'idée d'Abderrahim Kassou (communication personnelle, 22 août 2011) selon laquelle qu'une prolongation du séjour des visiteurs venus pour affaires leur permettraient de découvrir le patrimoine casablancais, Saïd Mouhid considère qu'il faudrait inciter cette clientèle à rester plus longtemps sur place, ce qui l'amènerait à ne pas se déplacer seule. Notons que l'une des idées principales du CRT est de développer le segment qui combine City Break et affaires. Dans ce cadre, le patrimoine architectural est placé comme toile de fond des activités menées par cette clientèle d'affaires.

Dans l'énoncé suivant, l'interlocuteur fait le lien entre l'amélioration générale de l'entretien de la ville et la mise en valeur du patrimoine :

La ville nécessite plus de propreté, un assainissement, des éclairages, une remise en état des trottoirs, de la signalétique, des moyens de transports. Ainsi, le but est d'arriver à avoir une ville disposant d'un cadre apaisé. Il faut pouvoir regarder un bâtiment sans y voir simplement sa saleté. (Saïd Mouhid, communication personnelle, 19 juillet 2010)

Ainsi ressort l'image d'une ville sale, mal entretenue, difficile d'accès et de déplacement également évoquée par les membres de Casamémoire. De ce point de vue, Casablanca nécessite une amélioration des équipements de transport et l'entretien des bâtiments et des rues qui pourraient mener à un renouvellement de la vision du patrimoine.

En ce qui concerne l'état des bâtiments de Casablanca, notamment leur aspect extérieur, Saïd Mouhid donne deux explications :

L'état dans lequel elle est, c'est une conséquence d'un certain nombre d'éléments. L'un des éléments qui a fait que le portefeuille architectural de Casablanca s'est légèrement dégradé, et moins bien entretenu qu'il ne devrait l'être, c'est la migration spatiale que connaît Casablanca.

Tous les 10-15 ans, il y a une migration de l'activité d'un coin à l'autre. Traditionnellement, l'activité commerciale, touristique, était au Centre ville avec le Marché Central, le Grand Café de France, la Place des Nations Unies, les anciennes Galeries Marocaines, l'ancien cinéma Vox et le théâtre. Toute l'activité économique, les grandes entreprises, les banques, tout était là. Le Centre ville est devenu un peu trop petit pour le développement de Casablanca. [...] Donc à chaque fois qu'elle augmente de volume, par la pression soit démographique, soit économique, etc., elle migre vers une autre zone. [...] Elle augmente toujours ses cercles et chaque fois qu'il y a une attirance pour un cercle, le précédent prend un coup de vieux. On a un délaissement des anciens quartiers. Il y a aussi des effets sociaux, lorsque les gens qui travaillaient au port ont délaissés le quartier pour partir ailleurs, il y a eu une disponibilité importante de l'immobilier. Il y a des gens qui sont venus s'y installer avec des loyers très bas. Et ces loyers n'ont pas évolués. Ce qui fait que l'entretien de ces immeubles devient problématique parce que les propriétaires manquent de revenus pour s'y atteler. Il y a donc des raisons qui sont logiques, rationnelles, pas acceptables, mais compréhensibles. (communication personnelle, 25 juillet 2011)

D'une part, le mauvais entretien, voire le délaissement des bâtiments serait dû au déplacement des activités et de l'attraction de la ville d'un lieu à l'autre, ce qui provoque un délaissement ou un abandon de certains quartiers pour d'autres. D'autre part, les autorités de la Ville n'auraient pas proposé d'accompagnement aux familles pauvres et aux propriétaires, notamment en termes financiers pour l'entretien de ces bâtiments.

En ce qui concerne le projet du tramway, le Directeur du CRT note :

[...] une bonne partie du boulevard Mohammed V deviendra piétonne. Ce boulevard va donc bénéficier du tramway et il n'y aura pas de circulation autre que le tramway. Alors imaginez des bâtiments qui vont être libérés de tout ce qui est agression, pollution, etc. Et en même temps, au lieu d'avoir peur de traverser à cause des voitures, on va pouvoir regarder les bâtiments. Et quand le tramway passe quelque part, il y a une revalorisation du foncier, cela va de soi. (communication personnelle, 25 juillet 2011)

Comme l'a également relevé Laure Augereau (communication personnelle, 19 juillet 2011), la transformation du boulevard Mohammed V en zone piétonne permettra aux passants de porter un nouveau regard sur l'architecture s'y trouvant.

Dans l'énoncé suivant, Saïd Mouhid considère les projets touristiques mis en place actuellement à Casablanca :

Les projets prévoient de donner une impression de continuum entre les points touristiques de la ville et donc de donner la possibilité de visiter le Centre ville avec son patrimoine, le port, repartir sur la Marina (avec son port de pêche et de croisière), de visiter le Palais des Congrès, aller à l'aquarium, voir la mosquée Hassan II, le musée, la médiathèque, la corniche avec les piscines, la zone spa, le parc d'attraction, le grand Mall de shopping, les terrains de golf et il sera possible de revenir par le haut, le Twin Center et continuer sur Zerktouni pour aller aux Habous. Il s'agit de faire de Casablanca un grand circuit touristique important. Une nouvelle offre basée sur un tourisme urbain dynamique. (communication personnelle, 19 juillet 2010)

Aussi, le CRT prévoit de proposer des circuits touristiques à travers toute la ville, notamment grâce aux différents points d'attraction que la ville verra naître dans un avenir proche.

4.6. L'image de la ville dans les guides de voyage

Dans la présentation du contenu des supports touristiques qui suit, je me suis basée sur quatre guides de voyage, à savoir :

- **Le Guide Vert Michelin intitulé *Maroc*** : L'édition 2012 de ce guide est éditée par Brumard et Souty (2012) et consacre environ trente pages à la seule ville de Casablanca sur un total d'environ 650 pages. La ville de Casablanca est présentée à l'intérieur d'un chapitre qui se nomme « Casablanca et la côte atlantique sud ».
- **Le Guide du Routard intitulé *Maroc*** : Ce guide de voyage a été édité en 2012 sous la direction de Gloaguen (2012). Il compte environ 630 pages dont seize sont dédiées à Casablanca. La partie consacrée à la ville se trouve dans le chapitre « Rabat, Casa et la plaine côtière ».
- **Lonely Planet intitulé *Maroc*** : L'édition 2011 du Lonely Planet co-écrit par Bainbridge, Bing, Clammer et Ranger (2011) compte en tout environ 560 pages dont dix-huit se rapporte directement à la ville de Casablanca dans le chapitre intitulé « Côte atlantique ».
- **Le Petit Futé intitulé *Casablanca*** : L'édition 2011 du Petit Futé dirigé par Szeremeta (2011) compte en tout environ 220 pages, dont quatre-vingt se rapportent aux villes situées aux environs de Casablanca et aux informations générales à prendre en compte lors d'un voyage au Maroc.

Introductions à Casablanca

Le Guide Vert Michelin introduit Casablanca grâce à deux textes dont voici des extraits :

[...] Casablanca, ville grouillante d'activité, capitale économique du pays, symbole du Maroc moderne. Ici, pas de place au folklore, entre architecture Art déco et immeubles modernes, [...] la ville évolue sans cesse... une énergie communicative. (Brumard et Souty, 2012, p. 270)

[...] Avec ses industries de pointe, son commerce maritime, ses hôtels luxueux et son aéroport international, elle représente le Maroc de l'avenir, tourné vers l'Occident. Dans cette cité tapageuse se croisent à l'ombre des buildings ou des bâtiments à la façade Art déco expatriés et voyageurs de passage. Une étape indispensable à la connaissance du pays. (Brumard et Souty, 2012, p. 271)

Dans le Guide du Routard, on peut lire :

Véritable poumon économique du royaume, vitrine pour les stylistes à la pointe de la mode et les artistes branchés, Casablanca cultive la tradition comme une parure à sa modernité. D'aucun diront qu'il n'y a rien à voir ou presque... Allons donc ! C'est oublier la grande mosquée, la médina, le port, la corniche, le quartier des Habous, le trépidant Maarif et ses tours jumelles, ou encore l'hypercentre Art déco ; une mosaïque de cultures et d'influences qui ont fait de cet ancien repaire de pirates une ville résolument tournée vers l'avenir. [...] Casa regorge de bonnes adresses pour boire un verre en écoutant de la musique, pour danser et faire la fête. Casa, c'est aussi des plages, des parcmètres des avenues propres, des mendiants, des amas d'ordures des mosquées et des bidonvilles qui poussent comme des champignons. Bref, un Maroc loin de celui des cartes postales ! (Gloaguen, 2012, p. 246)

Le Lonely Planet écrit :

Nombre de voyageurs ne séjournent à Casablanca que le temps de changer d'avion ou de prendre le train, alors que cette métropole mérite que l'on s'y attarde. Certes moins exotique que d'autres villes du pays, elle en est la capitale économique et incarne le dynamisme du

Maroc d'aujourd'hui : c'est là que se font les affaires et se créent les richesses, que se concentre l'industrie, que des galeries d'art exposent le meilleur de l'art contemporain et que des créateurs de mode peuvent montrer leur talent au monde entier. (Bainbridge, Bing, Clammer et Ranger, 2011, p. 168)

Enfin, Le Petit Futé en fait l'esquisse suivante :

Quatre millions d'habitants, un port de commerce où transitent 60% des échanges commerciaux, Casablanca pulse au rythme des grandes métropoles mondiales. Première place financière du Maroc, elle attire les investisseurs du monde entier. Les grands hôtels et les enseignes de luxe ont relayé ce dynamisme, dessinant un « Triangle d'or » casablancais. Les amateurs d'adresses branchées s'y retrouvent avant de filer vers la Corniche où les néons des clubs scintillent. L'extraordinaire vitalité de cette ville, tournée vers l'avenir, ferait presque oublier son patrimoine architectural d'exception. Outre ses tours contemporaines et ses artères tumultueuses sommeillent de belles villas Art déco, vestiges du protectorat français. Dans son ancienne médina, toute une population vit de façon totalement rurale. Côté traditions, les amateurs d'artisanat musardent avec plaisir sous les arcades des Habous. (Szeremeta, 2011, p. 3)

On remarque que Casablanca est décrite dans ces quatre guides comme une ville d'affaires, et sa fonction de capitale économique est clairement indiquée. Pour le Guide du Routard ainsi que pour Le Petit Futé la ville est « tournée vers l'avenir ». La présence du port ou de l'aéroport ainsi que l'idée de modernité et/ou de tradition se retrouvent dans toutes ces introductions. Alors que le Lonely Planet la trouve « moins exotique » en comparaison probablement aux villes impériales (dont l'image est liée à la présence d'architectures vernaculaires et de traditions) et que le Guide Vert n'y trouve pas de « folklore », Le Petit Futé a pour sa part décelé le côté artisanal de la ville dans les Habous et des habitants qui vivent « de façon totalement rurale » dans l'ancienne Médina. Pour le Guide Vert, le Guide du Routard et Le Petit Futé, la référence architecturale Art déco ressort dès cette introduction et apparaît dans les premières lignes des quatre guides.

Casablanca, destination touristique ?

Notons que le Lonely Planet et le Guide Vert décrivent Casablanca comme une ville de passage, ce qui fait probablement référence aux croisiéristes et aux voyages itinérants qui passent par Casablanca. Toutefois, on peut lire dans les premières pages du Petit Futé que « Casablanca n'est pas une ville touristique à proprement parler. Les visiteurs du Maroc lui préfèrent des cités impériales comme Marrakech, Fès ou Rabat. Cependant la ville se positionne depuis quelques années dans le tourisme d'affaires » (Szeremeta, 2011, p. 36). L'idée selon laquelle la ville n'est pas une destination touristique se retrouve également dans le Guide du Routard avec l'usage de termes tels que « Loin des grands pôles touristiques » ou « Bref, un Maroc loin de celui des cartes postales ! » (Gloaguen, 2012, p. 246).

Le Lonely Planet écrit à propos de la ville : « Carrefour commercial du pays, Casablanca est plus intéressée par les affaires internationales que par le tourisme. Cette ville active compte peu de sites touristiques traditionnels, hormis la grande mosquée Hassan II » (Bainbridge et al., 2011, p. 170). Ce qui est intéressant, c'est de voir qu'ici la Mosquée Hassan II est liée à l'adjectif « traditionnel » alors qu'elle date des années 1990.

Les projets touristiques à Casablanca

Le Guide Vert Michelin mentionne le projet de la Marina et celui du futur tramway. Le Petit Futé note également ces deux projets et ajoute celui du Casa City Center. Le Lonely Planet signale le projet de la Marina et cite la présence du Morocco Mall qui « était sur le point d'ouvrir lors de notre passage » (Bainbridge et al., 2011, p. 172). Il est étonnant de remarquer

qu'aucun des trois autres guides ne font référence au Morocco Mall, s'agissant actuellement du plus grand centre commercial qui a ouvert ses portes en octobre 2011. Finalement, le Guide du Routard ne mentionne aucun de ces projets.

Plages

Dans le Guide Vert Michelin, il est intéressant de remarquer que seules six lignes sont consacrées à Aïn Diab qui est décrite comme une « station balnéaire » avec des « plages de sable fin ». De plus, dans la rubrique consacrée aux adresses, on ne retrouve les coordonnées d'aucune piscine ou plage publique ou privée. Dans la partie intitulée « Le tour de la Corniche » du Guide du Routard, on note la présence d'une « longue plage qui se transforme en de multiples terrains de foot » (Gloaguen, 2012, p. 262) et pour Aïn Diab qui est décrite quelques lignes plus loin, pas de référence aux plages de sable fin. D'ailleurs, on ne retrouve dans le guide aucune adresse des piscines de la Corniche. Pourtant, l'introduction stipulait que « Casa, c'est aussi des plages » (Gloaguen, 2012, p. 246)

Le Lonely Planet mentionne très brièvement la Corniche qui selon lui dispose de clubs de plage. S'il cite le nom de deux clubs (le Tahiti et le Miami plage), il n'en donne pas les coordonnées et prévient le lecteur : « Néanmoins, entre les clubs de plage animés qui jalonnent la promenade, la vue est gâchée par des terrains à l'abandon et des piscines en béton remplies de gravats » (Bainbridge et al., 2011, p. 171). On remarque que le mauvais état des piscines est mis en avant, raison pour laquelle le front de mer de Casablanca n'est pas mis en avant.

Dans le sommaire du Petit Futé, une première photo montre « La Corniche, lieu incontournable entre plages et piscines » (Szeremeta, 2011, p. 5). Mais on retrouvera plus loin les coordonnées d'une seule plage, le Tahiti Beach Club de la Corniche à Aïn Diab, suivies d'une mention concernant simplement la possibilité d'y louer des planches de surf. Sur la même page, on remarque la photo de « La Corniche et le Miami Plage Club », mais aucune adresse n'y est reliée. En effet, le lecteur qui désire se baigner est rapidement mis à l'ordre du jour : « Vous prévoyez de vous baigner sur les plages d'Aïn Diab à Casablanca ? À moins de vous y trouver en période estivale où un effort est fait pour les entretenir, cela vous sera relativement difficile » (Szeremeta, 2011, p. 24). Dans une autre rubrique dédiée aux « Plages d'Aïn Diab », on peut lire :

Les Casaoui font ici courir leur chien, jouent au foot ou pique-niquent, juchés sur les crêtes rocheuses. [...] On se promènera donc à Aïn Diab pour découvrir l'ambiance, populaire et bon enfant, de ces plages urbaines. Pour les plaisirs de la baignade, on optera au choix pour les plages de Dar Bouazza ou de Mohammedia, à la sortie de Casablanca. (Szeremeta, 2011, p. 127)

Finalement, la plage ne semble pas faire partie des attraits de Casablanca même si la pratique de la baignade y est possible.

Shopping

Dans le Guide Vert Michelin, une petite rubrique « Achats » donne l'adresse de trois centres commerciaux (le Twin Center, l'Espace Porte d'Anfa et le centre Alpha 55). Une autre mention concerne la pratique du shopping. D'après ce guide, Casablanca « offre toutes les commodités et les attraits d'une grande ville : magasins, espaces verts, grands cafés, hôtels de grandes chaînes internationales, spectacles, centres commerciaux, et un vaste centre international d'affaires, le Casablanca Twin Center » (Brumard et Souty, 2012, p. 273). On retrouve dans cette citation une approche liée au tourisme urbain axé sur les affaires et le shopping. Les rues du quartier du Maârif sont également mentionnées ainsi que les artisans de

la Nouvelle Médina. Cependant, le quartier des Habous est présenté comme offrant « de pittoresques ruelles bordées d'arcades sous lesquelles tiennent boutique marchands d'étoffe et de souvenirs » (Brumard et Souty, 2012, p. 275). Bien que ce quartier ne figure pas dans ses adresses de la rubrique « Achats », il est également considéré comme un lieu de commerce.

Dans le Guide du Routard, la dimension shopping ressort par bribes. Par exemple dans l'introduction il est écrit : « On peut voir des jeunes embourgeoisés faire leurs courses dans les boutiques de grandes marques » (Gloaguen, 2012, p. 246). Plus loin, aucune adresse de centre commercial n'est citée, mais on retrouvera dans la partie dédiée à la ville nouvelle la présence de « petites boutiques de fripes à bas prix » (Gloaguen, 2012, p. 260) et dans celle consacrée à la Nouvelle Médina la présence de souks, de marchés et de stands.

Le Lonely Planet mentionne le quartier des Habous « pour acheter des souvenirs » (Bainbridge et al., 2011, p. 170). D'ailleurs, dans sa rubrique achat, ce quartier est décrit en premier lieu comme « l'endroit le plus plaisant pour faire des emplettes » (Bainbridge et al., 2011, p. 183) et « un bon endroit pour faire des achats de dernière minute, avec une honnête sélection de bazars, de boutiques d'artisanat [...] » (Bainbridge et al., 2011, p. 171). Suivent les adresses de deux magasins : l'un dédié à l'artisanat et l'autre à la « musique traditionnelle arabe et berbère » (Bainbridge et al., 2011, p. 183). Pour ce qui est du Twin Center, il ne figure pas dans cette rubrique, mais est décrit plus tôt comme un centre commercial et ses rues adjacentes renferment « des petites boutiques [...] plus attrayantes et moins chères » (Bainbridge et al., 2011, p. 171). Notons également une petite mention à l'ouverture du Morocco Mall. Ce guide semble donc considérer que les motivations de ses lecteurs sont plus axées sur l'artisanat et le côté « traditionnel » de la ville que sur sa dimension commerciale.

Dans son chapitre consacré au « Shopping », Le Petit Futé note quelques « bonnes adresses », à commencer par celles se situant dans le quartier des Habous et vendant des pièces d'artisanat locales telles que des babouches ou des tapis marocains. Plus loin, ce guide mentionne également le quartier du Maârif ainsi que quelques marchés aux alentours.

Circulation, saleté, bruit

Dans le Guide Vert, « La vie à Casa » est décrite : « Industrielle, Casablanca est animée d'une bruyante activité et d'une circulation aussi intense que désordonnée » (Brumard et Souty, 2012, p. 273). Dans tout le chapitre dédié à Casablanca, seule cette phrase insinue qu'il est difficile de circuler en ville. L'usage des termes « bruyante d'activité » renvoie à son introduction de Casablanca où l'on lisait qu'elle était « grouillante d'activité ». Ainsi, Casablanca serait à l'opposé d'une ville calme.

En ce qui concerne la ville nouvelle de Casablanca, le Guide du Routard note :

Aujourd'hui, l'ex-centre se meurt lentement, à force de ruines aux étages et de cafés bruyants au ras de la rue. Amas de gravats, rues défoncées moyées sous les eaux dès première averse, ordures non-ramassées... (Gloaguen, 2012, p. 260)

Ce guide décrit très clairement l'état des rues de Casablanca, contrairement au Lonely Planet où l'on ne trouve qu'une mention aux « embouteillages inextricables » (Bainbridge et al., 2011, p. 168). Pour sa part, Le Petit Futé note dans ses premières pages que dans les cas où le visiteur serait « Fatigué par le rythme urbain effréné de la Ville blanche, ses trottoirs poussiéreux et son trafic diabolique » (Szeremeta, 2011, p. 7), il lui reste la possibilité de se tourner vers d'autres villes se trouvant à proximité.

Histoire et architecture

L'histoire de la ville est détaillée parallèlement aux autres rubriques dans les quatre guides. Le Guide Vert rappelle les origines de la ville, c'est-à-dire Anfa, puis la renaissance de la ville au XVIII^{ème} siècle, pour terminer sur la période du Protectorat français avec notamment une référence en gras à l'architecte Henri Prost. D'ailleurs, deux pages entières sont consacrées à l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine de Casablanca sous le titre « Casablanca, la tradition de la modernité ». Il s'agit de cinq parties où l'on remarque que les noms des architectes ou urbanistes tels que Marius Boyer, Jean-François Zévaco, Henri Prost, Michel Écochard, Édmond Brion et Auguste Cadet sont marqués en gras. Il est intéressant de noter la présence d'une citation de Jacqueline Alluchon, mais aussi la description de l'immeuble Assayag (qui abrite les bureaux de Casamémoire, qui a été construit par Marius Boyer et qui est considéré par l'association comme un patrimoine à préserver). Ce guide propose des descriptions précises de l'architecture casablancaise notamment avec l'usage de termes tels « portiques à colonnade » et « balcons en encorbellement ». Finalement, il est le seul à mettre l'accent sur le potentiel de la ville à acquérir un réel attrait touristique grâce à l'étiquette de l'UNESCO : « Une prochaine inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est même envisagée, à l'image d'autres villes modernes comme Brasilia ou Tel Aviv » (Brumard et Souty, 2012, p. 283).

Pour sa part, on remarque que le Lonely Planet a choisi de présenter la ville directement par son histoire du XX^{ème} siècle, les références à la naissance de la ville d'Anfa ou à sa renaissance au XVIII^{ème} siècle étant reprises plus loin dans la rubrique « Histoire ». Dans un autre chapitre dédié à l'architecture, ce guide met en évidence une petite note intitulée « Le meilleur de l'Art déco » dans laquelle la Villa des Arts⁸⁰ de Casablanca obtient la première place, suivie de bâtisses situées dans d'autres villes marocaines. De plus, ce chapitre développe un paragraphe sur les « Villas Art déco » consacré en partie à Marrakech et en partie à Casablanca. Ici est mentionné le cinéma Rialto⁸¹, le Rick's Café et l'hôtel Transatlantique⁸².

Le Guide du Routard se contente d'un bref rappel historique et reprend la naissance d'Anfa, puis la renaissance de la ville au XVIII^{ème} siècle pour finir sur le XX^{ème}, avec une référence à Lyautey et « son plan d'urbanisme ». On y retrouve l'architecture Art déco, mais aussi une mention pour l'architecture néomauresque sans qu'elle soit explicitement citée : « [...] avant que la fièvre de l'immobilier ne mêle l'architecture hispano-mauresque à un allié de choix : le béton » (Gloaguen, 2012, p. 247).

Le Petit Futé présente l'histoire de Casablanca de manière plus détaillée que les autres guides de voyage, étant le seul des quatre guides à s'intéresser quasi exclusivement à la ville de Casablanca. Ainsi, il est également le seul à relater l'histoire de l'indépendance du Maroc, du règne de Mohammed VI et donc de l'histoire récente de la ville. Il dédie un chapitre à l'architecture casablancaise en mentionnant « la médina », « la ville du XX^{ème} siècle », les styles néomauresque et néo-classique et utilise des termes spécifiques utilisés généralement par les architectes comme « colonnades », « médaillons », « zelliges ». Un autre chapitre reprend l'histoire des quartiers de l'ancienne Médina, du quartier des Habous, du Centre ville et du Littoral.

⁸⁰ La Villa des Arts a abrité l'exposition « Mémoires d'architectures » de Jean-Louis Cohen et Monique Eleb.

⁸¹ Le cinéma Rialto, qui date de 1929, est l'œuvre de l'architecte français Pierre Jabin (1894-1967). Cet édifice figure dans le *Guide des architectures du XX^{ème} siècle de Casablanca* de Casamémoire (Kassou, 2011).

⁸² L'hôtel Transatlantique est inscrit au Patrimoine national depuis 2004

(<http://casamemoire.org/index.php?id=22>).

On retrouve les coordonnées de Casamémoire et une invitation pour le lecteur intéressé par des visites guidées dans le Guide Vert Michelin, Le Petit Futé et le Guide du Routard. Les deux premiers guides décrivent l'association précisément grâce à son histoire et ses revendications. Le Guide Vert propose même la lecture de *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine* de Jean-Louis Cohen et Monique Eleb (2004) et du *Guide des architectures du XX^{ème} siècle de Casablanca* de Casamémoire (Kassou, 2011). Pour sa part, Le Petit Futé note le premier ouvrage dans sa bibliographie et l'association Casamémoire dans ses remerciements.

Les lieux à visiter

En ce qui concerne les lieux de visite proposés au lecteur, les premiers présentés sont susceptibles de montrer les attraits touristiques de la ville selon les différents guides de voyage ici étudiés.

Dans le Guide Vert Michelin, la rubrique « Se promener » propose dans l'ordre d'apparition la visite de la Place des Nations Unies décrite comme « le cœur de la cité moderne ». Suivent la Nouvelle Médina accompagnée de quelques indications historiques, l'Église Notre Dame de Lourdes⁸³ qui date de 1956, et le Parc de la Ligue Arabe, la Villa des Arts, la Place Mohammed V, la Préfecture⁸⁴, la Corniche avec la Mosquée Hassan II, Aïn Diab et la colline d'Anfa avec ses « conceptions architecturales des années 1930 à nos jours » (Brumard et Souty, 2012, p. 284), pour terminer sur l'ancienne Médina et le port. On remarque que les premiers lieux à visiter comprennent des architectures du XX^{ème} siècle.

Le Guide du Routard suggère dans la rubrique « À voir. À faire » de visiter en premier lieu la Mosquée Hassan II, puis la ville nouvelle ou « quartier construit sous le protectorat » (Gloaguen, 2012, p. 260). Suivent dans l'ordre le Marché Central, l'ancienne Médina, la Wilaya, le Parc de la Ligue Arabe, la Villa des Arts, le quartier des Habous, la Corniche, le quartier d'Anfa et enfin le Maârif. Ici, bien que la Mosquée Hassan II soit proposée en première place, les éléments qui suivent comprennent le patrimoine récent.

Le Lonely Planet propose dans sa rubrique « À voir » la visite du Centre ville, avec notamment le Marché Central, la Place Mohammed V et la Villa des Arts, puis vient l'ancienne Médina, le Maârif avec son Twin Center, le quartier des Habous, Aïn Diab et Anfa. Aussi, ce sont les objets patrimoniaux du XX^{ème} siècle qui sont donnés à visiter en premier lieu par ce guide.

Dans sa présentation de ce qu'il y a « À voir - À faire », Le Petit Futé commence par les visites guidées proposées par Casamémoire. Suit les Abattoirs Municipaux, l'ancienne Médina, le boulevard Mohammed V, la Place Mohammed V, la Place des Nations Unies, le quartier des Habous, le Parc de la Ligue Arabe, le Maârif, la Villa des Arts puis le littoral avec le site de Sidi Abderrahmane et la Mosquée Hassan II. Deux aspects sont à noter, d'une part, Le Petit Futé a découpé la ville en trois zones. Elle débute par le Centre historique, continue avec le quartier des Habous et termine par le Triangle d'or (Parc de la Ligue Arabe et Maârif) et le littoral. D'autre part, elle propose dans la présentation de ces différents quartiers et différentes places la visites de quelques bâtisses, comme par exemple la Banque Al-Maghrib⁸⁵, l'Église Sacré Cœur ou encore le Mahakma du Pacha. Ensuite, Le Petit Futé fait la

⁸³ Cette église est l'œuvre de l'architecte français Achille Dangleterre (1907- ?) et est considéré comme un patrimoine récent par Casamémoire. Aussi il figure parmi les bâtisses sélectionnées dans son *Guide des architectures du XX^{ème} siècle de Casablanca*.

⁸⁴ La Préfecture est aussi appelée aussi appelé Wilaya ou ex-hôtel de Ville et se situe sur la Place Mohammed V.

⁸⁵ Cette bâtisse située sur la Place Mohammed V est l'œuvre d'Édmond Brion et date de 1937.

liste des « 10 incontournables » (Szeremeta, 2011, p. 114). Notons que les trois premiers sont la Mosquée Hassan II, l'ancienne Médina et le quartier des Habous. Ici encore, le patrimoine récent est proposé en priorité.

Ainsi, parmi ces quatre guides, trois commencent par la présentation du patrimoine récent de la ville, plus précisément celui du Centre ville. Les Habous ont également une place privilégiée, aussi bien que la Mosquée Hassan II qui est en tête de deux listes.

4.7. Pistes de réflexion et discussion des hypothèses

D'après le CRT, le type de tourisme à développer à Casablanca est le tourisme urbain. Cependant la ville ne peut concurrencer Marrakech, Fès, Meknès et Rabat, ces villes impériales disposant d'un patrimoine culturel matériel et immatériel riche et ancien. Les traditions et le folklore ne semblent pas être en contradiction avec ces villes comme c'est le cas à Casablanca. D'après Abderrahim Kassou, Casablanca tenterait de développer un tourisme urbain calqué sur l'image des villes impériales, ce qui paraît impossible compte tenu de son origine récente. Par ailleurs, deux des quatre guides de voyage la comparent aux villes impériales et notent clairement qu'elle ne présente pas les mêmes potentialités. Mais tous les guides trouvent à Casablanca leur part de tradition grâce aux Habous, qui n'est pourtant pas un quartier « typiquement marocain ». Son apparence qui rappelle les souks et ses artisans locaux en font un lieu où les touristes se sentiraient dans un « Maroc authentique » alors qu'il a été construit par les urbanistes du Protectorat français.

Ensuite, Casablanca est considérée par Casamémoire et le CRT avant tout comme une ville d'affaires et de passage. Les guides de voyage relèvent qu'il s'agit en effet d'une ville dans laquelle les touristes ne s'attardent généralement pas, mais ne mettent pas clairement en évidence le fait qu'elle soit une ville d'affaires, bien qu'ils mentionnent sa fonction de capitale économique.

Abderrahim Kassou affirme que les touristes sont dirigés en priorité vers la Mosquée Hassan II, le quartier des Habous et les marchés qui parsèment la ville. Si le CRT ne mentionne cet attrait que dans le cadre du circuit qu'il imagine se mettre en place à Casablanca dans les années à venir, les guides de voyage mettent en avant une autre facette. En effet, il est étonnant de voir la place qu'occupe le patrimoine récent dans ces quatre guides. Tous mentionnent la présence d'une architecture datant du XX^{ème} siècle et relatent l'histoire de la ville à cette période. Alors que Casamémoire et le CRT s'accordent sur le fait d'intégrer un tourisme de type culturel basé sur le patrimoine récent de Casablanca dans le cadre de visites d'affaires, les guides de voyage semblent avoir d'ores et déjà associé la ville à la visite de ce patrimoine. Bien que la référence Art déco soit mise en évidence par deux des quatre guides, laissant de côté la diversité des références architecturales présentes dans la ville, le patrimoine récent occupe bel et bien une place de premier choix dans les guides de voyage.

Dans le cas du Petit Futé, la présence de Casamémoire dans les remerciements prouve que les rédacteurs ou éditeurs ont été en lien avec l'association qui les a probablement aidés à l'élaboration de l'ouvrage. En effet, Laure Augereau (communication personnelle, juillet 2011) avait brièvement mentionné sa rencontre avec cette édition. Pour ce qui est du Guide Vert Michelin et du Guide du Routard, une recherche sur la toile et plus précisément sur le site www.mutualheritage.net a permis de dévoiler que ces deux guides de voyage ont pris part au projet Mutual Heritage⁸⁶. Ceci a favorisé l'insertion de données historiques et architecturales sur Casablanca ainsi que sur Casamémoire. En ce qui concerne le Lonely Planet, notons qu'il montre également l'intérêt de Casablanca par le biais de son architecture récente, mais que le lien qui existe peut-être entre les éditeurs et Mutual Heritage ou Casamémoire n'a pas été confirmé sur le terrain.

En ce qui concerne les hypothèses de départ, l'image dominante de Casablanca qui semble ressortir de la vision des quatre informateurs et des guides de voyage n'est pas celle d'une destination touristique. D'après les divers points de vue considérés, la ville n'accueille que

⁸⁶ Voir : <http://www.mutualheritage.net/fr/patrimoine-recent-et-guides-touristiques-le-guide-vert-michelin-maroc-et-le-guide-du-routard-maroc-accueillent-mutual-heritage->

des touristes de passage et est axée sur les affaires. Si le CRT mentionne le fait qu'elle n'ait pas de potentialités touristiques, c'est en comparaison aux autres destinations du Maroc qui proposent un tourisme de type balnéaire, rural, de montagne, voir un tourisme urbain axé sur la tradition et le folklore. Par ailleurs, Saïd Mouhid et Abderrahim Kassou remarquent son classement au niveau des arrivées touristiques, qui sont en réalité liées à son port et à son aéroport qui accueillent des visiteurs de passage et des visiteurs venus pour affaires. Si Casablanca est classée troisième destination touristique du Maroc, ce ne sont pas ses potentialités touristiques qui en sont la cause, mais bien sa fonction de capitale économique qui d'ailleurs occupe une place importante dans son image.

Si Casablanca n'est pas vue comme une destination touristique par le CRT et Casamémoire ainsi que par les guides de voyage, il n'en reste pas moins que les deux acteurs actifs dans la mise en tourisme de la ville montrent une certaine volonté de la développer comme telle. On peut le percevoir dans les objectifs du PDRT et dans les propos tenus par les membres de Casamémoire. D'ailleurs, les guides de voyage notent que si Casablanca n'est pas touristique à l'image des villes impériales, elle n'en demeure pas moins intéressante du point de vue de son architecture du XX^{ème} siècle. Et étant donné la place qu'occupe le patrimoine récent dans ces quatre guides de voyage, que l'on remarque dans les détails des descriptions architecturales, la mention du nom des architectes et urbanistes du XX^{ème} siècle, les références historiques, la quantité d'éléments patrimoniaux récents évoqués et, bien entendu, le lien entre trois de ces guides et Casamémoire, l'hypothèse selon laquelle Casamémoire aurait une influence sur l'image touristique de Casablanca au niveau international semble être confirmée. Ainsi, le rôle de l'association dans la sélection des attraits touristiques contenus dans les guides de voyage serait d'une grande importance. En mentionnant l'ouvrage de Jean-Louis Cohen et Monique Eleb, *Le Petit Futé et le Guide Vert Michelin* suggèrent avoir utilisé des informations directement tirées de l'œuvre des fondateurs de Casamémoire. Hormis le *Lonely Planet*, tous les guides mentionnent les coordonnées de l'association et la présentent comme un service offrant des visites guidées.

Une nouvelle hypothèse selon laquelle Casamémoire trouve un intérêt dans la mise en évidence du patrimoine récent dans les guides de voyage peut être émise. En effet, la parution de pages dédiées à l'architecture casablancaise dans des guides fréquemment utilisés par les touristes, mais surtout l'édition d'un guide dédié entièrement à Casablanca montrent que la ville présente un intérêt patrimonial conséquent. Ainsi, la prise en compte de Casablanca dans les guides touristiques pourrait favoriser la validation de Casablanca comme Patrimoine mondial de l'UNESCO et de ce fait contribuer à finaliser la réalisation du projet « Mutual Heritage » de Casamémoire.

Conclusion

Dans le cadre de ce travail de mémoire, l'objectif principal était de présenter un état des lieux de la mise en tourisme à Casablanca et de l'intégration du patrimoine récent dans ce processus. Aussi, il fallait définir les notions de patrimoine et de patrimoine récent. Puis, une mise en perspective du tourisme culturel, du tourisme urbain et du tourisme patrimonial permettait de comprendre les enjeux et questions liés au patrimoine bâti. La définition de la mise en valeur du patrimoine semblait intéressante sachant que cette opération est en relation directe avec le tourisme. La présentation des grandes institutions internationales telles que l'UNESCO, l'UNWTO, l'ICOMOS, le WMF et la Docomomo montrait la vision officielle de ces instances ainsi que les analyses de certains chercheurs (Cousin, 2008 ; Halbertsma, 2011 ; Patin, 2005 ; Choay, 1992 ; Gravari-Barbas et Guichard-Anguis, 2003b) quant à la question du patrimoine. Suite à la description de la démarche méthodologique du présent travail de mémoire, la partie dédiée au terrain proposait une esquisse de l'histoire de Casablanca ainsi que du tourisme à Casablanca indispensable à la compréhension du développement touristique actuel de la ville. Finalement, la présentation des points de vue de Casamémoire, du CRT et de l'image touristique présente dans les guides de voyage actuels autorisait la vérification des hypothèses de départ.

Étant donné sa fonction de capitale économique, les autorités chargées du développement touristique de la ville ne se sont penchées que récemment sur ses potentialités à devenir une destination touristique. En effet, la démarche qui consistait à vérifier l'hypothèse selon laquelle Casablanca n'était considérée comme une destination touristique ni par le CRT, ni par Casamémoire, ni par les guides de voyage s'est vue confirmée. Comparée aux villes impériales, Casablanca n'a pas les potentialités requises pour le développement d'un tourisme urbain basé sur la mise en valeur de traditions ou de folklore. Par contre, les deux acteurs considérés s'accordent sur le fait que Casablanca aurait le potentiel de devenir une destination touristique si son patrimoine récent est mis en évidence. D'ailleurs, les guides de voyage ont d'ores et déjà inscrits le patrimoine comme l'un des attraits principaux de la ville.

À ce sujet, le lien entre les guides de voyage et Casamémoire paraît évident compte tenu de l'intégration du Guide Vert Michelin et du Guide du Routard dans le projet Mutual Heritage. De plus, il semblerait que Le Petit Futé ait aussi été en contact avec l'association, mais l'intervention de cette dernière dans le cadre de la rédaction de ce guide reste à creuser. À la vue des descriptions architecturales précises, de la mention de la plupart des quartiers ou bâtiments sélectionnés par Casamémoire dans son dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO et de la présence des coordonnées de l'association dans trois des quatre guides, la seconde hypothèse selon laquelle Casamémoire aurait une influence sur l'image touristique de Casablanca au niveau des guides de voyage semble également être confirmée.

Cependant, l'hypothèse selon laquelle Casamémoire aurait une influence au niveau de l'image touristique donnée par le CRT reste à démontrer. En effet, bien que parmi les projets de développement touristique de Casablanca - et donc dans le PDRT de la ville - le patrimoine récent soit présent, on ne peut pas véritablement savoir si cette mention provient d'une volonté propre au CRT et au Ministère du tourisme ou si Casamémoire influence cette prise en considération.

Au terme de ce travail de mémoire, quelques questions se posent encore et pourraient faire l'objet de futures recherches. Par exemple, il serait intéressant d'approfondir les relations entretenues entre les guides de voyage et Casamémoire et de tenter de comprendre le rôle de l'association dans le choix des attraits touristiques de la ville. Au niveau du tourisme culturel,

le potentiel de grands événements tels que le Festival de Casablanca pourrait également être traité. Aussi, la question du « patrimoine partagé » pourrait être étudiée afin de comprendre la manière dont les marocains appréhendent ce legs colonial. Une telle recherche pourrait faire l'objet d'une comparaison avec d'autres villes anciennement colonisées.

Dans ce travail de mémoire, il s'agissait de proposer une nouvelle approche de Casablanca, jusqu'à présent rarement abordée d'un point de vue touristique. Sachant que le sujet est consacré à la seule ville de Casablanca, l'apport empirique aux études du tourisme de ce travail de mémoire reste limité. Néanmoins, compte tenu de l'assemblage de nombreux éléments historiques, statistiques et empiriques, cette recherche permet une comparaison avec d'autres villes du Maroc, voire d'autres destinations touristiques mondiales.

Références bibliographiques

- Abry, A. et Carabelli, R. (2005). Introduction. Dans Abry, A. et Carabelli, R. (dir.), *Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée* (p. 13-28). Paris : Éditions Maisonneuve et Larose.
- Anderson, B. (1996). *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* (P.-E. Dauzat, trad.). Paris : Éditions la Découverte. (Ouvrage original publié en 1983 sous le titre *Imagined communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London : Verso).
- Audrerie, D. (1997). *La notion et la protection du patrimoine*. Coll. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France.
- Audrerie, D. (2003). *Questions sur le patrimoine*. Bordeaux : Éditions Confluences.
- Audrerie, D. (2009). De l'éthique touristique. Dans D. Audrerie (dir.), *Patrimoine et tourisme* (p. 37-43). Talence : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Awad, M. (dir.). (2005). *Patrimoines partagés en Méditerranée. Éléments clés de la réhabilitation. EUROMED Heritage II*. Alexandrie : Alexandria Preservation Trust, Awad & Partners.
- Babelon, J.-P. et Chastel, A. (1994). *La notion de patrimoine*. Paris : Éditions Liana Levi.
- Barthel, P.-A. (2010). Casablanca-Marina: un nouvel urbanisme marocain des grands projets. *Autrepart*, 55, 71-88.
- Bainbridge, J., Bing, A., Clammer, P., Ranger, H. (2011). *Lonely Planet. Maroc*. Paris : En voyage Éditions.
- Béghain, P. (2001). Questions sur le patrimoine. Dans CERTU, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XX^{ème} siècle. Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000* (p. 45-46). Lyon : Éditions du CERTU.
- Borghi, R., Mariotti, A. et Safarzadeh, N. (dir.). (2011). *Manuel Tourisme et Patrimoine récent/Handbook on Tourism and recent heritage*. Mutual Heritage : Casablanca.
- Bouin, F. (2009). Le tourisme est-il vecteur de mise en valeur durable ? Dans D. Audrerie (dir.), *Patrimoine et tourisme* (p. 25-30). Talence : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Brace Taylor, B. (1984). Rethinking colonial architecture : Demythologising Colonial Architecture, Forms and Models. *Mimar*, 13, 16-25. Récupéré le 27 septembre 2011 du site : http://archnet.org/library/documents/one-document.jsp?document_id=4505
- Brumard, N. et Souty, E. (ed.) (2012). *Maroc. Le Guide Vert*. Boulogne-Billancourt : Michelin Éditions.
- Carabelli, R. (2011). Introduction. Patrimoine récent et tourisme, pour une approche « bi-partisane ». Dans R. Borghi, A. Mariotti, et N. Safarzadeh (dir.), *Manuel Tourisme et Patrimoine récent/Handbook on Tourism and recent heritage* (p. 17-25). Mutual Heritage : Casablanca.
- Cattedra, R. (2003). Casablanca : la réconciliation patrimoniale comme enjeu de l'identité urbaine. *Rives méditerranéennes*, 16. Récupéré le 20 décembre 2010 de la revue : <http://rives.revues.org/436>
- Casamémoire. (2007). *Statuts modifiés*. Communication non publiée.

- Casamémoire. (2010a). *Liste des membres du Comité de pilotage du PRAM*. Communication non publiée.
- Casamémoire. (2010b). *Dossier de formation des guides. Visites guidées de Casablanca & Activités de l'école d'été « Tourisme et patrimoine du XX^{ème} siècle au Maroc »*. Communication non publiée.
- Casamémoire et Mutual Heritage. (n.d.). *Casablanca, ville du XX^{ème} siècle, carrefour d'influences*. Mutual Heritage : Casablanca.
- Cazes, G. et Potier, F. (1996). *Le tourisme urbain*. Paris : Collection Que sais-je, PUF.
- Chesnel, M. (2001). *Le tourisme culturel de type urbain : aménagement et stratégies de mise en valeur*. Paris : L'Harmattan.
- Choay, F. (1992). *L'allégorie du patrimoine*. Paris : Seuil.
- Choay, F. (2009). *Le patrimoine en questions : anthologie pour un combat*. Paris : Seuil.
- Claval, P. (2003). Sens patrimoniaux dans le monde. Dans M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (dir.) (2003). *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XXI^{ème} siècle* (p. 45-58). Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Cohen, J.-L. et Eleb, M. (2004). *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*. Paris : Éditions Hazan.
- Conseil Régional du Tourisme. (n.d.). *Casablanca, vitrine moderne. Vers un tourisme de culture et de loisirs*. Récupéré le 27 juillet 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/docspdf/PDRT/PDRT%20Casablanca/PDRT%20Casablanca.pdf>
- Cousin, S. (2008). L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel. *Civilisations*, vol. LVII, n° 1-2, 41-56.
- Dalle, I. (2007). *Maroc. Histoire, société, culture*. Paris : Éditions La Découverte.
- Daoud, Z. (2005). *Casablanca en mouvement. Des innovateurs dans la ville*. Paris : Éditions Autrement.
- Denèfle, S. (2005). Habiter le patrimoine du XX^{ème} siècle : l'exemple de la « Maison radieuse » de Le Corbusier à Rezé les Nantes. Dans M. Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu* (p. 51-61). Rennes : Presses Universitaire de Rennes.
- Département du tourisme. (2006). *Dossier de presse. 6^{ème} édition des Assises Internationales du Tourisme au Maroc*. Tanger, 2006. Récupéré le 2 août 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/docspdf/Actualités/DP%20Assises%20final%202703-Fr.doc>
- De Sardan, J.-P.-O. (1995). La politique du terrain. *Enquête. Les terrains de l'enquête*, 1, 71-109. Récupéré le 26 août 2012 du site de la revue : <http://enquete.revues.org/document263.html#tocto4>
- Destaing, É. et Trazzi, A. (ed.). (2009). *Consciencias patrimoniales/Heritage awareness. Matériaux de cours issus des formations Mutual Heritage/Mutual Heritage training materials*. Bologne : Bononia University Press.
- Du Payrat, O. (2001). Avant-propos. Dans CERTU, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XX^{ème} siècle. Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000* (p. 9). Lyon : Éditions du CERTU.

- Écochard, M. (1955). *Casablanca : le roman d'une ville*. Paris : Éditions de Paris.
- Fadili-Toutain, R. (2010). Historique de la sauvegarde par la législation. Dans R. Cattedra, P. Garret, C. Miller et M. Volait (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*. Beyrouth / Rabat : Presses de l'Ifpo / Centre Jacques Berque (« Études contemporaines »). Récupéré le 24 juillet 2012 du site : <http://ifpo.revues.org/883>
- Forum marocain du tourisme. (2005). *Rapport d'expertise du tourisme marocain. Évolution des nuitées réalisées dans les hôtels classés par marché 1992-2004*. Récupéré le 25 juillet 2012 du site : <http://fmdt.ma/download/Sts/Als/nuitées92-04.pdf>
- Garret, P. (2002). La fabrique publique de l'espace public confrontée aux intérêts privés. Lyautey, Prost et les « bâtisseurs de Casablanca » au début du Protectorat français. *Géocarrefour*, 77(3), 245-254.
- Garret, P. (2003, décembre). À propos d'identité(s) marocaine(s) et du (faux) paradoxe de la patrimonialisation de l'héritage architectural issu de la colonisation à Casablanca. Communication présentée lors du colloque Fabrication, gestion et pratiques des territoires, École d'Architecture de Paris-Val de Seine.
- Gharbi, I. et Tabet, Y. (2007-2008). Processus de patrimonialisation. Dans J.-P. Bobenriether (dir.), *Architecture et Patrimoine du XX^{ème} siècle/des villes orientales* (p. 16-17). Récupéré le 10 juillet 2010 du site de Paris-Belleville École Nationale Supérieure d'Architecture : http://www.paris-belleville.archi.fr/UserFiles/File/Ens_FormSpe_DSA_AP_newsletter2_ok.pdf
- Gloaguen, P. (dir.). (2012). *Maroc. Le Guide du Routard*. Paris : Hachette livre.
- Gravari-Barbas, M. et Guichard-Anguis, S. (2003a). Introduction. Dans M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (dir.) (2003). *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XX^{ème} siècle* (p. 9-22). Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Gravari-Barbas, M. et Guichard-Anguis, S. (2003b). Introduction. Dans M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (dir.) (2003). *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XXI^{ème} siècle* (p. 25-28). Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Gravari-Barbas, M. (dir.) (2005). *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu*. Rennes: Presses Universitaire de Rennes.
- Gravari-Barbas, M. (2005a). Introduction générale. Dans M. Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu* (p. 11-18). Rennes: Presses Universitaire de Rennes.
- Gravari-Barbas, M. (2005b). Introduction. Dans M. Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu* (p. 147-154). Rennes: Presses Universitaire de Rennes.
- Grefte, X. (2000, juin). Le patrimoine comme ressource pour la ville. *Les annales de la recherche urbaine*, 86, 29-38. Récupéré du site de la revue : http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Grefte_ARU_86.pdf
- Grefte, X. (2003). *La Valorisation économique du patrimoine*. Paris : La documentation Française.
- Halbertsma, M. (2011). Introduction. Dans M. Halbertsma, A. van Stipriaan et P. van Ulzen (dir.), *The Heritage Theatre : Globalisation and Cultural Heritage* (p. 1-22). Newcastle upon Tyne : Cambridge Publishing.

Harvey, D. C. (2001). Heritage Pasts and Heritage Presents: temporality, meaning and the scope of heritage studies. *International Journal of Heritage Studies*, 7(4), 319-338. Récupéré le 29 septembre 2011 du site :

<http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13581650120105534>

Hillali, M. (2007). *La politique du tourisme au Maroc. Diagnostic, bilan et critique*. Paris : L'Harmattan.

Joussset, D. et Choi, Y.-S. (2007-2008). Politique touristique et authenticité patrimoniale. Dans J.-P. Bobenriether (dir.), *Architecture et Patrimoine du XX^{ème} siècle/des villes orientales*. Récupéré le 10 juillet 2010 du site de Paris-Belleville École Nationale Supérieure d'Architecture :

http://www.paris-belleville.archi.fr/UserFiles/File/Ens_FormSpe_DSA_AP_newsletter2_ok.pdf

Kassou, A. (n.d.). *Histoire de Casablanca*. Communication non publiée.

Kassou, A. (1998). *Politique urbaine à Casablanca. Récurrences et symbolique* (Mémoire de DEA non publié). Université François Rabelais de Tours, France.

Kassou, A. (2005). Maroc. Attirail et résultats : le grand décalage. Dans A. Abry, et R. Carabelli (dir.), *Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée* (p. 191-223). Paris : Éditions Maisonneuve et Larose.

Kassou, A. (2010). Casablanca, enjeux et limites d'une patrimonialisation en cours (Témoignage). Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 177-184). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.

Kassou, A. (dir.) (2011). *Guide des architectures du XX^{ème} siècle de Casablanca*. Rabat : Éditions Maure et Graphely.

Kneubühler, M. (2010, avril). *Tourisme et patrimoine : une tension féconde*. Communication présentée lors du séminaire « Tourisme et Patrimoine » par Casamémoire, Casablanca, Maroc.

Kneubühler, M. (2011). Tourisme et patrimoine - quelques éléments de cadrage. Dans R. Borghi, A. Mariotti et N. Safarzadeh (dir.), *Tourisme et patrimoine récent/Handbook on Tourism and recent heritage* (p. 39-56). Casablanca : Mutual Heritage.

Lahmini, N. (2005). Innovations « radicales » et patrimonialisation dans le logement populaire : des exemples pour comprendre, enjeux et problèmes de ce « rapprochement » récent. Dans M. Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu* (p. 207-226). Rennes: Presses Universitaire de Rennes.

Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale. (2005). *Casablanca : métropole touristique urbaine d'envergure internationale*. Récupéré le 3 août 2012 du site :

<http://www.fmdt.ma/download/Drs/Casablanca-PDRT.pdf>

Naciri, M. (2010). Les préalables à la réhabilitation des centres historiques dans les pays arabes : une personnalité, une structure, une volonté. Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 67-74). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.

Neyret, R. (2001). Du « non patrimoine » au « tout patrimoine ». Quel patrimoine pour le XX^{ème} siècle ? Dans CERTU, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XX^{ème} siècle. Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000* (p. 23-31). Lyon : Éditions du CERTU.

Observatoire du tourisme du Maroc. (n.d.). *Statistiques pour le tourisme au Maroc pour le mois de décembre 2011*. Récupéré le 25 juillet 2012 du site :

<http://www.tourisme.gov.ma/docspdf/TourismeEnChiffre/TBNAT%2012-11.pdf>

Origet du Cluzeau, C. (1998). *Le tourisme culturel*. Coll. Que sais-je ?, Paris : Presses Universitaires de France.

Patin, V. (2005). *Tourisme et patrimoine*. Paris : La Documentation française.

Pierre, J.-L. (2002). *Casablanca et la France. XIX^{ème}-XX^{ème} siècles. Mémoires croisées*. Casablanca : EDDIF.

Russeau, S. (2005). Logiques d'acteurs et processus d'inscription à l'Unesco. Quelle prise en compte des enjeux sociaux dans la gestion du label Unesco à Québec ? Dans M. Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine. Enjeux, approches, vécu* (p. 333-350). Rennes: Presses Universitaire de Rennes.

Sawicki, F. (2000). Les politistes et le microscope. Dans M. Bachir (dir.), *Les méthodes au concret* (p. 143-164). Paris : Presses Universitaires de France.

Sbihi- Alaoui, F.-Z. et Raynal, J.-P. (2004). Casablanca : un patrimoine préhistorique exceptionnel. *Bulletin d'archéologie marocaine XX*, p. 1-17. Récupéré le 22 juillet 2011 du site : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/03/23/26/PDF/BAM_XX-1.pdf

Stafford, J. (dir.). (1996). *Développement et tourisme au Maroc*. Montréal : L'Harmattan.

Szeremeta, S. (dir.). (2011). *Le Petit Futé Casablanca*. Paris: Nouvelles éditions de l'Université.

Timothy, D. J. et Boyd, S. W. (2006). Heritage Tourism in the 21st Century : Valued Traditions and New Perspectives. *Journal of Heritage Tourism*. 1(1), 1-16.

Toulier, B. (2005). France. Le patrimoine du XX^{ème} siècle. Dans A. Abry et R. Carabelli (dir.), *Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée* (p. 297-304). Paris : Éditions Maisonneuve et Larose.

Toulier, B. (2010). Méthode d'inventaire du « patrimoine architectural » du XX^{ème} siècle. Dans É. Destaing et A. Trazzi (ed.), *Consciences patrimoniales/Heritage awareness. Matériaux de cours issus des formations Mutual Heritage/Materials from Mutual Heritage training. Volume 2* (p. 19-26). Bologne : Bononia University Press.

UNESCO/UNITWIN Network. (2007, septembre). Culture, Tourisme, Développement. Dans *Mettre en réseau les sites et accompagner un développement durable des territoires par le tourisme culturel : outils, enseignements, structuration des coopérations*. Rimini: La Pieve Poligrafica.

Van Campenhoudt, L., Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.

Verdelli, L. (2010). Processus de patrimonialisation et paysages culturels vivants évolutifs. Dans É. Destaing et A. Trazzi (ed.), *Consciences patrimoniales/Heritage awareness. Matériaux de cours issus des formations Mutual Heritage/Materials from Mutual Heritage training. Volume 2* (p. 27-41). Bologne : Bononia University Press.

Pages spécifiques de sites internet

ACCOR Hôtels. (2012). *Descriptif de l'hôtel. Novotel Casablanca City Center*. Récupéré le 3 août 2012 du site : <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6572-novotel-casablanca-city-center/index.shtml>

ACCOR Hôtels. (2012). *Descriptif de l'hôtel. Sofitel Casablanca Tour Blanche*. Récupéré le 3 août 2012 du site : <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6811-sofitel-casablanca-tour-blanche/index.shtml>

ACCOR Hôtels. (2012). *Descriptif de l'hôtel. Ibis Casa City Center*. Récupéré le 3 août 2012 du site : <http://www.accorhotels.com/fr/hotel-6573-ibis-casa-city-center/index.shtml>

Casablanca. (2012, mise à jour 22 juillet). Dans *Wikipedia*. Récupéré de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Casablanca>

Casablanca.ma. (n.d.). *Le Centre ville*. Récupéré le 4 août 2012 du site officiel du Grand Casablanca : <http://www.casablanca.ma/index/portal/media-type/html/user/anon/page/touriste.psml?noteid=2463>

Casamémoire. (n.d.). *Casamémoire : Liste des bâtiments inscrits*. Récupéré le 7 août 2012 du site : <http://www.casamemoire.org/index.php?id=22>

Casamémoire. (n.d.). *Casamémoire : Les styles d'architecture dans le centre ville*. Récupéré le 14 août 2012 du site : <http://casamemoire.org/index.php?id=11>

Casamémoire. (n.d.). *Casamémoire: sa création, son histoire*. Récupéré le 16 août 2012 du site : <http://casamemoire.org/index.php?id=4>

Centre régional d'investissement du Grand Casablanca. (n.d.). *Les bonnes raisons d'investir à Casablanca*. Récupéré le 24 juillet 2012 du site : <http://www.casainvest.ma/casainvest/tabid/55/Default.aspx>

Compagnie Générale Immobilière. (n.d.). *Palais des congrès*. Récupéré le 3 août 2012 du site : <http://www.casablancamarina.ma/info.php?id=6>

Compagnie Générale Immobilière. (n.d.). *L'aquarium*. Récupéré le 3 août 2012 du site : <http://www.casablancamarina.ma/news.php?id=11>

Docomomo (2012). *Docomomo International's mission*. Récupéré le 5 juillet 2012 du site : <http://www.docomomo.com/mission.php>

Gouvernement du Royaume du Maroc. (n.d.). *Tourisme : Vision 2020*. Récupéré le 6 août 2012 du site : <http://www.maroc.ma/PortailInst/Fr/MenuGauche/Les+grands+chantiers/Tourisme/>

Ministère du tourisme du Maroc. (n.d.). *Tourisme en chiffres. Chiffres clés*. Récupéré le 25 juillet 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/francais/5-Tourisme-chiffres/ChiffresCles.htm>

Ministère du tourisme du Maroc. (n.d.). *Vision 2020 en bref*. Récupéré le 25 juillet 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/francais/2-Vision2020-Avenir/1-en-bref/enbref.htm>

Ministère du tourisme du Maroc. (n.d.). *Tourisme en chiffres. Capacité d'hébergement*. Récupéré le 25 juillet 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/francais/5-Tourisme-chiffres/CapaciteHoteliere.htm>

Ministère du tourisme du Maroc. (n.d.). *Vision 2010 et avenir. Les chantiers. Conseils régionaux*. Récupéré le 4 septembre 2012 du site : <http://www.tourisme.gov.ma/francais/2-Vision2010-Avenir/2-chantiers/7-OrganisationInstitutionnelle/ConseilsRegionauxTourisme.htm>

Morocco Mall. (2012, mise à jour 27 juillet). Dans *Wikipedia*. Récupéré de : http://fr.wikipedia.org/wiki/Morocco_Mall

Mutual Heritage (2012, mise à jour le 8 juin). *Patrimoine récent et guides touristiques : Le guide vert Michelin Maroc et Le guide du routard Maroc accueillent « Mutual Heritage »*. Récupéré le 25 août 2012 du site : <http://www.mutualheritage.net/fr/patrimoine-recent-et-guides-touristiques-le-guide-vert-michelin-maroc-et-le-guide-du-routard-maroc-accueillent-mutual-heritage->

Observatoire du tourisme du Maroc. (n.d.). *Statistiques sur la fréquentation hôtelière de la ville de Casablanca pour le mois de décembre 2011*. Récupéré le 26 juillet 2012 du site : <http://observatoiredutourisme.ma/le-tourisme-en-chiffre/tableaux-de-bord-regionaux/tableaux-de-bord-regionaux-12-2011/>

UNESCO (2008). *Critères de sélection pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco*. Récupéré le 5 juillet 2012 du site : <http://whc.unesco.org/fr/criteres>

World Monuments Fund (2012). *Core Programs*. Récupéré le 5 juillet 2012 du site : <http://www.wmf.org/content/core-programs>

Sources

- Berriane, M. (2010). Patrimoine et patrimonialisation au Maroc. Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 11-17). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.
- Bouché, P. (2007-2008). Casablanca. Dans J.-P. Bobenriether (dir.), *Architecture et Patrimoine du XX^{ème} siècle/des villes orientales* (p. 14-15). Récupéré le 10 juillet 2010 du site de Paris-Belleville École Nationale Supérieure d'Architecture : http://www.paris-belleville.archi.fr/UserFiles/File/Ens_FormSpe_DSA_AP_newsletter2_ok.pdf
- Breathnach, T. (2006). Looking for the Real Me : Locating the Self in Heritage Tourism. *Journal of Heritage Tourism*. 1(2), 100-120.
- Garret, P. (2005). Casablanca confrontée à l'État colonisateur, aux colons et aux élites locales : essai de micro histoire de la construction d'une ville moderne. Dans H. Vacher (dir.), *La ville coloniale au XX^{ème} siècle : d'un sujet d'action à un objet d'histoire* (p. 27-39). Paris : Maisonneuve et Larose.
- Girard, M. et Jelidi, C. (2010). La patrimonialisation de l'architecture produite sous le protectorat français au Maroc. (Cas de la médina de Fès). Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 75-88). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.
- Girard, N. (2003). Patrimoine et politiques urbaines en Méditerranée. Le passé recomposé. *Rives méditerranéennes*, 16, 7-10. Récupéré le 7 janvier 2011 du site de la revue : <http://rives.revues.org/433>
- Gravari-Barbas, M. et Ripoll, F. (2010). Introduction : De l'appropriation à la valorisation, et retour. *Noroi* 217(4), 7-12. Récupéré le 31 mars 2012 du site : <http://noroi.revues.org/index3435.html>
- Hobsbawm, E. (2006). Introduction : Inventer des traditions. Dans E. Hobsbawm et T. Ranger (dir.), *L'invention de la tradition* (p. 11-25). Paris : Éditions Amsterdam.
- Hobsbawm, E. (2006). Production de masse des traditions et traditions productrices de masses : Europe, 1870-1914. Dans E. Hobsbawm et T. Ranger (dir.), *L'invention de la tradition* (p. 279-324). Paris : Éditions Amsterdam.
- Kurzac-Souali, A.-C. (2010). Intentions, représentations et patrimonialisation plurielle des médinas marocaines. Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 89-117). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.
- Magnoni, A. et Cable, M. (2008). Whose Culture is it Anyway ? Anthropological Perspectives on Identity and Representation in the Context of Ethnic and Heritage Tourism. *Journal of Heritage Tourism*. 3 (4), 227-230.
- Mesplier-Pinet, J. (2009). Culture et patrimoine aujourd'hui, peuvent-ils contribuer au développement touristique? Dans D. Audrerie (dir.), *Patrimoine et tourisme* (p. 11-24). Talence : Presses Universitaires de Bordeaux.
- Middleton, M. (2007). Framing Urban Heritage and the International Tourist. *Journal of Heritage Tourism*. 2 (1), 1-13.

Organisation mondiale du tourisme. (1999, octobre). *Code mondial d'éthique du tourisme*. Santiago du Chili : Organisation mondiale du tourisme. Récupéré le 21 janvier 2012 du site : http://www2.univ-mlv.fr/ecosoc/secteurs_activites/tourisme/Heber_Code_mondial_dethique_du_tourisme.pdf

Poria, Y., Biran, A. et Reichel, A. (2006). Tourist Perceptions : Personal vs. Non-Personal. *Journal of Heritage Tourism*. 1(2), 121-132.

Poulot, D. (2003). La naissance d'une tradition européenne du patrimoine. Dans M. Gravari-Barbas et S. Guichard-Anguis (dir.) (2003). *Regards croisés sur le patrimoine à l'aube du XX^{ème} siècle* (p. 29-43). Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.

Robinson, M. D. (2011). Meaning in Chaos ? Experiencing Cultural Heritage and the Challenge of the Popular. Dans M. Halbertsma, A. van Stipriaan et P. van Ulzen (dir.), *The Heritage Theatre : Globalisation and Cultural Heritage* (p. 215-240). Newcastle upon Tyne : Cambridge Publishing.

Skounti, A. (2010). De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? Dans A. Ben Hadda (dir.), *Hesperis Tamuda. Patrimoine et patrimonialisation au Maroc* (vol. XLV, p. 19-34). Rabat : Éditions & Impressions Bouregreg.

Toulier, B. (2001). Le patrimoine du XX^{ème} siècle : quelles valorisations ? Dans CERTU, *Un présent qui passe. Valoriser le patrimoine du XX^{ème} siècle. Rencontres au couvent de la Tourette 1997-2000* (p. 85-87). Lyon : Éditions du CERTU.

Willson, G. B., et McIntosh, A. J. (2007). Heritage Buildings and Tourism : An Experiential View. *Journal of Heritage Tourism*, 2(2), 75-93.

Volait, M. (2010). Introduction. Dans R. Cattedra, P. Garret, C. Miller et M. Volait (dir.), *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*. Beyrouth / Rabat : Presses de l'Ifpo / Centre Jacques Berque (« Études contemporaines »). Récupéré le 27 avril 2011 du site : <http://ifpo.revues.org/869#notes>

Sites internet

Casamémoire, Association de sauvegarde du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle au Maroc

<http://casamemoire.org/>

Conseil Régional du Tourisme (CRT) de Casablanca

<http://www.visitcasablanca.ma/>

Mutual Heritage

<http://www.mutualheritage.net/>

Annexes

Table des Annexes

Annexe 1 : Cartes et plans.....	2
1.1. Carte géographique du Maroc	2
1.2. Carte touristique de Casablanca	3
1.3. Découpage administratif de la région du Grand Casablanca.....	4
1.4. Casablanca, plan guide d'architecture moderne centre Ville	5
1.5. Plan de situation Casa City Center	7
1.6. Plan de situation du projet de la Marina	8
1.7. Trajet du futur tramway de Casablanca.....	9
Annexes 2 : Les références architecturales de Casablanca	10

Annexe 1 : Cartes et plans

1.1. Carte géographique du Maroc



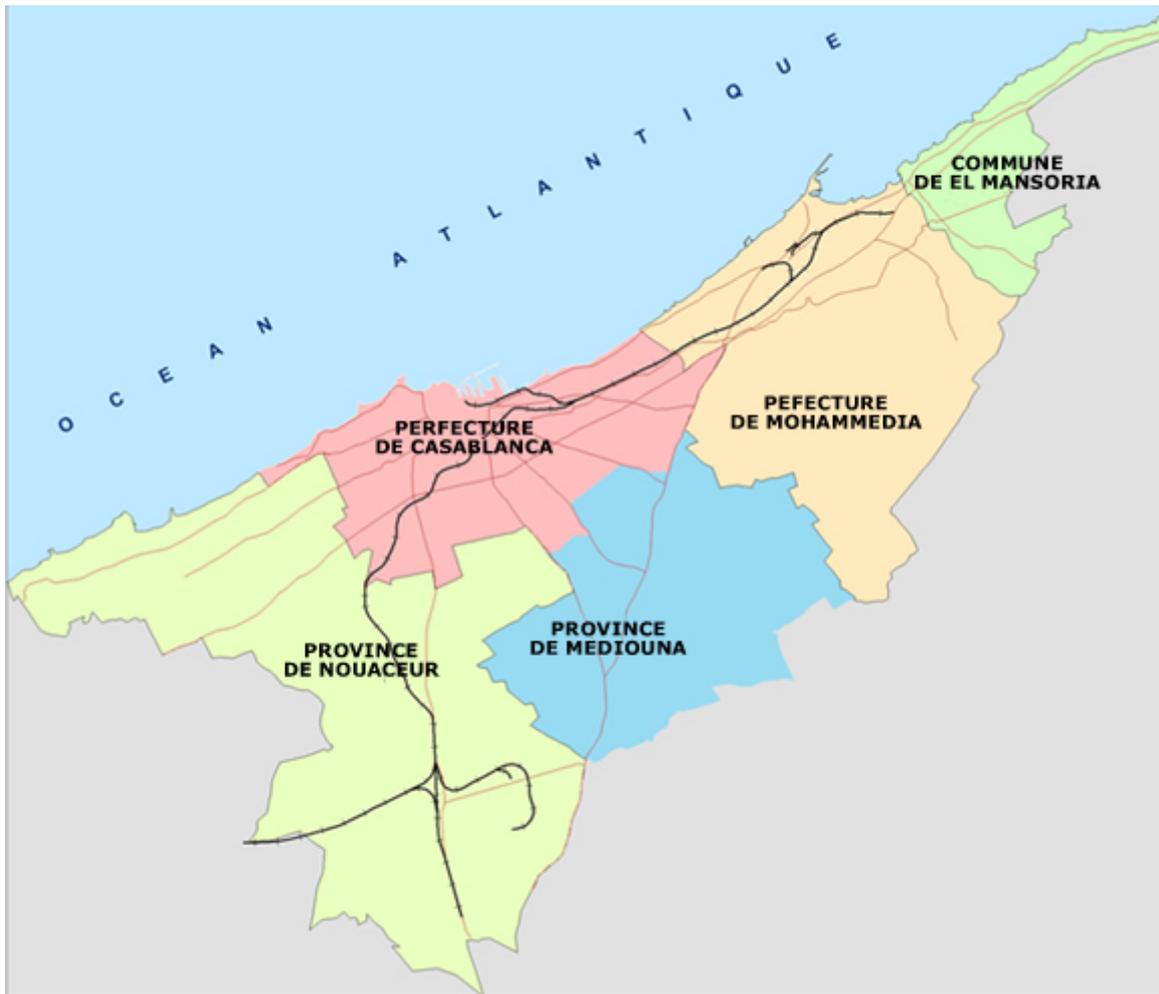
Source : Casamémoire et Mutual Heritage (n.d.)

1.2. Carte touristique de Casablanca



Source : <http://maarif.unblog.fr/carte-de-casablanca/> récupéré le 22 juillet 2012

1.3. Découpage administratif de la région du Grand Casablanca



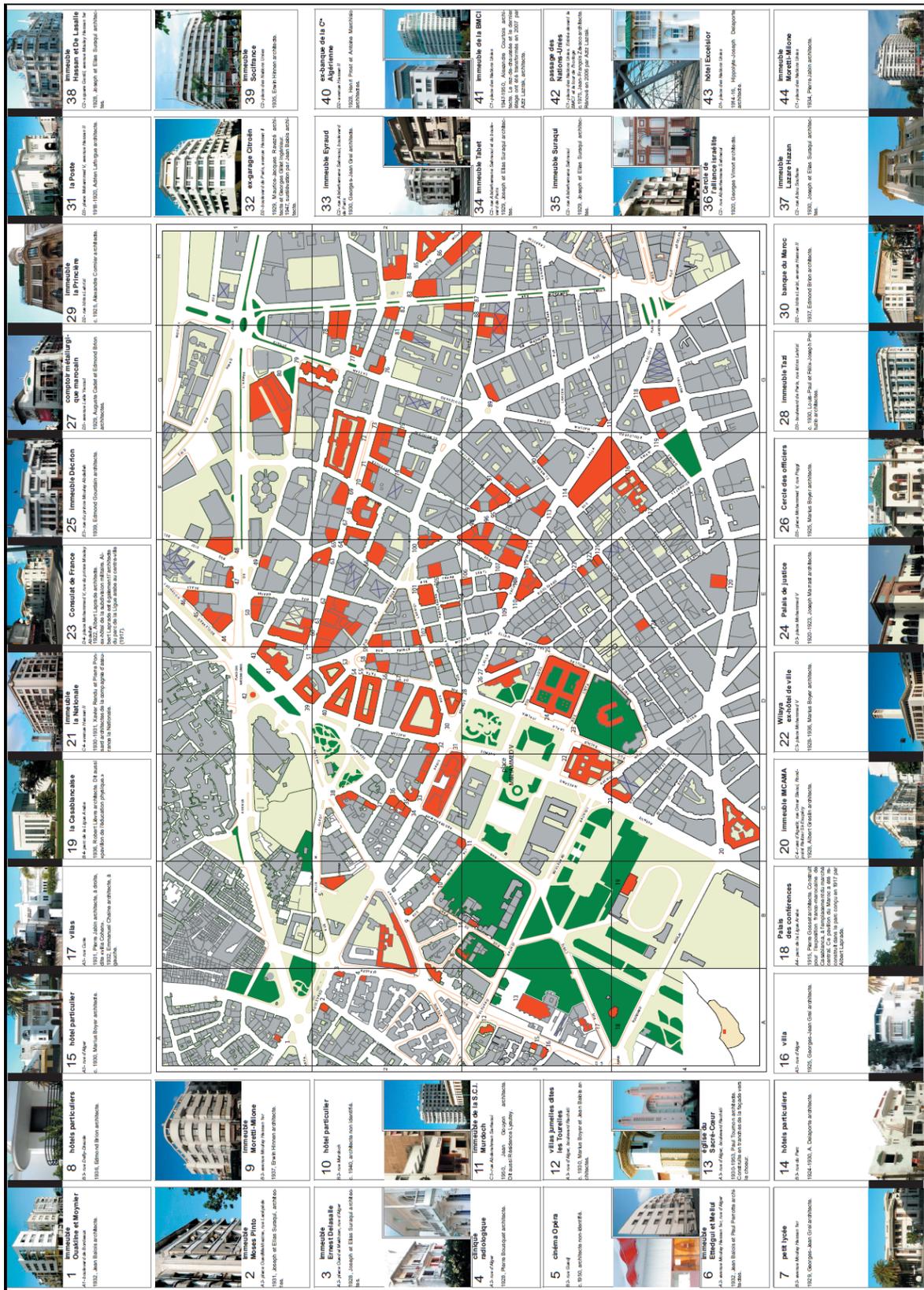
Source : <http://www.auc.ma/def.asp?info=1155> récupéré le 19 juillet 2012

Plan guide d'architecture moderne - Casablanca - centre ville

Le plan d'urbanisme de la ville nouvelle de Casablanca a été approuvé en 1957. Il a permis de créer un cadre d'habitat moderne et de développer le centre-ville.

Le plan d'urbanisme de la ville nouvelle de Casablanca a été approuvé en 1957. Il a permis de créer un cadre d'habitat moderne et de développer le centre-ville.

45	hôtel Plaza 27- avenue Mohammed VI 1929, Mohamed El Bacha architecte.	46	immeuble Manassei 27- avenue Mohammed VI 1929, Aldo Moro architecte.	47	immeuble Ymouk 27- avenue Mohammed VI 1929, Pierre Jeanneret architecte.	48	hôtel El Mansour 191, Emir El Dakhil architecte.	49	immeuble des Hespérides 191, Albert Piquenois architecte.	50	immeuble Octéclic 191, Yves Herson architecte.	51	immeuble Tison 191, Mohamed El Bacha architecte.	52	immeuble El Ghoul 191, Mohamed El Bacha architecte.
53	immeuble Berrahman 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	54	immeuble Tazi 27- avenue Mohammed VI 1929, Aldo Moro architecte.	55	immeuble tazi 27- avenue Mohammed VI 1929, Aldo Moro architecte.	56	chemin Lunella 191, Robert Jeanneret architecte.	57	immeuble de la S.C.T. 191, Robert Jeanneret architecte.	58	immeuble Baile 191, Yves Herson architecte.	59	immeuble Benmarash 191, Aldo Moro architecte.	60	cinéma Empire 191, Aldo Moro architecte.
61	hôtel Bon Marché 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	62	immeuble Grand Bon Marché 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	63	imm. de Carabancia 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	64	immeuble de la rue du p'tit Poucet 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	65	immeuble des frères 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	66	cinéma Riato 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	67	immeuble de la Vierge 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	68	la Bourne - la Poste 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
69	immeuble Martret 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	70	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	71	imm. de Bassanau 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	72	marché central 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	73	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	74	immeuble S.M.H. sud 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	75	immeuble Escot 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	76	imm. de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
77	L'Unité de Casablanca 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	78	imprimerie réunies 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	79	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	80	gare centrale 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	81	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	82	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	83	immeuble Margarin 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	84	hôtel les Ambassadeurs 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
85	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	86	centre de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	87	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	88	pharmacie centrale 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	89	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	90	immeuble Domercq 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	91	garage Coll 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	92	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
93	immeuble Bourlaid 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	94	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	95	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	96	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	97	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	98	hôtel Voubilis 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	99	hôtel Transatlantique 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	100	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
101	B.C.M. 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	102	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	103	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	104	hôtel Gaymer 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	105	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	106	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	107	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	108	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
109	banque 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	110	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	111	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	112	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	113	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	114	garage Auto-Hall 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	115	immeuble Paure 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	116	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.
117	cinéma le Collège 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	118	garage Vovo 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	119	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	120	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	121	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	122	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	123	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.	124	immeuble de la rue de la République 27- avenue Mohammed VI 1929, Edmond Elton architecte.



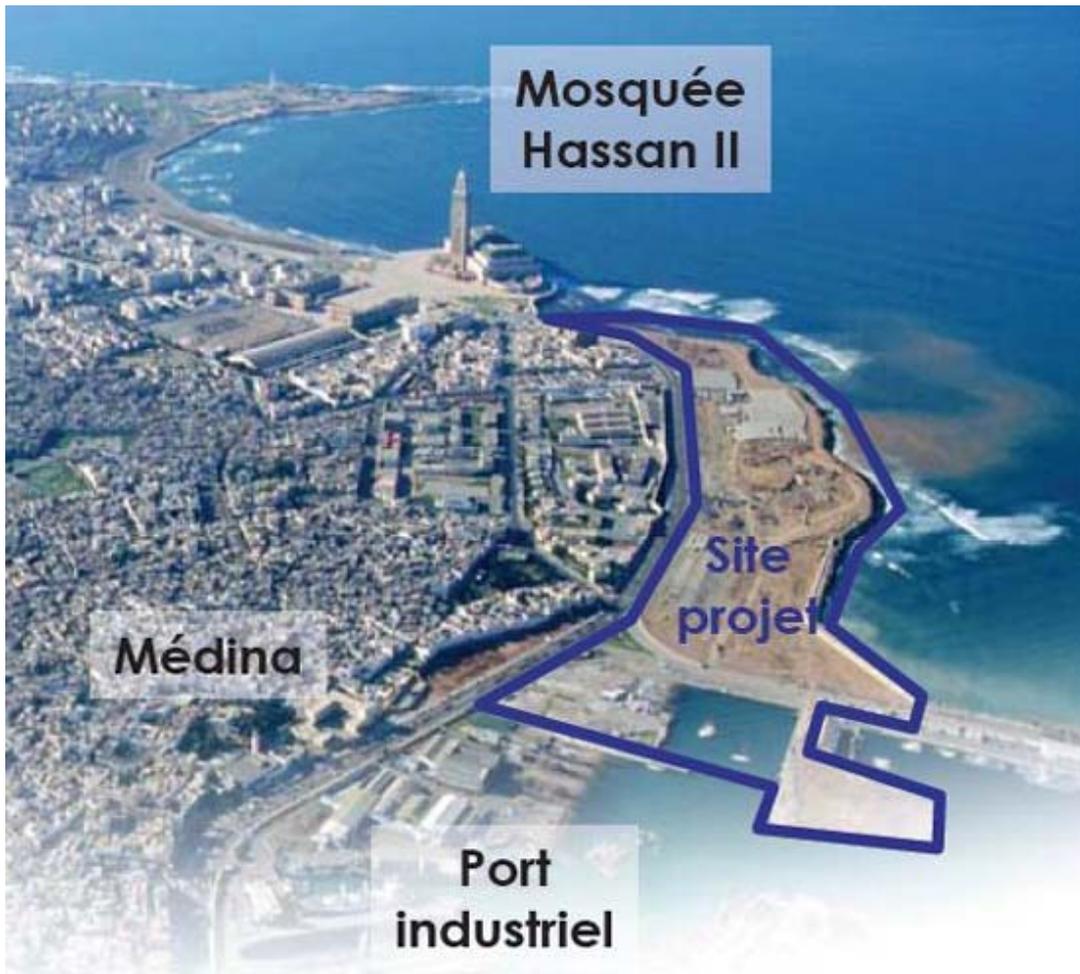
Source : Casamémoire

1.5. Plan de situation Casa City Center



Source : Conseil Régional du Tourisme (n.d.)

1.6. Plan de situation du projet de la Marina



Source : <http://www.archi-mag.com/forum/viewtopic.php?pid=19/> récupéré le 7 août 2012

1.7. Trajet du futur tramway de Casablanca



Source : http://www.casatramway.ma/Le_Projet/page-14-2 récupéré le 5 août 2012

Annexes 2 : Les références architecturales de Casablanca

À Casablanca, la quasi-totalité des bâtisses de la ville ont été construites dans le courant du XX^{ème} siècle. Contrairement à l'Europe, les différents styles architecturaux ne se rapportent à des périodes historiques précises. Les architectes de Casablanca étaient formés pour la plupart dans les Écoles des Beaux Arts et avaient suivi un apprentissage de nombreuses références architecturales, du classicisme au baroque et aux diverses références contemporaines. Aussi, en parcourant la ville, on trouve aujourd'hui des façades aux références néo-classique, néo-renaissance, Art-nouveau, Art déco, néomauresque et le moderne (Casamémoire, 2010b).

a) La référence néo-classique

En Europe, les bâtiments de référence néo-classique datent du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} siècle et s'inspire du style classique. À Casablanca, les bâtiments néo-classiques ont été construits jusqu'aux années 1930 et se sont développés en largeur plutôt qu'en hauteur. On y retrouve le style gréco-romain avec des colonnes, des frontons et des portiques. Les caractéristiques principales de cette référence se reconnaissent à la présence de balcons, loggias, décorations florales, guirlandes et médaillons sculptés (<http://casamemoire.org/index.php?id=11>; Casamémoire, 2010b).



Référence néo-classique à Casablanca. Source : Casamémoire (2010b)

b) La référence néo-renaissance

Les bâtisses de référence néo-renaissance ont été construites à Casablanca dès 1912. Ce style, inspiré de l'Italie présente des tympans, des colonnes, des pilastres, des demi-colonnes et de nombreux éléments décoratifs. Les façades sont plus grandes, plus structurée et plus simples que celles de la Renaissance (Casamémoire, 2010b).



Référence néo-renaissance. Source : Casamémoire (2010b)

c) La référence néomauresque

Les architectures de référence néomauresque ont été construites à partir de 1912 à Casablanca et découlent de la politique lyautéenne qui préconisait les mélanges entre références marocaines et modernes. Il s'agit d'un mélange entre les styles Art-nouveau, néo-classique, Art déco et traditions locales. Sur leurs façades, on retrouvera des arcs brisés, des azujelos ou carreaux de faïence, des pergolas, des auvents, et sur leur toit, des tuiles vertes. On y retrouve également des zelliges, du fer forgé, des tuiles vertes vernissées et des patios sur des structures sobres. Ce style s'inspire des architectures maghrébines du XIX^{ème} siècle, en particulier de l'Algérie et de la Tunisie (Casamémoire, 2010b).



La Wilaya, ex Hôtel de ville de Marius Boyer (1928-1936)¹.
Source : Casamémoire et Inspection des Monuments Historiques

¹ Cet édifice donne l'illusion d'une mosquée, étant dotée d'une tour horlogère ressemblant à un minaret (Brace Taylor, 1984).

d) La référence Art-nouveau

La référence architecturale appelée Art-nouveau se retrouve dans des bâtiments construits entre le début du XX^{ème} siècle et la Première guerre mondiale. Les motifs inscrits sur les façades sont inspirés de la nature, avec des ornements de formes végétales ou florales. Les structures sont arrondies et parfois, on y retrouve l'usage du fer forgé et du verre. C'est cette architecture qui à Casablanca tendra petit à petit vers l'Art déco (Casamémoire, 2010b).



Référence Art-nouveau. Source Casamémoire (2010b)

e) La référence Art déco

La référence architecturale Art déco a été utilisée par les architectes de Casablanca entre les années 1920 et les années 1940. Elle présente des formes géométriques, symétriques et opulentes, mais aussi des zigs zags, des damiers, de vastes courbes, des formes de rayons de soleil, des loggias et des décors qui ne sont plus classiques ni réalistes. L'usage de fer forgé et d'acier inoxydable est fréquent. À la place des carreaux de céramiques utilisés en Europe pour les ornements, des zelliges recouvrent les bâtisses Art déco de Casablanca. Aussi les architectes collaboraient avec les artisans locaux pour la mise en œuvre de ces édifices. Au fil du temps, ce style empruntera des éléments de l'architecture moderne, surtout en ce qui concerne les volumes (Casamémoire, 2010b).



Immeuble Tazi d'Aldo Manassi² (1931), référence Art déco. Source : Casamémoire (2010b)

² Architecte italien (1888-1940).

f) La référence moderne

Les constructions de référence moderne sont édifiées à Casablanca des années 1940 aux années 1960. Inspirées de l'architecte Le Corbusier, elles ont un caractère épuré et donc sans décorations et présentent de grands volumes, des balcons, des casquettes, des cadres autour des fenêtres et des portes, des auvents, des brise-soleils. Une de leurs particularités réside dans l'alternance entre les volumes pleins et les volumes vides de leurs façades qui provoquent des jeux d'ombres et de lumières. Les édifices se développent en hauteur, compte tenu de l'influence des gratte-ciels américains dès 1942 (Casamémoire, 2010b).



L'architecte Léonard Morandi³ devant l'immeuble Liberté (1949-1950), référence moderne. Source : Cohen et Eleb (2004)

³ Architecte suisse (1914-2007).